

Burkina Faso
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable



PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER
(PIF – Burkina Faso)



PLAN D'INVESTISSEMENT FORESTIER

Version préliminaire : 15 Mai 2011

PLAN d'INVESTISSEMENT FORESTIER (PIF/Burkina Faso)

Volume 2

A P P E N D I C E S

Appendice 1 : Cartes (occupation des terres et formations forestières)

Appendice 2 : Secteur forestier burkinabé : Paysages forestiers, état et tendances des ressources forestières et ligneuses

Appendice 3 : Récapitulatif des emplois et revenus du secteur forestier

Appendice 4 : Contribution de l'activité sylvicole à l'économie nationale

Appendice 5 : Principaux cadres politiques et stratégiques

Appendice 6 : Projets et programmes en cours d'exécution

Appendice 7 : Émissions et séquestration des GES en 2006

Appendice 8 : Évaluation des potentialités en séquestration en carbone

Appendice 9 : Description des actions des principaux projets/programmes financés par la Banque mondiale au Burkina

Appendice 10 : Manifestations des changements climatiques sur les secteurs et les groupes les plus vulnérables

Appendice 11 : Décret ministériel concernant la mise en place du comité national REDD-plus

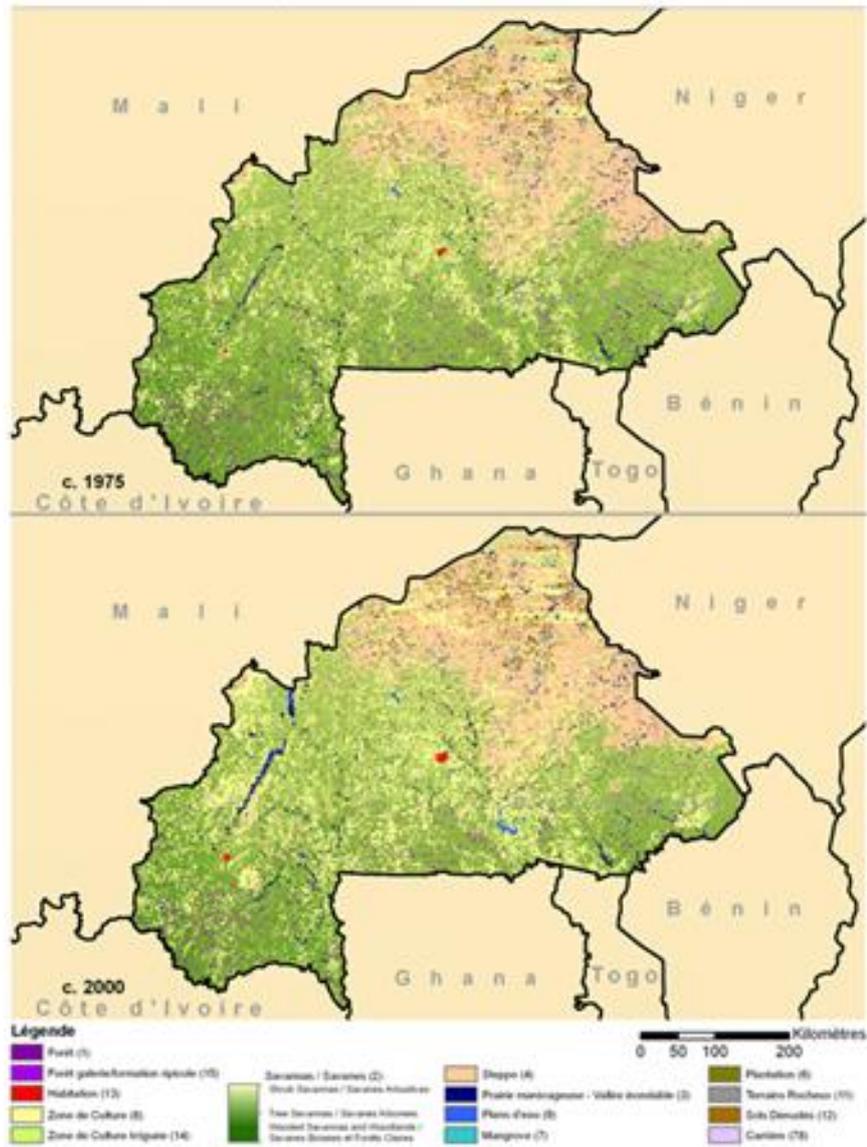
Appendice 12 : Décret concernant la création du Comité national PIF/REDD-plus/PANA

Appendice 13 : Termes de référence des experts

Appendice 14 : Tableau d'Analyse environnementale du plan d'investissement du PIF et des projets PIF du Burkina Faso

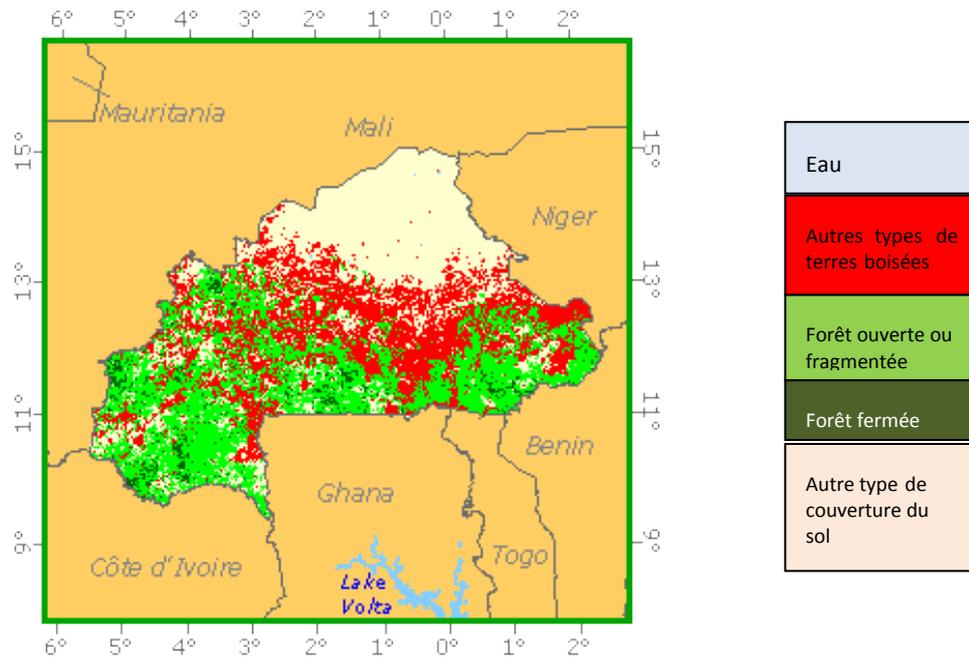
Appendice 1: CARTES

CARTE 1 : OCCUPATION DES TERRES DU BURKINA FASO

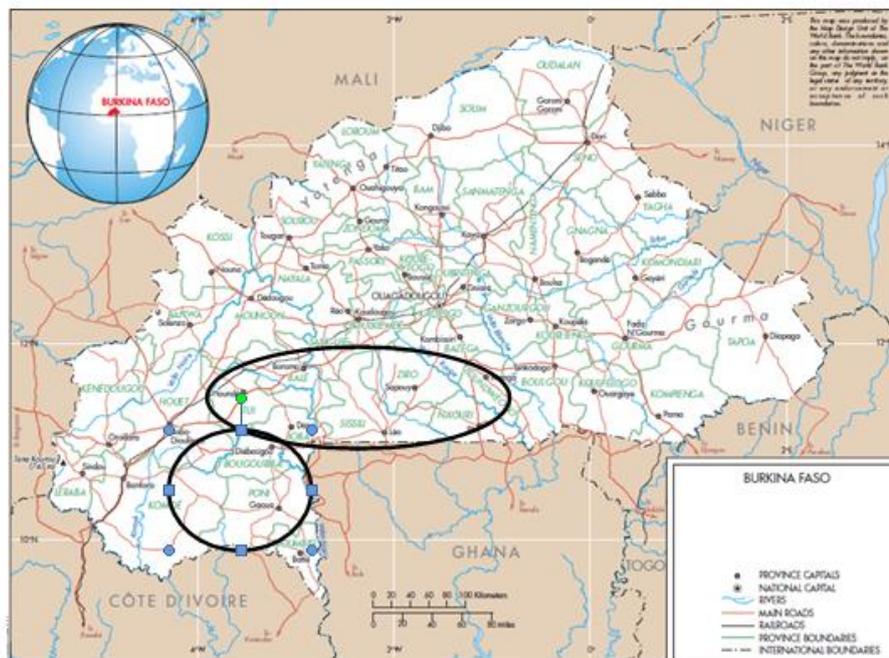


Source: www.usgs.org (Project Land use Land cover)

CARTE 2 : PRINCIPALES FORMATIONS FORESTIÈRES AU BURKINA FASO



Source : FAO, www.fao.org/forestry selon l'Inventaire Mondial des ressources forestières de 2000 cartographié par ESRI



Carte 3 : Emplacement des principaux paysages forestiers au Burkina Faso

APPENDICE 2

SECTEUR FORESTIER : Paysages, Etat et tendances des ressources forestières et ligneuses

PRINCIPAUX PAYSAGES FORESTIERS ET FORETS NATIONALES

Au sens du Code Forestier du Burkina Faso (article 12), les forêts sont constituées des espaces occupés par des formations végétales d'arbres et d'arbustes, à l'exclusion de celles résultant d'activités agricoles.

Le domaine forestier comprend les forêts publiques et les forêts privées (article 11 du Code Forestier). Au sens du Décret 97-054/PRES/PM/MEF, les forêts publiques sont celles appartenant aux personnes morales de droit public, elles peuvent être classées ou protégées (article 282 du décret 97-054/PRES/PM/MEF). Elles sont réparties entre le patrimoine de l'Etat et les patrimoines des collectivités territoriales décentralisées¹. Les forêts privées sont au sens du Décret 97-054/PRES/PM/MEF des périmètres sylvicoles aménagés faisant l'objet d'un titre de propriété ou de jouissance au nom d'une personne physique ou morale de droit privé². Ces forêts sont réparties dans des territoires phyto-géographiques, dont le gradient de couverture végétale se densifie du Nord au Sud.

Le Burkina Faso est essentiellement couvert de savanes arbustives (37% du territoire) et de jachères (32%) ; qui sont les moins productives, respectivement 12 m³ par ha et 17 m³ par ha. Les forêts galeries qui couvrent seulement 1% du pays ont une productivité moyenne estimée à 155 m³ par ha. Le pays compte actuellement 78 formations classées, couvrant une superficie théorique d'environ 3,9 millions d'hectares, soit près de 14 % du territoire national (le domaine classé et le domaine protégé étant estimés à 15 420 000 hectares,³ comprenant forêts galeries, forêts claires, savanes arborées, arbustives et brousses tigrées). Le domaine protégé non classé couvre 11 565 000 hectares (soit 75% de l'ensemble de ces formations) et le domaine classé 3 855 000 hectares (soit 25%). Le domaine classé comprend les parcs nationaux (390 000 ha), les réserves de faune (2 545 500 ha) et les forêts classées (880 000 ha). La biomasse vivante de ces formations forestières contient l'équivalent de 292 millions de tonnes de carbone.

Par rapport à la reforestation, les données disponibles sont déficitaires et peu fiables.⁴ Les superficies reboisées (reboisements industriels, individuels, familiaux, collectifs et périurbains) sont estimées à 52.650 ha sur l'ensemble du territoire national (elles sont constituées pour la plupart d'espèces exotiques à croissance rapide dans l'objectif de répondre urgemment aux besoins en bois de feu et de services).⁵ Il n'existe pas d'étude récente donnant un bilan entre l'offre et la demande concernant le bois de chauffe des formations forestières.

Le bois de feu, le bois de service, le bétail, la faune, les médicaments, le karité et le miel restent les principales industries forestières du pays. Le bois de feu représente 85% du total du PIB de tous les produits ligneux commercialisés dans le pays, suivi par le bois de service (12%) et le bois d'œuvre (3%). La consommation annuelle de bois d'œuvre se chiffre autour de 25 000 m³, dont 93% sont importés des pays voisins, et seulement 7% disponibles sur place.

¹ Le domaine forestier de l'Etat est constitué des (i) forêts classées au nom de l'Etat à la date d'entrée en vigueur du Code Forestier et qui n'ont pas fait l'objet de déclassement, (ii) forêts classées au nom de l'Etat en application des dispositions du Code Forestier. Le domaine forestier des collectivités territoriales décentralisées est composé de l'ensemble des forêts situées sur le territoire national à l'exclusion de celles qui font l'objet d'un classement au nom de l'Etat

² Selon l'article 33 du Code Forestier, les personnes physiques ou morales de droit privé sont propriétaires des forêts qu'elles ont légalement acquises ou qu'elles ont légalement plantées. Les personnes physiques ou morales de droit privé ne peuvent être propriétaires des forêts que moyennant la détention d'un titre régulier de jouissance sur le sol.

³ FAO, 1983.

⁴ Par exemple, si en 1995 le volume de bois sur pied était estimé à 177 millions de mètres cubes, en 1983 il était estimé à 502 millions m³ (Fontès J. et Guinko S. 1995. *Carte de la végétation et de l'occupation du sol du Burkina Faso. Notice explicative.* CNRS, Toulouse).

⁵ Voir : www.fao.org.

ÉTAT ET TENDANCES DES RESSOURCES FORESTIÈRES ET LIGNEUSES

Entre 1990 et 2010, le Burkina Faso a perdu une moyenne de 59.900 ha de formations forestières, soit 0,87% par an. Au total, entre 1990 et 2010, le Burkina Faso a perdu 17,5% de son couvert forestier, soit environ 1.198.000 ha.

Entre 1978 et 1987 une superficie de 1.706.000 hectares de forêts naturelles a été convertie en couverts végétaux d'origine anthropique, soit un rythme moyen de conversion de 170 600 hectares par an.⁶

Entre 1992 et 2002, l'ensemble des formations forestières a subi une diminution moyenne annuelle de 110 500 ha, soit 4,04% en moyenne par an⁷, ce qui correspond à une chute annuelle de stock de carbone de 17 680 tonnes. Au regard des aléas climatiques et de différents facteurs anthropiques, les superficies occupées par les formations naturelles ont connu, chaque année, une évolution régressive constante.⁸ Le changement le plus évident est celui de la progression de l'agriculture dans toutes les régions du pays (phénomène de 'colonisation agricole' d'espaces pastoraux et forestiers). Les facteurs majeurs de la dégradation des ressources forestières sont les feux de brousse, la coupe abusive du bois, le surpâturage, la mortalité naturelle des espèces et les défrichements agricoles anarchiques. On estime qu'environ 50 000 ha de forêts disparaissent chaque année pour la satisfaction des besoins énergétiques.⁹ Cette déforestation, qui s'accompagne de la perte de la biodiversité (végétale notamment mais aussi animale)¹⁰ et de la dégradation des capacités productives des sols, implique aussi la diminution de séquestration du carbone par la végétation mais aussi par les sols et engendre ainsi le rejet de grandes quantités de carbone dans l'atmosphère.

L'évaluation économique des dommages environnementaux¹¹ révèle que le coût annuel de la dégradation de l'environnement au Burkina Faso pour l'année 2008 est compris entre 18% et 22% du PIB, soit environ 760 milliards FCFA (1.7 milliard USD).

L'ensemble des rejets de gaz carbonique dus à l'exploitation de produits ligneux dans les forêts est estimée à 4.521 Gg. Le prélèvement de bois dans les zones forestières pour des utilisations multiples (commerce, construction, art et culture, pharmacopée, etc.), est une pratique courante au Burkina Faso dont le potentiel en produits ligneux est très limité. Il constitue malheureusement l'activité la plus émettrice de CO₂. Dans l'ensemble, les émissions de CO₂ enregistrées suite à la conversion des savanes et des forêts sont de 1.201 Gg ; ce qui est considérable et s'explique par le besoin et la recherche de terres agricoles et le système de cultures itinérantes pratiquées

La consommation moyenne de bois de feu par habitant au niveau national indique une tendance à la baisse (mais on ne dispose pas d'informations récentes).¹² Cette situation peut être expliquée par l'augmentation de l'utilisation du gaz butane et de foyers améliorés par les populations des quatre grandes villes. Par contre, au regard de la croissance démographique (3,1% par an), la consommation nationale du bois-énergie ne cesse de s'augmenter au fil des années¹³.

⁶ Voir: <http://www.fao.org/DOCREP/004/X6775F/X6775F01.htm#859>

⁷ Selon une analyse diachronique réalisée par le PNGT2 en 2004.

⁸ De 15 420 000 ha en 1980, elles sont passées respectivement à 15 180 000 ha en 1983, 14 160 000 ha en 1992 et 11 287 000 ha en l'an 2000 (FAO, 2000), cité dans le rapport annuel 2003 de la Direction Générale des Etudes et Planification (DGEP).

⁹ Selon une étude réalisée en 2001 par le Ministère de l'Énergie et des Mines, le bois couvrirait 84 % des besoins énergétiques du pays.

¹⁰ Faute d'information sur les caractéristiques des espaces menacés, une véritable estimation des pertes de biodiversité est difficile, d'autant plus que l'exploitation de certaines espèces animales menacées est multiple (économique, touristique, etc.).

¹¹ Évaluation économique de l'environnement et des ressources naturelles au Burkina Faso – IPE - 2010

¹² De 1980 à 1999, cette consommation était passée de 1,46 kg/hab/jour à 0,91 kg/hab/jour. Pour la même période, la tendance générale de la consommation de charbon de bois par individu avait été également à la baisse, soit 0,250 kg/hab/jour en 1980 et 0,130 kg/hab/jour en 1999.

¹³ Pour toute cette section, voir rapports de la DGEP, 2000.

L'apport du secteur forestier au budget de l'État, sous forme redevance, taxes et permis d'exploitation de bois, et diverses recettes forestières était estimé à environ 160 millions de FCFA en 1992 (contre 250 millions de FCFA en 1990), mais il pourrait atteindre 13 milliards FCFA en 2015. A ces contributions financières, il faut ajouter la contribution virtuelle non monétarisée du secteur forestier au développement de l'agriculture et l'élevage et au maintien des grands équilibres écologiques du pays. Le bois-énergie (bois de chauffe et charbon de bois) constitue la principale source d'énergie au Burkina Faso. En 2001, le bilan énergétique final donnait en effet les pourcentages suivants : bois de chauffe (84,8 %), charbon de bois (0,8 %), résidu agricoles (5,2 %), produits pétroliers (8,2 %), électricité (1,0 %).

Les produits forestiers ligneux (PFL) constituent le domaine dominant de la sylviculture en termes de revenus générés et d'emplois. En effet, l'exploitation du bois à des fins énergétiques domine l'ensemble des activités forestières. Cette activité contribue à hauteur de 5.66% au PIB, soit 209 milliards de FCFA et représente plus de 85% de la contribution de l'activité sylvicole. Ce sous domaine est suivi de la production pépinière qui contribue à hauteur de 7.26 milliards de FCFA. La production de bois d'œuvre et de service contribue pour 1.01 milliard de FCFA.

Les activités liées aux Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) ont généré environ 25.6 milliards de FCFA en 2008, revenus distribués à plusieurs acteurs économiques nationaux mais, revenu ayant servi aussi à nourrir l'activité économique au plan régional et mondial (notamment à travers les exportations dont la noix et les produits à base de karité, la noix de cajou, les mangues, les produits à base de néré, etc.). Au-delà des revenus pourvus par les PFNL aux populations et à l'État, ils constituent un lieu d'émergence de petites et moyennes entreprises forestières (PMEF) dans le domaine de la transformation et de l'import export.

Le bois de feu, le bois de service, le bétail, la faune, les médicaments, le karité et le miel restent toujours les principales industries forestières du pays. Le bois de feu représente aujourd'hui 85% du total du PIB de tous les produits ligneux commercialisés dans le pays, suivi par le bois de service (12%) et le bois d'œuvre (3%). La consommation annuelle de bois d'œuvre se chiffre autour de 25 000 m³, dont 93% sont importés des pays voisins, et seulement 7% disponibles sur place. Cette contribution est largement sous évaluée dans la mesure où plusieurs activités économiques qui prennent appui sur l'exploitation forestière ne sont pas prises en compte. Il s'agit notamment des activités de cueillette de fruits, gousses, feuilles et parties d'arbres, de l'exploitation forestière pour les besoins de la pharmacopée traditionnelle et de l'alimentation du bétail.

Au niveau des ménages ruraux, après l'agriculture (37%) et les produits de l'élevage (24%), les produits forestiers non ligneux constituent la troisième source de revenus (23%). Ce sont les familles pauvres qui exploiteraient davantage les produits de la forêt, cette exploitation leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie et leur procurer (surtout par rapport à la population féminine) un revenu monétaire.

Appendice 3 : RÉCAPITULATIF DES EMPLOIS ET REVENUS DU SECTEUR FORESTIER

Destination des revenus/sous secteur/acteur	Nombre emplois	Montants des revenus (FCFA)	Observations
Sous secteur forêts	60.000		
Etat (taxes)		250.324.000	Recettes moyennes annuelles sur 5 ans
Exploitants forestiers (forêts aménagées)	11.107	328.571.428	Revenu moyen annuel sur 14 ans (1986-1999)
Fonds d'Aménagement Forestier FAF (forêts aménagées)		178.571.428	Idem
Fonds d'Investissement Villageois FIV (forêts aménagées)		53.571.428	Idem
Grossistes-transporteurs de bois de feu	1.117	-	Nbre emplois janv. 2004-juin 2004
		30.000-498.000	Revenu mensuel/pers selon moyen de transport (charrette, camion)
Détaillants de bois de feu	2.210	5.000-185.000	Revenu mensuel/pers selon moyen de transport (charrette, camion)
Débiteurs de bois à domicile	Nd	25.000-400.000	Revenu moyen mensuel (groupe de plus de 3 personnes de débiteurs)
Chauffeurs de camion de bois de feu	1.117	30.000 et 56.650	Revenu moyen mensuel/pers. respectivement à Bobo et à Ouaga
Apprentis-chauffeurs	2.234-3351	15.000-26.650	Revenu moyen mensuel/pers. respectivement à Bobo et à Ouaga
Scierie Coulibaly (bois d'œuvre)		68.000.000	Chiffre d'affaires annuel
Employés Scierie Coulibaly	30	11.852.520	Salaire annuel du personnel
Entreprise Faso Yiiri		103.422.000	Chiffre d'affaires annuel
Employé Entreprise Faso Yiiri	70	13.694.000	Salaire annuel du personnel
Commerçants Produits Forestiers Non Ligneux PFNL	Nd	Nd	Secteur informel non suivi
Pépiniéristes et aides pépiniéristes	1.622	90.149.125	Vente annuelle 1999 (valeur virtuelle)
Filière karité	4 millions de femmes	1.119.580.000	Valeur à l'exportation sur 10 ans (1994-2003)
Fourrage		72,808 milliards	Valeur monétaire virtuelle du fourrage
Confectionneuses de produits de rônier	Nd	898.200 - 1.321.500	Vente annuelle
Revendeuses des produits de rônier	Nd	868.800-4.177.200	Vente annuelle
Vendeuses de bangui (sève du rônier)	Nd	417.000	Revenu annuel par personne
Employés permanents (semences forestières)	25	48.000	Revenu mensuel par personne
Employés temporaires (semences forestières)	250	15.000	Revenu annuel (exclusivement des femmes)
Centre National de Semences Forestières		38.000.000	Chiffre d'affaires annuel (vente de semences)
Laboratoire Phytofla (pharmacopée)	19 permanents, 250 saisonniers	40.000-300.000	Revenu par mois.
Phytosalus (pharmacopée)	25 permanents	88.080	Revenu moyen mensuel

Destination des revenus/sous secteur/acteur	Nombre emplois	Montants des revenus (FCFA)	Observations
Rayon vert (pharmacopée)	7	20.000 et plus	Revenu moyen mensuel
<u>Sous secteur faune</u>	10.000	1.080.066.368	Apport moyen annuel sur 5 ans (1998-1999 à 2002-2003) à l'Etat, au secteur privé et aux populations
Etat (taxes)		252.447.688	Revenu moyen annuel sur 5 ans (1998-99 à 2002-2003)
Concessionnaires (opérateurs privés)	24	802.697.485	Chiffre d'affaires annuel sur 5 ans (1998-1999 à 2002-2003)
Porteurs	Nd	5.000	Revenu par jour de sortie
Guides accompagnateurs	Nd	10.000	Revenu par jour de sortie
Marchands transporteurs de viande de gibier	Nd	200.000-300.000	Bénéfice net par saison de chasse
Restaurateurs de viande de gibier	Nd	125.000-200.000	Bénéfice net par saison de chasse
Populations Fonds d'Intérêt Collectif (FIC)	Nd	24.921.196	Revenu moyen annuel sur 5 ans (1998-99 à 2002-2003)
<u>Sous secteur des pêches</u>	11.000		
Etat (taxes)		30.145.500	Revenu moyen annuel sur 4 ans (1998-2001)
Pêcheurs (toutes catégories)	8.000	6.882	Revenu moyen annuel par pêcheur (niveau national)
		10.323 et 17.522	Revenu par mois par pêcheur professionnel à Bagré et Kompienga
Commerçants (mareyeurs et revendeurs)	3.000	-	-
☑ Sur le site de Bagré et Kompienga		125.574	Revenu mensuel
☑ Revendeurs de poisson frais à Ouaga		111.600	Chiffre d'affaires mensuel
Transformatrices	Nd	10.302	Revenu mensuel
Prétraiteurs	Nd	7.500-12.500	Revenu mensuel
Total : Forêts + faune + pêche	81.000		Emplois permanents et emplois temporaires

Source : SP/CONEDD, 2004

Appendice 3 :

CONTRIBUTION DE L'ACTIVITÉ SYLVICOLE À L'ÉCONOMIE NATIONALE

Produits	Valeurs en FCFA	% du PIB
Produits Forestiers Ligneux (PFL)	217 051 482 379	5,88%
Bois-énergie (bois de feu et charbon de bois)	209 002 611 498	5,66%
Bois d'oeuvre et service	657 897 701	0,02%
Statuettes, autres objets d'ornement en bois	115 049 319	0,0031%
Autres articles d'ameublement en bois marqueté ou incrusté	14 227 030	0,0004%
Autres bois préparés pour allumettes	868 794	0,00002%
Production pépinière	7 260 828 038	0,20%
Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)	23 302 141 534	0,63%
Production de mangues (consommation nationale et exportation)	1 695 487 250	0,05%
Graines de karité, même concassées et beurre	12 420 000 000	0,34%
Graines de néré	6 120 000 000	0,17%
Poudre de néré	21 386 480	0,001%
Noix de cajou et pâte de cajou	1 620 000 000	0,04%
Fruits de tamarin	653 475 765	0,02%
Sève du Borassus transformée (Bangui)	60 000 000	0,002%
Feuilles de Baobab	83 169 643	0,002%
Feuille sèches de neem	71 288 265	0,002%
Miel naturel	31 325 788	0,001%
Autres feuillages, feuilles, rameaux, frais, pour bouquets ou ornements	396 936	0,00001%
Fleurs non fraîches, pour bouquets ou ornements	158 654 843	0,004%
Autres feuillages, feuilles, rameaux, non frais, pour bouquets ou ornements	23 864 926	0,001%
Autres matières végétales utilisées en vannerie ou en sparte	526 312	0,00001%
Autres matières végétales de rembourrage, même avec autres supports	396 936	0,00001%
Ouvrages de vannerie en matières végétales, faits avec les artistes	27 658 262	0,001%
Autres ouvrages de vannerie y compris les ouvrages en luffa	114 510 128	0,003%
Pharmacopée	200 000 000	0,01%
Faune	2 288 315 282	0,06%
Chasse	2 168 833 878	0,06%
Tourisme de vision lié à la faune	119 481 404	0,003%
Produits Forestiers: PFL+PFNL+Faune	242 641 939 195	6,58%

Source : MEDD, Initiative Pauvreté et Environnement, 2010

APPENDICE 4 : PRINCIPAUX CADRES POLITIQUES ET STRATEGIQUES

DISPOSITIF	DATE	OBJET
<i>Stratégie de Croissance Accélérée de Développement (SCADD)</i>	2010	Principal document de référence en matière croissance économique et de lutte contre la pauvreté.
<i>Stratégie du Développement Rural (SDR)</i>		Regrouper la vision consolidée des ministères de l'Agriculture et Ressources Hydrauliques, des Ressources Animales et de l'Environnement selon une approche programme
<i>Politique Forestière Nationale</i>	1995	Rationaliser la gestion des ressources forestières et servir de cadre de référence aux différents acteurs (cette politique inspire le Code forestier de 1997).
<i>Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural</i>	2009	Mettre en place d'une administration foncière à même de gérer le foncier, de réguler les conflits fonciers et d'immatriculer des territoires forestiers publics et privés (politique pas encore été mise en application)
<i>Politique nationale d'aménagement du territoire</i>	2007	Organiser l'espace, pour assurer un développement harmonieux du territoire national
<i>Plan pour l'Environnement pour le Développement Durable</i>		Déterminer la stratégie autour de laquelle peut être bâti un cadre de lutte contre la pauvreté et de développement durable respectueux de l'environnement.
<i>Programme National de Gestion des Ressources Forestières et Fauniques (PRONAGREF)</i>	2009	Explicite les objectifs et les options communes et spécifiques de la Politique Forestière Nationale (PFN) et s'appuie sur les activités prévues au niveau de la SDR
<i>Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA)</i>	2007	Analyse les principaux facteurs climatiques et leurs effets sur l'environnement et la société et identifie les besoins, activités et projets urgents et immédiats.
<i>Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE)</i>	2003	Permettre une plus grande mobilisation et disponibilité en eau, une réduction des crises, préconise une gestion plus rationnelle de l'eau.
<i>Stratégie Nationale et le Plan d'action en matière de diversité biologique,</i>	2001	S'inscrivant dans les objectifs de la convention sur la biodiversité et identifie les conditions permettant l'utilisation durable des ressources biologique et un partage équitable des bénéfices.
<i>Programme National d'aménagement des Formations Naturelles et Politique nationale d'aménagement des forêts classées</i>	2006	Augmenter la productivité des forêts en vue de répondre aux besoins croissants des populations.
<i>Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN-LCD)</i>	2000	Développer une concertation intersectorielle face à la désertification.
<i>Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE)</i>	1994	Intégrer tous les mécanismes, actions et mesures de mise en œuvre du PN-LCD tout en renforçant la synergie entre les actions.
<i>Plan Décennal d'Actions (PDA) 2006-2015</i>	1996	Vise la planification, l'harmonisation, et la coordination de toutes les interventions et qui alimente le volet forestier du PNSR.
<i>Programme National du Secteur Rural (PNSR)</i>	En élaboration	Regroupera les activités des Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques et du Ministère des Ressources animales et sera chargé de mettre en œuvre la Stratégie du Développement Rural (SDR).

Appendice 5 : PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS D'EXECUTION

INTITULE	OBJECTIFS	RESULTATS PRINCIPAUX	MONTANTS (FCFA)	SOURCES DE FINANCEMENT	ECHANCE
Appui à la Gestion Participative des Ressources Naturelles dans la Région des Hauts-Bassins (BKF/012-PAGREN)	<p>Global Contribuer à la réduction de la Pauvreté dans la Région des Hauts-Bassins</p> <p>Spécifiques Promouvoir et faciliter une gestion durable et participative des ressources naturelles dans la région des Hauts-Bassins</p>	<p>R1. Renforcement des capacités en matière de gestion des ressources naturelles;</p> <p>R2. Restauration et gestion participatives des forêts périurbaines ;</p> <p>R3. Actualisation et mise en œuvre des plans de gestion des terroirs par les CVD et les communes ;</p> <p>R4. Engagement d'un processus d'intégration territoriale des forêts périurbaines et des zones limitrophes de la ville de Bobo-Dioulasso, et valorisation des complémentarités socio culturelles.</p>	<p>Subvention 3.874.469.090 FCFA</p> <p>Contrepartie Etat 388.785.714 FCFA</p> <p>Populations (Non décaissable) : 398.374.686 FCFA</p> <p>TOTAL 4.661.629.490 FCFA</p>	Luxembourg	<p>Début : juillet 2006</p> <p>Fin : juin 2011</p>
Projet de Gestion Durable des Ressources Forestières dans les Régions Sud-Ouest, Centre-Est et Est (PROGEREF)	<p>Global Contribuer à la réduction de la pauvreté dans sa zone d'intervention</p> <p>Spécifiques - améliorer la gestion des ressources forestières et fauniques ; - accroître les revenus des populations ;</p>	<p>R1 : 1 80 000 ha de forêts sont cartographiés ;</p> <p>R2 : 202 400 ha de massifs forestiers sont inventoriés et aménagés ;</p> <p>R3 : 53 350 ha de forêt et 4800 ha berges sont reboisés ;</p> <p>R4 : 40 zones d'intérêt cynégétique sont aménagées ;</p> <p>R5 : les revenus familiaux des bénéficiaires et notamment ceux des femmes sont accrus ;</p> <p>R6 : les finances publiques (collectivités locales et Trésor public) sont accrues ;</p> <p>R7 : les capacités opérationnelles des structures déconcentrées en charge de l'environnement sont améliorées.</p>	<p>Prêt 10.203.030.000 FCFA</p> <p>Contrepartie Etat 892.765.000 FCFA</p> <p>Populations (Non décaissable) : 402.538.000 FCFA</p> <p>TOTAL 11 498 333 000 FCFA</p>	Banque Africaine de Développement (BAD)	<p>Début : Novembre 2004</p> <p>Fin : Décembre 2010</p>
Programme de Lutte Contre l'Ensamblage dans le Bassin du Burkina Faso, sous composante Burkina Faso (PLCE/BN)	<p>Global contribuer à la lutte contre l'ensablement du bassin du fleuve Burkina Faso</p> <p>Spécifiques - fixation de 3 500 ha de dunes et la protection de berges ; - récupération de 5 250 ha de glaciés à des</p>	<p>R1 : 3 000 ha de dunes sont fixés ;</p> <p>R2 : 4 000 ha de terres dégradées sont récupérés ;</p> <p>R3 : 500 km de berges sont protégées ;</p> <p>R4 : les capacités organisationnelles, techniques et matérielles des populations et acteurs locaux sont renforcées ;</p> <p>R5 : une bonne gestion et coordination des activités de la sous-composante est assurée.</p>	<p>Prêt (FAD) 2 796 698 560 FCFA</p> <p>UEMOA (Subvention) 836 850 000 FCFA</p> <p>Contrepartie Etat 588 297 780 FCFA</p>	Banque Africaine de Développement (BAD) et	<p>Début : 2005</p> <p>Fin : 2010</p>

INTITULE	OBJECTIFS	RESULTATS PRINCIPAUX	MONTANTS (FCFA)	SOURCES DE FINANCEMENT	ECHANCE
	fins agro sylvo pastorales ; - contribuer à la mise en œuvre du SRAT du Sahel.		Populations (Non décaissable) : 750 254 560 FCFA TOTAL 4 972 100 900 FCFA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)	
Le Projet de Gestion Participative et Durable des Forêts dans la Province de la Comoé (PROGEPAF/CO)	Global assurer une gestion participative et durable des forêts. Spécifiques assurer une gestion durable des forêts classées de Bounouna, Toumousséni, Gouandougou et Kongouko par la population locale à travers les GGF et les UGGF.	R1 les capacités des services forestiers sont renforcées ; R2 les capacités des GGF et des UGGF des villages concernés sont renforcées en matière de gestion participative et durable des forêts. les conditions de vie des populations sont améliorées ; R3 les Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) des quatre forêts classées sont élaborés et connaissent un début de mise en œuvre ; R4 les partenaires locaux et les services forestiers ont une relation de collaboration plus étroite pour la gestion durable des forêts.	Subvention 1.520.000 000 FCFA Contrepartie Etat 250.000 000 FCFA TOTAL 1.770.000.000 FCFA	Japon	Début : Juillet 2007 Fin : Juin 2012
Le Projet Amélioration des Revenus et de la Sécurité Alimentaire pour les groupes vulnérables/ Produits Forestiers Non Ligneux (ARSA/PFNL)	Global Contribuer à l'augmentation des revenus et à la sécurisation alimentaire. Spécifiques 1. Contribuer à une meilleure connaissance et protection du potentiel de PFNL ; 2. Contribuer à la diversification et à la promotion / valorisation des PFNL ; 3. Renforcer les capacités des bénéficiaires ; 4. Développer le partenariat et le suivi de la valorisation des PFNL ; 5. Disposer de cadres d'orientation et d'intervention en matière de valorisation des PFNL.	R1 L'état des PFNL et le circuit de commercialisation au Burkina Faso sont décrits. R2 Les filières de PFNL sont définies et les acteurs sont mieux structurés. R3 Le partenariat est développé entre les PTF. R4 Les capacités techniques et organisationnelles des bénéficiaires sont renforcées. R5 Les capacités du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie sont renforcées. R6 L'impact des PFNL sur la réduction de la pauvreté est documenté et des indicateurs de la contribution des PFNL à la lutte contre la pauvreté sont disponibles et utilisés par l'Observatoire de la pauvreté et du développement humain durable. R7 Une stratégie nationale de valorisation des PFNL est élaborée.	Subvention 400 000 000 FCFA TOTAL 400 000 000 FCFA	PNUD	Début : 2007 Fin : 2010
Projet d'Appui à la DEP/MECV pour la constitution et la gestion	Global : Améliorer la gestion environnementale à travers le renforcement des capacités des acteurs	R1 : Les compétences des acteurs sont renforcées et permettent de mettre en œuvre la méthodologie de planification et de suivi évaluation du Programme Décennal d'Actions du MECV	Subvention : 194.358.000 FCFA		Début :

INTITULE	OBJECTIFS	RESULTATS PRINCIPAUX	MONTANTS (FCFA)	SOURCES DE FINANCEMENT	ECHÉANCE
d'une base de données environnementales	nationaux Spécifiques : Assurer de manière efficace et autonome la collecte, le traitement, la diffusion, la capitalisation et l'exploitation des informations environnementales.	R2 : Les différents acteurs du SIPSEA utilisent cet outil de manière efficace et régulière R3 : La diffusion des informations traitées est assurée de manière efficace et régulière R4 : le suivi évaluation du projet est assuré	Etat : 77.040.000 FCFA (Non décaissable) Total : 271.398.750 FCFA	Wallonie Bruxelles Internationale	Juin 2007 Fin : Octobre 2010
Sous composante « Gestion participative par les communautés de base des aménagements forestiers » du Projet d'Accès aux Services Energétiques (PASE)	Global : Contribuer à la gestion de la fourniture en bois énergie, la promotion des économies d'énergie et des énergies de substitution Spécifiques : - Contribuer à l'aménagement de 270 000 hectares de nouvelles forêts, et l'achèvement de la mise en aménagement de 171 000 hectares de forêts ; - Réduire la pauvreté rurale par la création de nouveaux emplois et des opportunités de génération de revenus ; - Promouvoir les filières commerciales modernes de production, de transport et de distribution des combustibles ligneux.	R1 des images satellites de toutes les régions concernées par le projet sont fournies ; R2 les goulots d'étranglement de la composante biomasse énergie du PASE sont identifiés au Burkina Faso ; R3 270 000 ha de massifs forestiers à aménager sont pré identifiés au niveau régional ; R4 les structures centrales, déconcentrées du MECV et les collectivités territoriales concernées sont informées de la composante "Biomasse-énergie" du Projet ; R5 huit (8) agents techniques de la DGCN sont formés en Informatique (initiation à Word, Excel, Navigation Internet).	Prêt FIDA : 3 566 600 000 FCFA Etat : 382 620 000 FCFA Total : 3 949 220 000 FCFA	Banque Mondiale	Début : Octobre 2008 Fin : Avril 2013
Projet Elaboration de la Deuxième Note de Communication Nationale sur les changements climatiques (NATCOM)	Global Renforcer les capacités techniques et institutionnelles du Burkina Faso à intégrer les préoccupations liées aux changements climatiques dans les priorités et les plans nationaux et sectoriels de développement Spécifiques Permettre au Burkina Faso de soumettre à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), sa deuxième communication sur les changements climatiques, tenant ainsi ses obligations vis-à-vis de l'article 4 et de l'article 12 de la Convention	R1 . Les données relatives aux caractéristiques biophysiques et socioéconomiques du Burkina Faso sont mises à jour ; R2 . L'inventaire des émissions et des puits d'absorption des Gaz à Effet de Serre (GES) pour l'année 2004 est réalisé ; R3 . Les analyses de vulnérabilité des secteurs majeurs de l'économie nationale sont reprises et élargies, et un programme de mesures d'adaptation aux changements climatiques est proposé ; R4 . Des mesures d'atténuation des émissions de GES et de renforcement des puits d'absorption sont analysées ; R5 . D'autres informations pertinentes contribuant aux objectifs de la convention sur les changements climatiques sont collectées, analysées et les rapports y atténuants sont annexés au document de la communication nationale ;	Subvention : 202 500 000 FCFA Etat : 25 637 500 FCFA (Non décaissable) Total : 228 137 500 FCFA	FEM/PNUD	Début : 2006 Fin : 2010

INTITULE	OBJECTIFS	RESULTATS PRINCIPAUX	MONTANTS (FCFA)	SOURCES DE FINANCEMENT	ECHÉANCE
		R6. Les contraintes, les lacunes et les besoins financiers, techniques et de renforcement des capacités découlant des analyses sont identifiés.			
Projet « Renforcer l'efficacité et catalyser la durabilité du système des aires protégées du W - Arly – Pendjari » (WAP)	Global Amélioration des perspectives pour la conservation à long terme de la biodiversité selon une progression significative et mesurable des indicateurs de durabilité du système des aires protégées	<p>R1 Des communautés impliquées dans une gestion durable des aires protégées autour du Complexe WAP existent</p> <p>R2 Les aires protégées au niveau national sont gérées de façon efficace ;</p> <p>R3 Un mécanisme de coordination efficace et durable à l'échelle régionale dans le système WAP existe ;</p> <p>R4 Le suivi, l'enseignement, la rétroaction adaptative et l'évaluation sont garantis.</p>	<p>Total 21 840 000 USD</p>	FEM et cofinancement	<p>Début : 2010</p> <p>Fin : 2014</p>
Projet d'appui à la filière de production des plants qui intervient dans les régions du Nord et du centre (en cours)	Global La production des plants bien planifiée et rationnelle est promue dans les régions d'intervention	<p>R1 Les techniques de production des producteurs appartenant aux groupements de production de plants des pépinières sont améliorées ;</p> <p>R2 Les échanges d'information entre les acteurs concernés par la production de plants et par le reboisement sont renforcés afin de mettre en œuvre la production planifiée de plants ;</p> <p>R3 Des Orientations en vue d'une meilleure planification de la production des plants en rapport avec les actions de reboisement sont élaborées.</p>	<p>Subvention 200.000.000 FCFA</p> <p>Etat 24.975.000 FCFA</p> <p>TOTAL 224.975.000 FCFA</p>	Coopération Technique Japonaise	<p>Début : 2010</p> <p>Fin : 2013</p>
Projet « Mécanisme pour les Programmes forestiers nationaux » (MPFN)	Global Renforcer la gouvernance forestière et les mécanismes d'appui aux acteurs locaux	Les capacités techniques, organisationnelles et managériales des collectivités locales sont renforcées	<p>TOTAL 30.000 USD</p>	FAO	<p>Début : 2010</p> <p>Fin : 2011</p>
Le projet TCP/BKF3201 « formulation d'une stratégie nationale de promotion et de valorisation des PFNL »	Formuler une stratégie nationale de valorisation et de promotion de PFNL en vue d'accroître la contribution des PLFN à l'économie locale et national et à la lutte contre la pauvreté tout en gérant de façon durable les ressources forestières.	<ul style="list-style-type: none"> - L'état des lieux des PFNL au fait est établi ; - Les capacités des agents du MECV sont améliorées ; - Le document de stratégie nationale assorti d'un plan d'action de 5 ans est élaboré ; - Un cadre national juridique est élaboré et validé. 	303 000 USD	FAO	<p>Fin : Octobre 2010</p>

INTITULE	OBJECTIFS	RESULTATS PRINCIPAUX	MONTANTS (FCFA)	SOURCES DE FINANCEMENT	ECHÉANCE
Projet OSRO/BKF/902/SWI «Assistance aux ménages vulnérables victimes de malnutrition, de chocs climatiques et économique à travers la valorisation des PFNL au BF »	Accroître les revenus des ménages, renforcer leurs capacités, améliorer la sécurité alimentaires et nutritionnelle, contribuer à la lutte contre la dégradation des Ressources Naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Les revenus des ménages se sont accrus - Leurs capacités ont été renforcées - La sécurité alimentaires et nutritionnelle s'est améliorée. 	758 294 USD	Coopération Suisse (Supervisé par la FAO)	Fin : Octobre 2010
Le Projet d'Amélioration de la Gestion et de l'Exploitation Durables des Produits Forestiers Non Ligneux (PAGED/PFNL)	Global Améliorer la gestion et l'exploitation des PFNL afin de contribuer à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'accroissement des revenus des ménages tout en préservant la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités organisationnelles et techniques des acteurs sont renforcées ; - Les ménages ont élaboré des plans de développement d'entreprises (PDE) ; - Les PDE sont mis en œuvre ; - Le marché intérieur des PFNL est développé ; - Les PFNL sont disponibles en quantité et en qualité pour les ménages ; - Les connaissances sur les PFNL et leur gestion sont améliorées ; - Les statistiques sur l'exploitation des PFNL sont connues ; - Les capacités de l'APFNL et ses partenaires sont renforcés. 	5 356 257 USD	Luxembourg (avec la FAO comme Agence d'Exécution)	Début : Août 2010 Fin : septembre 2015
Sous-programme Coordination Nationale du CPP	Global Améliorer de manière durable la productivité des ressources rurales par l'utilisation d'une approche intégrée et holistique et permettant au BF d'atteindre ses objectifs de développement du millénaire relatifs à l'inversion de la tendance actuelle et à la déperdition de ses ressources environnementales	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et mettre en place un mécanisme de coordination pour les partenariats durables afin de promouvoir une approche intégrée de gestion durable et équitable des terres. - Promouvoir un environnement institutionnel et politique qui permet une meilleure prise de conscience et la mise en œuvre d'une gestion durable et équitable des terres. - Promouvoir des pratiques intégrées de gestion durable et équitable des terres qui comprennent des pratiques novatrices ou fondées sur le savoir-faire local. - Des systèmes efficaces de gestion interne du projet sont rendus opérationnels. 	500 000 000 FCFA	Etat	2010 -2014
			500 000 000 FCFA	FEM	2010 -2014
			250 000 000 FCFA	PNUD	2010 -2014
			366 705 000 FCFA	MMUNCCD	2010 -2012
Sous-programme région de la boucle du Mouhoun	L'objectif du sous-programme est d'établir une approche coordonnée et	<ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement du territoire, la coordination et les partenariats pour la GDT sont établis dans la région de la Boucle du Mouhoun; - La décentralisation des fonctions de gestion durable des terres et 	1 374 972 500 FCFA	FEM	2011 -2015

INTITULE	OBJECTIFS	RESULTATS PRINCIPAUX	MONTANTS (FCFA)	SOURCES DE FINANCEMENT	ECHANCE
	décentralisée des systèmes de gestion durable des terres agro-sylvo-pastorales dans la région de la Boucle du Mouhoun.	<p>des ressources naturelles est effective ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les meilleures pratiques de gestion durable des terres sont largement promues et diffusées dans toute la région de la Boucle Mouhoun ; - Une gestion adaptée et efficiente du sous-programme est assurée. 			
Sous-programme de la région du Centre Ouest	Etablir une approche coordonnée et décentralisée des systèmes de gestion durable des terres agro-sylvo-pastorales dans la région Centre-Ouest	<ul style="list-style-type: none"> - Une plate-forme de coordination et de partenariats durables permettant une approche intégrée de la gestion durable et équitable des terres est établi dans la région Centre-Ouest ; - Un environnement institutionnel et politique qui renforce la sensibilisation et la mise en œuvre de la gestion durable et équitable des terres est renforcé dans la région Centre-Ouest ; - Les pratiques de gestion intégrée et durable et équitable des terres, y compris les pratiques innovantes ou de savoir-faire local appropriées, sont identifiées et encouragées dans la région Centre-Ouest ; - Une gestion adaptée et efficiente du sous-programme est assurée. 	986 049 500 FCFA	FEM	2011 -2015
Programme de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PGDRN)	<p>Objectifs spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les cadres politique, stratégique et de partenariat en gestion des ressources naturelles ▪ Faciliter la mise en application coordonnée des textes législatifs et réglementaires en matière d'environnement au Burkina Faso ▪ Renforcer les capacités institutionnelles et des acteurs en gestion de l'environnement ▪ Contribuer à la promotion de l'éducation environnementale ▪ Assurer la gestion et la coordination efficaces du programme 	<p>Plusieurs résultats attendus pour chacune des composantes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Composante « Politiques et stratégies » ▪ Composante « Législation et réglementation environnementales » ▪ Composante « Renforcement des capacités nationales à gérer l'environnement » ▪ Composante « Amélioration du cadre de vie des populations en milieu urbain et semi urbain » ▪ Composante « la promotion de l'éducation environnementale » 	1 314 600 US\$ soit 689 785 000 FCA	PNUD Etat	Fin : 2010
Renforcement des capacités pour l'adaptation et la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques au Burkina Faso	Renforcer les capacités pour l'adaptation et pour la réduction de la vulnérabilité des populations aux changements climatiques dans le domaine agro-sylvo-pastoral.	<p>R1. : Les capacités de prévention et de gestion des crises alimentaires des populations et de leurs partenaires sont améliorées :</p> <p>R2. : Des meilleures pratiques de production agro-sylvo-pastorales et de gestion des ressources en eau permettent d'améliorer la sécurité alimentaire des populations ;</p> <p>R3. : Les acquis du projet sont diffusés et démultipliés au niveau des acteurs et d'autres localités.</p>	1 700 000 000 FCFA	Etat : 225 000 000 (NATURE) FEM : 1 450 000 000	Fin : 2012

INTITULE	OBJECTIFS	RESULTATS PRINCIPAUX	MONTANTS (FCFA)	SOURCES DE FINANCEMENT	ECHÉANCE
				PNUD : 290 000 000	
Projet de renforcement des capacités dans le domaine du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP)	Créer un cadre opérationnel du marché du carbone du MDP et contribuer au développement durable à travers le transfert de technologies.	R1 L'Autorité Nationale Désignée (AND) du Burkina Faso est renforcée : R2 La capacité de l'AND du Burkina Faso à promouvoir des projets MDP est renforcée R3: Les capacités des parties prenantes et la formulation de projets carbone (MDP & M volontaire) sont renforcées. des Etudes /Evaluations dans les secteurs clé du MDP sont conduites	350 000 USD	*Gouvernement du Japon *PNUD	Fin : Décembre 2010

Projets en perspectives

N°	INTITULE	OBJECTIFS	RESULTATS PRINCIPAUX	MONTANTS (FCFA)	SOURCES DE FINANCEMENT	ECHÉANCE
01	Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE)	<u>Global</u> Contribuer à la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques pour un développement durable en Afrique de l'Ouest. <u>Spécifiques</u> Renforcer durablement la conservation efficiente des écosystèmes du Complexe WAP (W, Pendjari, Arly) dans une perspective régionale et avec optimisation des bénéfices pour la population riveraine	<u>R1.</u> Le cadre institutionnel régional de la conservation des aires protégées est renforcé, et la gestion concertée des aires protégées est facilitée. <u>R2.</u> La gestion au niveau des institutions nationales des aires protégées du complexe WAP et de leurs ressources est plus efficace et durable <u>R3.</u> Pressions négatives exercées par les populations atténuées à la source, avec un bilan coûts/bénéfices favorable celles-ci.	<u>Subvention :</u> <u>Etat Burkinabè :</u> 4 268 166 020 FCFA <u>Populations :</u> <u>TOTAL :</u> 12 576 000 000 FCFA	- Union Européenne - UEMOA - Etat - Populations	Début : Janvier 2011 Fin : décembre 2015

N°	INTITULE	OBJECTIFS	RESULTATS PRINCIPAUX	MONTANTS (FCFA)	SOURCES DE FINANCEMENT	ECHEANCE
02	Projet de démonstration de transfert modal à Ouagadougou	Renforcer l'efficacité des déplacements en mettant à l'essai, à petite échelle, des mesures qui incitent les usagers à délaisser les modes de transport individuel au profit des transports collectifs	R1 un cadre institutionnel bien défini, une stratégie claire; R2 réduire les temps de transport des citoyens et accroître la part relative des transports collectifs dans les modes de transport R3 capacités des acteurs concernés sont renforcés ;	TOTAL 1 000 000 USD	- FEM - Etat Burkinabè	2010-2013 (3 ans)
03	Démonstration d'une approche Régionale de gestion écologiquement rationnelle des déchets contenant des PCB liquides, des transformateurs et condensateurs contenant des PCB	Renforcer la capacité collective des pays dans la planification et la mise en œuvre de leurs politiques nationale en matière de gestion écologiquement rationnelle et des équipements les contenant dans le cadre des Conventions de Stockholm et de Bâle	R1 les capacités dans la planification et la mise en œuvre des politiques de gestion des politiques nationales en matière de gestion écologiquement rationnelle et des équipements les contenant dans le cadre des Conventions de Stockholm et de Bâle sont renforcées.	TOTAL 6 000 000 USD	- FEM/PNUD - Etat Burkinabè	2010-2015 (5 ans)
04	Projet de Renforcement des Capacités Juridiques pour la gestion des produits chimiques	Faire des propositions d'actions de renforcement tenant compte des problèmes liés à la production, à la commercialisation et l'utilisation des produits chimiques.	R1 une base de données sur les produits chimiques est mise en place. R2 une Loi chimique comprenant le mécanisme de coordination est établi. R3 Les activités d'information, de formation, d'éducation et de sensibilisation à l'attention des acteurs du secteur sont réalisées.	TOTAL 250 000 USD	SAICM	2010-2012
05	Renforcement des capacités et l'assistance technique pour la mise en œuvre des plans nationaux dans les pays africains les moins avancés de la CEDEAO	Créer un environnement favorable dans l'espace CEDEAO en établissant des règlements, politiques et normes pour le renforcement des institutions pour l'assainissement des sites contaminés et soutenir l'élimination de l'utilisation agricole des pesticides POP par la promotion de meilleures pratiques agricoles	R1 Des politiques, règlements et normes sont élaborés pour le renforcement des institutions dans l'espace CEDEAO R2 Les sites contaminés sont identifier et évaluer R3 L'exposition aux Pops est réduite	TOTAL 4 000 000 USD	- CEDEAO - Etat Burkinabè	2010 – 2015 (5 ans)
06	Projet de gestion de déchets par la technologie BioCRUDE	Construire quatre complexes intégrés de gestion, de traitement, et de transformation des déchets au Burkina Faso	R1 Elimination de l'ensemble des déchets de d'ordure ménagère des villes de Ouagadougou, Bobo-dioulasso et de Koudougou R2 Production de 12 kW par unité de traitement	TOTAL 240 000 000 USD	Mécanisme MDP	2010-2012 (3 ans)

N°	INTITULE	OBJECTIFS	RESULTATS PRINCIPAUX	MONTANTS (FCFA)	SOURCES DE FINANCEMENT	ECHEANCE
			R3 Création de 230 emplois permanents			
07	Etablissement d'un cadre institutionnel et renforcement des capacités nationales dans le cadre d'un programme national intégré de gestion des produits chimiques et la mise en œuvre d'une approche stratégique au Burkina Faso	L'objectif du projet est de renforcer la gestion rationnelle des produits chimiques domestiques dans le cadre d'une approche stratégique	R1 La gestion des produits chimiques domestiques est renforcée R2 Une approche stratégique est mise en place	TOTAL 250 000 USD	SAICM	2011-2013 (2 ans)
08	Projet d'appui au programme national de gestion des ressources forestières au BF	Global Appuyer la mise en œuvre du programme national de gestion des ressources forestières au Burkina Faso.	R1 les connaissances sur les ressources forestières nationales sont améliorées ; R2 les capacités des acteurs sont renforcées ; R3 les productions forestières sont diversifier et accrues ; R4 le cadre juridique et institutionnel de la gestion durable des ressources forestières est renforcé ;	11 Millions EUR	Coopération Luxembourgeoise	
09	Programme national de suivi des écosystèmes et de la dynamique de la désertification	Global Faire du Burkina Faso un pays pleinement conscient de la fragilité de ses ressources naturelles et de son environnement et fermement engagé à en assurer une gestion durable grâce à un système de suivi écologique performant	R1 Des dispositifs de suivi environnemental sont mis en place dans des aires classées de l'Etat, des zones de conservation et de production des collectivités territoriales et dans des PAIE R2 Des structures d'animation et de contrôle du Programme national de suivi des écosystèmes sont créées ; R3 Des plans d'investissement sont élaborés et financés; R4 Un dispositif de suivi et d'évaluation est opérationnel			
10	Projet pilote d'amélioration de la collecte et de la gestion des déchets d'équipements Informatique au Burkina Faso	Améliorer la gestion des déchets d'équipements Informatique au Burkina Faso	La gestion des déchets d'équipements informatiques est améliorée	Non encore définie	- PNUD (Convention de Bâle) - Etat Burkinabè	Non encore définie

APPENDICE 6

Emissions et séquestrations de gaz à effet de serre en 2006 (en milliers de tonnes)

source de gaz à effet de serre et catégorie de puits	Emissions de CO ₂	Séquestrations de CO ₂	CH ₄	N ₂ O	NO _x	CO
Séquestrations et Emissions totales nationales	1.512,07	-	456,38	27,79	12,28	174,07
1. Energie	990,27	0,00	0,23	0,01	5,90	38,52
A. Combustion (approche sectorielle)	990,27	-	0,23	0,01	5,90	38,52
1. Industries énergétiques	340,86	-	0,01	0,00	0,95	0,07
2. Industries de fabrication et de construction	81,75	-	0,00	0,00	0,22	0,01
3. Transport	525,34	-	0,10	0,01	4,63	36,60
4. Autres secteurs	42,32	-	0,11	0,00	0,10	1,84
B. Emissions fugitives de combustibles	0,00	-	0,00	-	0,00	0,00
2. Processus industriels	286,39	0,00	0,00	0,00	0,05	3,28
A. Produits minéraux	246,80	-	-	-	0,00	0,00
B. Industries chimiques	0,71	-	0,00	0,00	0,00	0,00
C. Production de métal	38,88	-	0,00	0,00	0,05	3,28
3. Utilisation de solvants et autres produits	0,00	-	-	0,00	-	-
4. Agriculture	-	-	424,23	27,65	6,15	125,95
A. Fermentation entérique	-	-	396,65	-	-	-
B. Gestion du fumier	-	-	19,54	2,13	-	-
C. Culture du riz	-	-	2,11	-	-	-
D. Sols agricoles	-	-	-	25,34	-	-
E. Brûlage dirigé des savanes	-	-	0,23	0,00	0,10	5,92
F. Résidues agricoles brûlés dans les champs	-	-	5,72	0,17	6,05	120,03
5. Changement d'affectation des terrains et foresterie	235,41	0,00	0,72	0,00	0,18	6,31
A. Changements des forêts et autres stocks de biomasse ligneuse	0,00	-1.324,36	-	-	-	-
B. Conversion de forêts et de prairies	1.559,77	0,00	0,72	0,00	0,18	6,31
6. Déchets	-	-	31,20	0,13	0,00	0,00
A. Traitement de déchets solides sur les terrains	-	-	23,86	-	0,00	-
B. Traitement des eaux usées	-	-	7,34	0,13	0,00	0,00
7. Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emissions de CO ₂ provenant de la Biomasse	17,34	-	-	-	-	-

(Source : l'Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2009).

APPENDICE 7

Evaluation des potentialités en séquestration en carbone

En matière d'évaluation des potentialités en séquestration en carbone, une étude menée par AGRHYMET a permis de faire une première évaluation des potentialités maxima au Sahel en particulier au Sénégal, Mali, Burkina Faso, Burkina Faso et Tchad. Cette étude a eu le mérite d'estimer la biomasse totale comprenant la part de la biomasse aérienne, celle des racines et celle des débris végétaux (bois morts, litière, végétaux du sous-bois) et renferme de ce fait le carbone total séquestré. Entre autres, l'étude a indiqué qu'en zone sahélienne, où la pluviométrie moyenne annuelle (P) est inférieure à 450 mm, les plantations de 15 ans ayant une densité de 400 pieds/ha peuvent conduire à une séquestration de carbone de l'ordre de 35 t/ha.

Cette potentialité est de l'ordre de 50 t/ha si $450 \text{ mm} < P < 650 \text{ mm}$ et de 83 t/ha si $650 \text{ mm} < P < 950 \text{ mm}$. Par contre, lorsque les plantations dans ces trois zones sont réalisées à des densités de 100 pieds/ha ou moins, le potentiel maximal de séquestration n'excède guère 23 t/ha.

Sous les mêmes conditions de plantation, le maximum de carbone séquestré est de 31 t/ha et 38 t/ha respectivement pour les pluviosités de $950 \text{ mm} < P < 1150 \text{ mm}$ et $1150 \text{ mm} < P < 1350 \text{ mm}$. Selon cette étude, les plantations d'Acacia sp dans les zones où la pluviométrie est comprise entre 450 et 950 mm présentent le maximum de stock de carbone. De même, les espèces telles que *Parkia biglobosa* et *Prosopis africana* offrent une séquestration intéressante au-delà de 1050 mm. La production de bois utile suit le même gradient d'évolution.

En effet, les valeurs extrêmes de la production de bois utile sont comprises entre 11 m³ et 53,6 m³. Par zone, les productions maximales sont de 19,3 sous les pluviométries inférieures à 450 mm/an, 29,1 sous $450 \text{ mm} < P < 650 \text{ mm}$, 53,0 sous $650 \text{ mm} < P < 950 \text{ mm}$, 41,7 sous $950 \text{ mm} < P < 1150 \text{ mm}$ et 53,6 sous des pluviosités supérieures à 1150 mm. Les mêmes espèces décrites plus haut présentent des biomasses en bois plus intéressantes.

Source : V. Tarchiani et L.G. Ouédraogo, Avril 2005 '« Evaluation préliminaire et cartographie du potentiel de séquestration de carbone sur la base des essences forestières et des unités pédo-climatiques au Sahel et en particulier au Sénégal, Mali, Burkina Faso, Burkina Faso et Tchad » (Organisation météorologique mondiale, Centre, Centre régional AGRHYMET).

APPENDICE 9: Description des actions des principaux projets et programmes financés par la Banque Mondiale au Burkina (liés aux objectifs du PIF)

Projets	Objectifs	Montants	Résultats et Acquis Capitalises	Liens avec PIF	Date
Projet de Gestion intégrée des Ecosystèmes des bas-fonds du Sahel (' <i>Sahel Integrated Lowland Ecosystem Management Project</i> ', SILEM)	Améliorer les pratiques de gestion des ressources dans les sous zones ciblées à travers une approche de gestion intégrée des écosystèmes	US\$ 5 millions	Elaboration des plans d'aménagement de gestion intégrée disponible. Mise au point de technologies simples de conservation de la biodiversité. Renforcement des capacités des communautés pour la gestion des ressources partagées des bassins versants et gestion des bas-fonds.	Renforcement des capacités. Gestion commun. des forêts et des ressources naturelles	Depuis 2010 (trois phases de 5 ans)
Projet de Développement des Communautés à la base (PNGT II)	Répondre aux besoins de 80% des populations vivant dans les zones rurales. accompagne les 302 communes rurales du BKF à planifier et mettre en œuvre un développement local participatif.	US\$74 millions	Renforcement des capacités des organisations à la base et des groupes d'intérêt. Mobilisation des financements pour interventions contre la pauvreté rurale. Promotion de techniques de gestion des ressources naturelles. Le projet a touché les 302 communes rurales.	Renforcement des capacités communes et services déconcentrés. Diffusion techniques GRN.	2007- 2012
Projet d'Accès aux Services Energétiques (PASE)	Contribution à gestion de la fourniture en bois énergie, promotion des économies d'énergie et des énergies de substitution (pour améliorer l'approvisionnement des centres urbains en bois de chauffe et charbon de bois provenant des zones aménagées).	US\$37 millions	Aménagement de 270 000 ha de nouvelles forêts et achèvement d'aménagement de 171 000 has de forêts ; réduction de la pauvreté rurale par la création de nouveaux emplois et des opportunités de génération de revenus et promotion des filières commerciales de production, transport et distribution des combustibles ligneux.	Co-financement d'activités.	2008-2013
Programme d'Appui aux filières agro-sylvo pastorales (PAFASP)	Promouvoir un secteur agricole productif, compétitif, lié au marché et intégrant les petits exploitants. Améliorer la capacité des producteurs à accroître la production et la disponibilité des céréales et des produits d'élevage. Développement filières porteuses	US\$ 66 millions	Accroissement de la compétitivité des filières ciblées sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux, en vue de contribuer à une croissance agricole partagée. Accroissement des exportations.	Développement des filières et appui aux organisations de la société civile et secteur privé	2007-2012
Projet de Diversification agricole et de Développement des marchés	Amélioration de la compétitivité de certains sous-secteurs agricoles dont la production est destinée aux marchés nationaux et régionaux.	US\$ 84,5 millions	Appui à une croissance partagée au Burkina.		2006 - 2013
Programme Productivité agricole en Afrique de l'Ouest phase II (WAAPP)	Accroître appui à la sécurité alimentaire dans la sous-région par l'apport de nouvelles connaissances et technologies. Stimuler la croissance économique. Améliorer la recherche agricole, la dissémination et l'adoption de technologies agricoles en Afrique de l'ouest	US\$15 millions	Adoption de technologies améliorées pour les produits de base agricoles, conformément aux priorités de la Politique agricole de la CEDEAO. Projet en démarrage au Burkina Faso	Co-financement d'activités. Renforcement des capacités des populations à la base. Paquets techn. pour récupération de terres dégradées)	En cours depuis 2007
Appui à la productivité agricole et à la sécurité alimentaire (PAPSA)	Améliorer la capacité des producteurs à accroître la production et assurer l'amélioration de la disponibilité des céréales et des produits d'élevage dans les zones rurales.	US\$ 40 millions	Paquets technologiques disponibles dans le domaine de la production végétale et animale	Co-financement d'activités. Paquets technologiques	2011- 2016

. APPENDICE 10 : MANIFESTATIONS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES SECTEURS ET LES GROUPES LES PLUS VULNÉRABLES

PRINCIPAUX SECTEURS VULNERABLES	FACTEURS EXPLICATIFS DES CHANGEMENTS ET DE LA VARIABILITE DU CLIMAT EN RAPPORT AVEC LA VULNERABILITE DES SECTEURS				GROUPES VULNERABLES
	PLUVIOSITE EXCEDENTAIRE : <i>Phénomènes d'inondations et d'érosion</i>	BAISSE ET VARIABILITE DE LA PLUVIOSITE : <i>Baisse du niveau de la nappe phréatique ; Sécheresses récurrentes ; Migration défavorable des isohyètes ; poches de sécheresse en cours de saison ; arrêt brusque des pluies Décalage de la saison de pluie</i>	HAUSSE DES TEMPERATURES : <i>Aggravation de l'évaporation des plans d'eau ; Accélération des phénomènes de latéritisation des sols ; Augmentation des besoins en eau des cultures</i>	AUGMENTATION DE LA VITESSE DES VENTS : <i>Violence, Fréquence des vents de sable (désertiques) Erosion des sols</i>	
SECTEUR DE L'EAU	Risque de destruction d'ouvrages par forte crue Ensablement/envasement des lacs et des cours d'eau. Pollution des eaux de surface.	Assèchement précoce des puits et puisards ; Faible remplissage des plans d'eau ; Insuffisance d'eau pour les différents usages Aggravation du stress hydrique	Tarissement précoce des plans d'eau de surface Augmentation des besoins en eau ; Aggravation de l'évaporation	Augmentation de l'évaporation des plans d'eau Envasement des lacs Pollution des eaux	Populations rurales, Exploitants ouvrage hydrauliques (cultures irriguées)
SECTEUR DE L'AGRICULTURE	Baisse des rendements, ruissellement et érosion hydrique. Lessivage des sols Pertes des récoltes. Destruction des cultures.	Perturbation du calendrier agricole; Baisse des rendements agricoles Risque de disparition d'espèces moins résilientes aux conditions climatiques Déficit en eau pour les cultures Insécurité alimentaire	Dégradation de la qualité agronomique des sols Extension des champs pour compenser les baisses de rendement Disparition de certaines espèces Ecllosion de certains ravageurs des cultures (criquets, chenilles) Baisse des productions maraîchères	Destruction d'arbres fruitiers; Défloraison des cultures ; Baisse de rendement Verse des cultures défavorable pour les productions de semences	Petits exploitants céréaliers (femmes, jeunes), Exploitants du patrimoine génétique
SECTEUR DE L'ELEVAGE	Noyade du cheptel dans les eaux Prévalence des maladies liées à l'humidité	Déficit en ressources fourragères ; Pertes de cheptel ; Déficit en eau pour le cheptel ; Baisse de productivité	Baisse de la qualité des fourrages Tarissement précoce des points d'abreuvement.	Baisse de la disponibilité en eau et déficits fourragers. Propagation de maladies d'origine virale .	Petits éleveurs, Femmes enceintes et enfants Exploitants du patrimoine génétique
SECTEUR DE LA FORESTERIE	Erosion hydrique Transport des poissons hors des cours d'eau	Baisse de la réserve en eau du sol entraînant la mort d'arbres et la disparition d'espèces végétales Perte et migration des espèces fauniques Migration et disparition d'espèces végétales	Déficit en eau pour la faune Perte de qualité du sol Diminution en qualité et en quantité de la biodiversité Augmentation de l'ETP Migration d'espèces végétales	Destruction des grands arbres Accélération des feux de brousse Augmentation de l'ETP	Ménages ruraux Tradipraticiens Filière de la Pêche

Source : adapté de SP/CONEDD (2006) tiré du PANA, 2007

Appendices 11 et 12 : Décret ministériel concernant la mise en place du comité national national PIF/REDD-plus/PANA et de l'équipe technique

Appendice 12 : Décret concernant la création du Comité

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Arrêté n° 2011 - 032/PRES/PM/MEDD portant modification de l'arrêté n° 2010-159/PRES/PM/MECV du 02 novembre 2010 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité de Pilotage des projets de mise en œuvre du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) et du Programme d'Investissement Forestier

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2011-002/PRES du 13 janvier 2011 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2011-004/PRES/PM du 16 janvier 2011 portant composition Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2008-403/PRES/PM/SGG-CM du 10 juillet 2008 portant organisation type des départements ministériels ;
- Vu le décret n° 2008-822/PRES/PM/MECV du 22 décembre 2008 portant organisation du ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ;
- Vu le décret n° 93-287 du 20 septembre 1993 portant ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;
- Vu le décret n° 2004-536/PRES/PM/MAECR/MFB portant ratification du Protocole de Kyoto à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques adoptée le 11 décembre 1997 à Kyoto au Japon ;
- Vu le décret n° 2002-542/PRES/PM/MECV du 27 novembre 2002 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national pour l'Environnement et le Développement Durable ;
- Vu l'arrêté n° 2005-043/MECV du 07 octobre 2005 portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Permanent du Conseil national pour l'Environnement et le Développement Durable ;
- Vu le décret n° 2007-775/PRES/PM/MEF du 22 novembre 2007 portant réglementation générale des projets ou programmes de Développement exécutés au Burkina Faso ;
- Vu la loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales du Burkina Faso ;
- Vu le décret n° 2007-740/PRES/PM/MECV/MEF du 19 novembre 2007 portant adoption du Programme d'Action National d'Adaptation à la Variation et aux Changements Climatiques ;

A R R E T E

AU LIEU DE

Article 1 : Arrêté N° 2010-159/PRES/PM/MECV portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité de pilotage des projets de mise en œuvre du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) et du Programme d'investissement Forestier ;

LIRE

Arrêté N° 2010-159/PM/MECV portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité de Pilotage des projets de mise en œuvre du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) et du REDD+/PIF.

Article 2 : Les dispositions de l'article 3 de l'arrêté n° 2010-159/PRES/PM/MECV du 02 novembre 2010 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité de Pilotage des projets de mise en œuvre du

Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) et du Programme d'Investissement Forestier (PIF) sont modifiées ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE

CHAPITRE III : COMPOSITION

Article 3 : Le Comité de Pilotage est composé comme suit :

PRESIDENT : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

VICE-PRESIDENT : Le Secrétaire Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable.

RAPPORTEURS GENERAUX : Le Point Focal Changement Climatique et le point Focal du Programme d'investissement Forestier.

RAPPORTEUR ASSOCIE : Un membre désigné de chaque session du Comité.

MEMBRES

Les trois (3) hauts Commissaires des provinces : Mouhoun, Namentenga, et Oudalan des zones d'intervention du projet du PANA financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (PANA-FEM) administré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;

- Le Directeur Général de la Conservation de la Nature ;
- Le Président de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) ;
- Le Directeur National de la Météorologie, Ministère des Transports ;
- Le Chef du Département gestion des Ressources Naturelles/Systèmes de production de l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) du Ministère de la Recherche Scientifique et des Innovations Technologiques ;
- Le Directeur Général du Développement des Collectivités Territoriales, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
- Le Directeur général des Espaces et des Aménagements Pastoraux Ministère des Ressources Animales ;
- Le Directeur Général de l'Economie et de la Planification, Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Le Directeur Général des Ressources en Eau, ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ;
- Le Directeur général de la Santé, Ministère de la Santé ;
- Le Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ;
- Le Coordonnateur du Programme National de Gestion des Terroirs, Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ;
- Le Secrétaire Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) Ministère de l'Action Sociale ;
- Les trois (3) Directeurs Régionaux de l'Environnement et du Cadre de Vie du Mouhoun, du Namentenga et de l'Oudalan ;
- Le président du Réseau Sahélien sur la Désertification (RESAD).

OBSERVATEURS

- Partenaires Techniques et Financiers concourant au financement des projets PANA ;
- Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ;
- Coordonnateurs des projets PANA ;
- Point Focal de la Convention de Lutte contre la désertification ;
- Point Focal de la Convention sur la Diversité Biologique ;
- Point focal de la Convention de Vienne sur la Protection de la Couche d'ozone ;
- Secrétaire Exécutif de l'Autorité nationale Désignée du Mécanisme pour un Développement Propre (AND/MDP) ;
- Point Focal de la Convention de RAMSAR ;
- Président du Réseau des parlementaires en changements climatiques ;
- Présidente du réseau des journalistes et communicateurs du Cercle d'Information en Changement climatiques (CIC).

LIRE

CHAPITRE III : COMPOSITION

Article 3 : Le Comité de pilotage est composé comme suit :

PRESIDENT : Le Secrétaire général du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;

VICE-PRESIDENT : Le Secrétaire Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable ;

RAPPORTEURS GENERAUX : Le Point Focal Changements Climatiques et le Point Focal du Programme d'Investissement Forestier ;

RAPPORTEURS ASSOCIES :

- Un représentant du secteur privé ;
- Un représentant de l'Association des Municipalités du Burkina (AMB) ou son représentant.

MEMBRES

Administration

- Les trois (3) Hauts Commissaires des provinces : Mouhoun, Namentenga, et Oudalan des zones d'intervention du projet du PANA, financé par le fonds pour l'Environnement mondial (PANA-FEM) administré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- Le Directeur Général de la Conservation de la Nature ;
- Le Directeur national de la Météorologie, Ministère des Transports ;
- Le Chef du Département Gestion des ressources Naturelles/Système de production de l'Institut de l'Environnement et de Recherche Agricole (INERA) du Ministère de la Recherche Scientifique et des Innovations Technologiques ;
- Le Directeur Général du Développement des Collectivités Territoriales, ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation ;
- Le Directeur Général des Espaces et des Aménagements Pastoraux, ministère des ressources Animales ;
- Le Directeur Général de l'Economie et de la Planification, Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Le Directeur Général des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ;
- Le Directeur Général de la Santé, Ministère de la Santé ;
- Le Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Environnement et du développement Durable ;
- Le Coordinateur du Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) Ministère de l'Agriculture de l'hydraulique et des Ressources Halieutiques ;
- Le Secrétaire Permanent du Conseil national de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale ;
- Les trois Directeurs Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable du Mouhoun, du Namentenga et de l'Oudalan.

Société Civile

- Le Président de l'Association des Municipalités du Burkina ou son représentant ;
- Un représentant de la Chefferie Traditionnelle et Coutumière
- Le Président du Réseau Sahélien sur la Désertification ;
- Le Président de l'Association des Chasseurs de la Région du Centre
- Le Président de la Coalition des Organisations de la Société civile sur les Changements Climatiques.

Secteur Privé

- Le Secrétaire Général de la Chambre de Commerce ou son Représentant ;
- Le Président du Bureau National de Coordination des Chambres Régionales d'Agriculture ;
- Le Président du Royaume du Trophée ;
- Le Président de l'APEGA Gomme Arabique ;
- Un représentant des Scieries ;
- Un représentant de la Filière Karité ;
- Le Président des Grossistes Transporteurs de Bois ;
- Le Président de l'Association des Tradipraticiens.

OBSERVATEURS

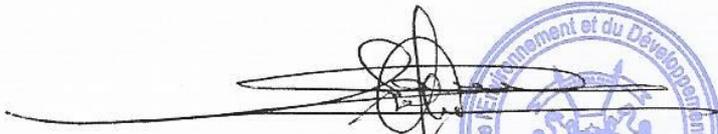
- Les Partenaires Techniques et Financiers concourant au financement des projets PANA et du PIF ;
- L'Union mondiale pour la Nature ; (UICN/BUKINA) ;
- Les Coordonnateurs des projets du PANA ;
- Le Point Focal de la Convention de Lutte contre la Désertification ;
- Le Point Focal de la Convention sur la Diversité Biologique ;
- Le Point Focal de la Convention de Vienne sur la Protection de la Couche d'Ozone ;
- Le Secrétaire Exécutif de l'Autorité nationale Désignée du Mécanisme pour un Développement Propre (AND/MDP) ;
- Le Point Focal de la Convention de Ramsar ;
- Le Président du Réseau des parlementaires en changements climatiques ;
- La Présidente du réseau des journalistes et communicateurs du Cercle d'information en Changements Climatiques ;
- Le Président de la Confédération Paysanne du Faso (CPF).

Article 4 : Le Choix des membres du Comité de Pilotage pour la tenue des réunions sera fait en fonction des exigences des lignes directrices prescrites par le PANA et le REDD+/PIF.

Le reste sans changement

Article 5 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 28 février 2011


Salifou SAWADO
 Officier de l'Ordre National



Note explicative sur le rôle des différents acteurs du Comité de Pilotage PANA REDD+/PIF

Les membres du Comité de Pilotage du PANA REDD+/PIF comprennent à la fois, l'Administration, la Société Civile, le Secteur Privé et des Observateurs.

L'Administration

Le rôle de l'administration sera de fédérer les énergies des autres acteurs. En même temps, elle aura pour tâche de :

- Prendre en compte tous les secteurs intervenant directement ou indirectement dans la mise en œuvre et le succès du PANA REDD+/PIF ;
- Assurer une cohérence dans les interventions de terrain ;
- Orienter les acteurs sur le PANA REDD+/PIF dans le sens de la stratégie nationale définie en matière de changements climatiques ;
- Contrôler la qualité des interventions sur le terrain ;
- Evaluer l'impact réel des interventions sur le terrain en rapport avec les objectifs définis par le PANA REDD+/PIF ;
- Accompagner et encourager les initiatives novatrices sur le terrain.

La Société Civile

La société civile en matière d'environnement est très active au Burkina Faso. Elle comprend non seulement les ONG et Associations de protection de l'Environnement mais aussi et surtout les leaders d'opinion, les Chefs coutumiers, traditionnels et religieux dont l'influence est très forte dans la gestion des questions environnementales. La société civile aura donc pour rôle de :

- Informer, sensibiliser et mobiliser les acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du PANA REDD+/PIF ;
- Assumer des responsabilités dans la gestion des projets issus de la mise en œuvre des programmes du PANA REDD+/PIF ;
- Participer activement aux activités ;
- Créer une synergie entre les membres en vue d'une meilleure intervention et une efficacité sur le terrain ;
- Accompagner les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre du PANA REDD+/PIF.

Le Secteur Privé

Le secteur privé dans le domaine de l'exploitation des biens et services environnementaux est jeune. Il y a donc un effort de structuration à faire pour aller progressivement du secteur informel vers le secteur structuré.

Toutefois, grâce aux efforts de sensibilisation, le secteur se met en place avec l'existence de scieries, des métiers de l'artisanat, de Grossistes transporteurs de bois et de Charbon de bois, de concessionnaires de zones de chasse, d'exploitants des Produits Forestiers Non Ligneux notamment le Karité, la gomme arabique dont l'intérêt au plan international est de plus en plus reconnu. La Chambre de Commerce va jouer un rôle extrêmement important dans la sensibilisation.

Le secteur souffre d'un manque d'organisation et de ressources pour décoller. Dans le cadre de la mise en œuvre du PIF, les opérateurs du privé reconnaissent qu'il existe de réelles opportunités à exploiter tant au plan national, régional qu'international. Le regain d'intérêt permettra de :

- Sensibiliser informer et former les acteurs ;
- Structurer le secteur ;
- Déterminer les secteurs porteurs, et favoriser l'ouverture des marchés ;

Les Observateurs

Les Observateurs sont les Partenaires Techniques et Financiers, les Points focaux des Conventions qui ont une relation directe ou indirecte avec la mise en œuvre des activités du PANA REDD+/PIF. Il existe aussi des ONG internationales telle l'UICN des Associations telles la Confédération Paysanne du Faso etc...

Toutefois, le rôle d'observateurs n'est pas un rôle passif. Pour cela ils doivent :

- participer et contribuer aux débats et aux échanges lors des réunions ;
- donner des points de vue susceptibles d'apporter des éclairages.

Les observateurs accompagnent le Comité de Pilotage et créent une dynamique en son sein.

COMITE DE PILOTAGE PANA REDD+ PIF



Administration

Société Civile

Secteur Privé

Observation



- Prise en compte intervention
- Cohérence des interventions
- Orientation des acteurs
- Encouragement des initiatives
- Contrôle qualité des interventions
- Evaluation impact sur terrain

- Information sensibilisation des acteurs
- Responsabilité de gestion
- Participation aux activités
- Création de Synergie
- Accompagnement effort du Gouvernement

- Sensibilisation, formation acteurs
- Structuration du secteur
- Détermination des secteurs porteurs et ouverture des marchés

- Participation et contribution aux débats
- Point de vue susceptible d'apporter éclairage



Synergie d'action sur le terrain

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Arrêté N°2010-159/PRES/PM/MECV portant création, attributions, composition, et fonctionnement du Comité de Pilotage des projets de mise en œuvre du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) et du Programme d'Investissement Forestier (PIF)

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

-----oOo-----

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le Décret n°2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n° 2010-105/PRES/PM du 12 mars 2010 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2008-424/PRES/PM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2008403/PRES/PM/SGG-CM du 10 juillet 2008 portant organisation type des départements ministériels ;
- Vu** le décret n°2008-822/PRES/PM/MECV du 22 décembre 2008 portant organisation du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ;
- Vu** le décret n°93-287 du 20 septembre 1993 portant ratification de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;
- Vu** le décret N° 2004-536/PRES/PM/MAECCR/MECV/MFB portant ratification du protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques adopté le 11 décembre 1997 à Kyoto au Japon ;
- Vu** le décret n°2002-542/PRES/PM/MECV du 27 novembre 2002 portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable ;
- Vu** l'arrêté n°2005-043/MECV du 07 octobre 2005 portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable ;

- Vu** le décret 2007-PRES/PM/MEF du 22 novembre 2007 portant réglementation générale des projets ou programmes exécutés au Burkina Faso ;
- Vu** la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriale du Burkina Faso ;
- Vu** le décret n°2007-740/PRES/PM/MECV/MEF du 19 novembre 2007 portant adoption du programme d'action national d'adaptation à la variation et aux changements climatiques ;

A R R E T E

CHAPITRE I. : CREATION

Article 1^{er} : Il est créé un Comité de Pilotage des projets du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) à la variabilité et aux changements climatiques et du Programme d'Investissement Forestier (PIF).

CHAPITRE II : ATTRIBUTIONS

Article 2 : Le Comité de Pilotage est l'organe d'orientation, d'appui/conseil et de supervision des activités des projets du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) à la variabilité et aux changements climatiques ainsi que de l'élaboration de la Stratégie du Programme d'Investissement Forestier et la mise en œuvre des activités REDD+. A ce titre, il est chargé :

- de suivre les différentes étapes de mise en œuvre des projets PANA ;
- de suivre les différentes étapes d'élaboration de la Stratégie du PIF et en apprécier le contenu ;
- d'examiner les programmes annuels d'activités des projets ;
- d'examiner le plan d'exécution des projets du PANA ;
- d'examiner les rapports d'activités et les rapports financiers périodiques des projets ;
- d'examiner les différents rapports d'évaluation des projets ;
- d'examiner les programmes d'activités, les budgets;
- de faire des recommandations à l'attention du Coordonnateur des projets du PANA, et des différents partenaires intervenant dans la vie desdits projets ;
- de s'assurer de la mise en œuvre des recommandations du comité de pilotage, des missions de supervision et de suivi, et des différents audits ;

- d'évaluer les performances des Coordonnateurs des projets du PANA, conformément à leurs lettres de mission ;
- d'examiner tout dossier soumis à son appréciation et ce, dans le cadre de la mise en œuvre efficiente des projets d'adaptation aux changements climatiques et du Programme d'Investissement Forestier ;
- d'examiner et d'apprécier les programmes de travail et rapports d'exécution technique et financier des projets REDD+ au Burkina Faso.

CHAPITRE III : COMPOSITION

Article 3 : Le Comité de Pilotage est composé comme suit :

- PRESIDENT : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
- VICE-PRESIDENT : Le Secrétaire Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
- RAPPORTEURS GENERAUX : Le Point Focal Changements Climatiques et le Point Focal du Programme d'Investissement Forestier
- RAPPORTEUR ASSOCIE : Un membre désigné à chaque session du Comité
- MEMBRES :
 - Les trois (3) Haut-commissaires des provinces : Mouhoun, Namentenga et Oudalan des zones d'intervention du projet du PANA, financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (PANA-FEM) administré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
 - Le Directeur Général de la Conservation de la Nature ;
 - Le Président de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) ;
 - Le Directeur National de la Météorologie, Ministère des Transports ;
 - Le Chef de Département Gestion des Ressources Naturelles/Système de Production de l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
 - Le Directeur Général du Développement des Collectivités Territoriales, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
 - Le Directeur Général des Espaces et des Aménagements Pastoraux, Ministère des Ressources Animales ;

- Le Directeur Général de l'Economie et de la Planification, Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Le Directeur Général des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ;
- Le Directeur Général de la Santé, Ministère de la Santé ;
- Le Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ;
- Le Coordonnateur du Programme National de Gestion des Terroirs, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques ;
- Le Secrétaire Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale ;
- Les trois (3) Directeurs Régionaux de l'Environnement et du Cadre de Vie du Mouhoun, du Namentenga et de l'Oudalan ;
- Le Président du Réseau Sahélien sur la Désertification (RESAD).

OBSERVATEURS :

- Partenaires Techniques et Financiers concourant au financement des projets du PANA ;
- Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN/Burkina) ;
- Coordonnateurs des projets du PANA ;
- Point focal de la Convention Lutte contre la désertification;
- Point Focal de la Convention Diversité biologique ;
- Point Focal de la Convention sur la Protection de la couche d'ozone ;
- Secrétaire Exécutif de l'Autorité Nationale Désignée du Mécanisme pour un Développement Propre (AND/MDP) ;
- Point Focal de la Convention RAMSAR ;
- Président du Réseau des parlementaires en changements climatiques ;
- Présidente du réseau des journalistes et communicateurs du Cercle d'Information en Changements climatiques (CIC).

Article 4 : Pour des besoins spécifiques d'expertise, le Comité de Pilotage peut faire appel à des structures et/ou à des personnes ressources à titre consultatif.

CHAPITRE IV : FONCTIONNEMENT

Article 5 : Le Comité de Pilotage se réunit deux fois par an en session ordinaire, soit une fois tous les six mois. Toutefois, il peut se réunir en session extraordinaire en cas de besoin.

Article 6 : Le président du comité de pilotage convoque et préside les réunions du comité et veille à leur régularité.

Article 7 : L'objet, l'ordre du jour et éventuellement les documents afférents à chaque réunion statutaire sont communiqués aux membres au moins deux semaines avant la date prévue.

Article 8 : Les membres du Comité de pilotage font par écrit leurs observations qui feront l'objet de discussions pendant la session du comité.

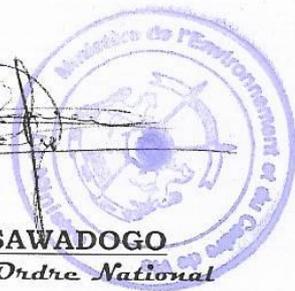
Article 9 : Les décisions du Comité sont prises à la majorité des 2/3 des voix des membres présents à la réunion.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS FINALES

Article 10 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, ainsi que le Secrétaire Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 02 novembre 2010


Salifou SAWADOGO
Officier de l'Ordre National



BURKINA FASO
Unité-Progrès-justice

Arrêté N° 2010 - 158 /MECV portant
Création, attributions, organisation et
fonctionnement d'un Secrétariat
Technique du Programme
d'Investissement Forestier (ST/PIF)

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le décret n° 2010-105/PRES/PM du 12 mars 2010 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2008-822/PRES/ PM/SGG-CM du 22 décembre 2008, portant organisation du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ;
- Vu la loi n° 006/97/ADP du 31 janvier 1997 portant Code de l'Environnement au Burkina Faso ;
- Vu la loi n° 005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant Code Forestier au Burkina Faso

ARRETE

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Il est créé un Secrétariat Technique du Programme d'Investissement Forestier en abrégé ST/PIF.

Article 2 : Le Secrétariat Technique du PIF est placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Article 3 : Le Secrétariat Technique est coordonné par le Point Focal PIF Burkina.

CHAPITRE II : MISSION ET ATTRIBUTIONS

Article 4 : Le Secrétariat Technique du PIF a pour mission la coordination des activités relatives à l'élaboration de la Stratégie du PIF Burkina, ainsi que la mobilisation et la gestion efficiente des fonds qui y sont affectés.

A ce titre, le Secrétariat Technique est chargé de :

- Elaborer les TDR et assurer le recrutement des consultants ;
- Préparer les contrats des consultants ;
- assurer le suivi des consultants ;
- Préparer le planning des activités d'élaboration de la stratégie et veiller à son exécution ;
- Rendre compte de la mise en œuvre des activités ;
- Procéder à une collecte de la documentation ;
- Préparer les réunions du Comité de Pilotage ;
- Mettre à la disposition des consultants toutes informations nécessaires à la bonne exécution de leur mission ;
- Préparer les missions conjointes ;
- Informer les PTF de l'état d'avancement des activités.

CHAPITRE III : COMPOSITION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Article 5 : Le Secrétariat Technique du PIF comprend :

- **Président :**
 - Point focal du PIF ;
- **Membres :**
 - Représentants du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ;
 - Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Article 6 : Le Secrétariat Technique est doté de moyens techniques, logistiques et financiers en vue d'assurer une bonne exécution de ses missions.

Article 7 : Le Secrétariat Technique se réunit deux (2) fois par mois sur convocation du Point Focal. Il peut se réunir en tout temps lorsque les circonstances l'exigent.

Article 8 : Les réunions du Secrétariat Technique donnent lieu à l'élaboration d'un rapport.

Article 9 : Le Point Focal en sa qualité de Coordonnateur du Secrétariat Technique, veille au bon fonctionnement de la structure et à l'accomplissement de ses missions.

Article 10 : Il assume la responsabilité technique et administrative du Secrétariat qu'il représente dans les actes de la vie civile notamment à l'égard des tiers et des usagers.

A ce titre, il est chargé notamment :

- D'élaborer le planning des activités du Secrétariat Technique ;
- D'élaborer le budget de fonctionnement et de le soumettre aux autres membres pour appréciation ;
- de produire des rapports périodes sur l'état d'avancement des activités et de le soumettre a Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Article 11 : Les membres du Secrétariat Technique sont nommés par arrêté du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie.

CHAPITRE IV : LES RESSOURCES DU SECRETARIAT TECHNIQUE

Article 12 : Les ressources du Secrétariat Technique sont constituées par le fonds de préparation du projet.

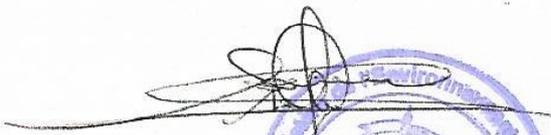
CHAPITRE V : DISPOSITIONS FINALES

Article 13 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de sa signature

Ouagadougou, le 29 octobre 2010

Ampliations :

- MEF
- Archives


Salifou SAWADOGO
Officier de l'Ordre National



Appendice 13: TERMES DE RÉFÉRENCE DES EXPERTS

1. Coordinateur, Expert en institutions Cellule de coordination nationale, PIF/Burkina Faso

I. CONTEXTE

Le Burkina Faso a été sélectionné par le groupe des experts mis en place par le sous-comité du PIF pour être un des pays pilotes dans le cadre du PIF, en raison des efforts de gestion participative des ressources forestières déployés et du partage d'expérience qu'il a su établir avec d'autres pays en la matière. Ce choix a été confirmé par le sous-comité du PIF en Mars 2010. Le Gouvernement du Burkina Faso a confirmé son intérêt pour participer au programme et a adressé une lettre dans ce sens au sous-comité du PIF avec le questionnaire rempli en Mai 2010. Grâce aux fonds du PIF, le Programme d'Investissement Forestier du Burkina Faso vise à soutenir une gestion améliorée et durable des formations boisées pour un développement socio-économique vert, en réduisant le déboisement et la déforestation et en augmentant leur capacité de séquestration de carbone. Conformément aux modalités générales du PIF, cet objectif sera atteint par la mise en œuvre de politiques, incitations et activités, qui visent à réduire la déforestation, le déboisement et la dégradation des forêts et des espaces boisés (y compris les forêts villageoises) et qui sont susceptibles de réduire les émissions de GES et de protéger les stocks en carbone des forêts.

II. TACHES ET RESPONSABILITES

II.1 Tâches

Le PIF adopte une approche holistique en matière de développement du secteur forestier au Burkina Faso, en impliquant de nombreuses institutions étatiques, avec leurs propres dispositifs et stratégies de développement, deux banques multilatérales de développement (à savoir la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement), et tout un ensemble de parties prenantes nationales et internationales, y compris les organisations paysannes et le secteur privé. Une coordination efficace constitue ainsi un élément essentiel pour permettre au PIF/Burkina Faso d'atteindre ses résultats.

Le PIF/Burkina Faso sera coordonné par une 'Cellule de coordination nationale', logée au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). Dans ce contexte, un coordinateur aura la charge de tous les aspects relatifs à la coordination de l'ensemble des activités du programme. Le Coordinateur travaillera sous la responsabilité du Comité national PANA/REDD-plus/PIF. Des rapports de collaboration seront établis avec les représentants des ministères sectoriels impliqués dans la mise en œuvre des différentes activités du PIF/Burkina Faso.

II.2 Responsabilités

Le Coordinateur, Expert en institutions sera responsable, en général, de la coordination de toutes les activités du PIF/Burkina Faso et, en particulier, des aspects institutionnels. D'une manière générale, ses activités consisteront à:

Par rapport aux institutions

- Assurer la collaboration avec les coordinateurs des unités de gestion des trois projets d'investissement, pour améliorer l'efficacité et l'efficience du programme, en identifiant les goulots d'étranglement dans la mise en œuvre des activités et les solutions appropriées pour les réduire ou éliminer.
- Assurer la coordination de toutes les institutions nationales intervenant dans la mise en œuvre du programme, pour en harmoniser les approches.

- Assurer la coordination de toutes les institutions internationales intervenant dans la mise en œuvre du programme, pour consolider et affermir les synergies
- Etablir des relations de partenariat avec les principaux partenaires techniques et financiers, pour la mobilisation de ressources additionnelles et complémentaires.
- Participer aux rencontres des réseaux ou groupes de travail existants en matière de développement social et économique, pour représenter le PIF et garantir une prise en considération des enjeux forestiers<.

Par rapport à la coordination du programme

- Superviser et coordonner en temps opportun la mise en œuvre et l'achèvement des activités du PIF/Burkina Faso
- Assurer la conformité du programme aux principales réglementations et normes du Gouvernement et des BMD par rapport à tous les aspects financiers et administratifs
- Assurer la collaboration avec les coordinateurs des unités de gestion des trois projets d'investissement, pour améliorer l'efficacité et l'efficience du programme, en identifiant les goulots d'étranglement dans la mise en œuvre des activités et les solutions appropriées pour les réduire ou éliminer.
- Assurer les synergies avec les principaux partenaires techniques et financiers intervenant, d'une manière plus ou moins directe, dans le domaine de la résilience climatique
- Organiser la conduite des missions de supervision conjointes Gouvernement/BMD comme aussi les revues à mi-terme et l'évaluation finale du programme.
- Organiser les réunions du Comité de pilotage du Programme
- Superviser la préparation du rapport annuel des activités du programme et le soumettre au comité de pilotage du PIF/Burkina Faso
- Coordonner la gestion de tous les biens du programme, y compris le matériel du bureau, les locaux et les équipements.

II.3 Compétences, Qualifications, et Expérience

- Excellentes capacités à communiquer oralement et par écrit
- Excellente connaissance du paysage institutionnel du Burkina Faso
- Connaissance adéquate des problèmes environnementaux et forestiers du Burkina
- Motivé, capable d'organiser son propre travail et celui de l'unité
- Diplôme universitaire avancé dans un des domaines suivants : Sciences sociales ou politiques, Administration publique, Sciences économiques, Etudes du développement ou discipline affiliée
- Excellente connaissance du Français écrit et parlé, la connaissance de l'Anglais écrit et parlé étant un avantage
- Expérience préalable de travail dans le cadre de programmes/projets de développement.

2.
Spécialiste en Suivi & Evaluation
Cellule de coordination nationale, PIF/Burkina Faso

I. CONTEXTE

Le Burkina Faso a été sélectionné par le groupe des experts mis en place par le sous-comité du PIF pour être un des pays pilotes dans le cadre du PIF, en raison des efforts de gestion participative des ressources forestières déployés et du partage d'expérience qu'il a su établir avec d'autres pays en la matière. Ce choix a été confirmé par le sous-comité du PIF en Mars 2010. Le Gouvernement du Burkina Faso a confirmé son intérêt pour participer au programme et a adressé une lettre dans ce sens au sous-comité du PIF avec le questionnaire rempli en Mai 2010. Grâce aux fonds du PIF, le Programme d'Investissement Forestier du Burkina Faso vise à soutenir une gestion améliorée et durable des formations boisées pour un développement socio-économique vert, en réduisant le déboisement et la déforestation et en augmentant leur capacité de séquestration de carbone. Conformément aux modalités générales du PIF, cet objectif sera atteint par la mise en œuvre de politiques, incitations et activités, qui visent à réduire la déforestation, le déboisement et la dégradation des forêts et des espaces boisés (y compris les forêts villageoises) et qui sont susceptibles de réduire les émissions de GES et de protéger les stocks en carbone des forêts.

II. TACHES ET RESPONSABILITES

II.1 Tâches

Le suivi et l'évaluation est un élément essentiel du PIF/Burkina Faso, afin d'atteindre les objectifs d'une manière efficace. Une gestion basée sur les résultats permettra au programme de disposer d'un dispositif cohérent de planification et gestion stratégique des activités, par le biais d'un processus d'apprentissage dans la transparence et la reddition des comptes.

Le PIF/Burkina Faso recherché une personne appropriée pour être en charge de toutes les activités de suivi et évaluation du programme. Le spécialiste S&E travaillera sous la responsabilité du Coordinateur de la Cellule de Coordination du programme, en collaboration avec les autres experts du PIF et des trois projets d'investissement, comme aussi en synergie avec les unités de suivi et évaluation des ministères sectoriels concernés.

II.2 Responsabilités

Le spécialiste S & E aura en particulier la charge de :

- Développer des mécanismes solides de S&E pour le PIF/Burkina Faso
- Superviser la mise en œuvre du système de S&E en collaboration avec tous les autres experts du programme, particulièrement avec les personnes en charge du S&E des trois projets d'investissement
- Assurer la conformité de tous les plans d'actions du programme et des projets avec le Cadre logique du programme
- Assurer l'adéquation entre les données financières et les réalisations physiques du programme.
- Assister les unités du programme et des projets dans l'interprétation des données concernant les activités et leur présentation d'une manière concise et simple, pour aider les prises de décision et améliorer la structure et les modalités de mise en œuvre du programme.

- Superviser la préparation de rapports périodiques de performance du programme et, en collaboration, avec le spécialiste en communication, contribuer à les disséminer et les présenter à différentes audiences
- Préparer les termes de référence et les contrats de consultants extérieurs intervenant dans le domaine du suivi et évaluation des activités du PIF/Burkina Faso et en superviser les activités
- Préparer des rapports réguliers complets sur les activités de S&E, pour leur inclusion dans le rapport d'activités annuel.
- Entreprendre toute autre activité convenue avec le coordinateur du PIF/Burkina Faso.

II.3 Compétences, Qualifications et Expérience

- Excellentes capacités à communiquer oralement et par écrit
- Connaissance adéquate des problèmes climatiques et environnementaux du Burkina Faso
- Motivé, capable d'organiser son propre travail et celui de ses collaborateurs
- Diplôme universitaires dans un des domaines suivants : Sciences sociales et économiques, Etudes du développement
- Excellente connaissance du Français écrit et parlé, la connaissance de l'Anglais étant un avantage
- Expérience préalable de travail dans le cadre de programmes/projets de développement.
- Connaissance adéquate du paysage institutionnel nigérien

3.

Spécialiste en Communication

Cellule de coordination nationale, PIF/Burkina Faso

I. CONTEXTE

Le Burkina Faso a été sélectionné par le groupe des experts mis en place par le sous-comité du PIF pour être un des pays pilotes dans le cadre du PIF, en raison des efforts de gestion participative des ressources forestières déployés et du partage d'expérience qu'il a su établir avec d'autres pays en la matière. Ce choix a été confirmé par le sous-comité du PIF en Mars 2010. Le Gouvernement du Burkina Faso a confirmé son intérêt pour participer au programme et a adressé une lettre dans ce sens au sous-comité du PIF avec le questionnaire rempli en Mai 2010. Grâce aux fonds du PIF, le Programme d'Investissement Forestier du Burkina Faso vise à soutenir une gestion améliorée et durable des formations boisées pour un développement socio-économique vert, en réduisant le déboisement et la déforestation et en augmentant leur capacité de séquestration de carbone. Conformément aux modalités générales du PIF, cet objectif sera atteint par la mise en œuvre de politiques, incitations et activités, qui visent à réduire la déforestation, le déboisement et la dégradation des forêts et des espaces boisés (y compris les forêts villageoises) et qui sont susceptibles de réduire les émissions de GES et de protéger les stocks en carbone des forêts.

II. TACHES ET RESPONSABILITES

II.1 Tâches

La prise de conscience de la part de toutes les parties prenantes nationales et locales des enjeux du secteur forestier constitue un élément essentiel du PIF/Burkina Faso. Par conséquent, la communication est un instrument pertinent pour atteindre les objectifs voulus. C'est la nature pilote même du PRSC/Burkina Faso qui exige une gestion efficace des connaissances afin d'apprécier les

résultats obtenus et les partager avec les parties prenantes nationales à tous les niveaux, comme aussi avec les unités d'exécution du PIF dans les autres pays pilotes.

Le PIF/Burkina Faso recherché les services d'une personne capable d'assurer la responsabilité de toutes les activités de communication du programme. Le spécialiste en communication travaillera sous la responsabilité du Coordinateur de la Cellule de coordination du programme, en collaboration avec l'expert en Suivi e& Evaluation et les autres experts du PIF et des trois projets d'investissement, comme aussi en synergie avec les unités de communication des ministères sectoriels concernés.

II.2 Responsabilités

1. Définir et coordonner la mise en œuvre de toutes les activités de gestion de l'information et de partage des leçons apprises par le programme, pour les incorporer en temps opportun dans le plan d'investissement du PIF et promouvoir la réplication de l'approche. A cet effet, l'expert en communication aura à :
 - Etablir des espaces de dialogue avec tous les acteurs institutionnels impliqués dans le secteur forestier au Burkina Faso, en général, et dans la mise en œuvre du PIF, en particulier.
 - Définir et susciter toute initiative visant à documenter et présenter les bonnes pratiques du PIF (par rapport aux approches, méthodologies, techniques, formes de partenariat, etc.), y compris par le biais d'études ciblées sur un ensemble de sujets.
 - Partager toutes les informations du PIF par le biais de l'organisation d'ateliers de concertation, avec la participation de différentes catégories d'acteurs (représentants des services techniques, collectivités territoriales, secteur privé et associations de la société civile et partenaires techniques et financiers, comme aussi spécialistes en différentes disciplines (forestiers, agronomes, climatologues, socio-économistes, etc.)
 - Créer et entretenir un site Internet dédié, où seront postées toutes les informations relatives au PIF.

2. Assurer la responsabilité du développement d'une stratégie de communication adéquate pour le PIF/Burkina Faso, afin de :
 - Développer des instruments de communication et disséminer une information adéquate sur la variabilité et le changement climatiques au niveau national
 - Collaborer avec l'expert en S&E pour identifier l'information essentielle concernant l'approche générale du PIF/Burkina Faso et les principales leçons apprises, et les partager au niveau international.

3. Assurer la responsabilité de l'organisation d'initiatives appropriées de conscientisation et de formation sur les problèmes liés au changement climatique et la présenter d'une manière adaptée à différentes audiences, y compris les organisations paysannes de producteurs
 - Organiser, en collaboration avec tous les experts des projets d'investissement, des initiatives de sensibilisation générales des communautés rurales au sujet du changement climatique et des mesures d'adaptation
 - En impliquant tous les experts des projets d'investissement, organiser des séances de formation plus spécialisées à l'intention des principaux acteurs, y compris les décideurs, les élus des collectivités locales, les représentants des services déconcentrés, dans le domaine des risques socio-économiques liés au changement climatique

- Préparer les termes de référence et les contrats de consultants extérieurs impliqués dans le domaine des activités de communication du PIF/Burkina Faso et en superviser les activités
4. Entreprendre toute autre activité convenue avec le coordinateur du PIF/Burkina Faso.

II.3 Compétences, Qualifications et Expérience

- Excellentes capacités à communiquer oralement et par écrit
- Connaissance adéquate des problèmes climatiques et environnementaux du Burkina Faso
- Motivé, capable d'organiser son propre travail et celui de ses collaborateurs
- Diplôme universitaires dans un des domaines suivants : Sciences de l'éducation, Sciences sociales, Sciences de la Communication
- Excellente connaissance du Français écrit et parlé, la connaissance de l'Anglais étant un avantage
- Expérience préalable de travail dans le cadre de programmes/projets de développement.
- Connaissance adéquate du paysage institutionnel nigérien
- Connaissance des technologies de l'information est un avantage important
- Expérience préalable de travail dans le cadre de programmes/projets de développement.
- Connaissance adéquate du paysage institutionnel nigérien

Appendice 14 : TABLEAU D'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU PLAN D'INVESTISSEMENT DU PIF ET DES PROJETS PIF DU BURKINA FASO

Projets proposés	Composantes et activités (cf. version 15 avril ; para 62-102)	Enjeu / effet environnemental	Composante environnementale concernée/affectée	Mesures à envisager	Politique de sauvegarde appropriée
<p>P1. Projet de Gestion Décentralisée Durable des Forêts (PGDDF) <i>(US\$ 12 millions, BM)</i></p>	<p>C1 : Accompagner la mise en place du système MNV</p> <p>Activités prioritaires :</p> <p>(i) Etablissement de la situation forestière de référence</p> <p>(ii) Evaluation des capacités et des potentialités en séquestration de carbone des formations forestières locales et de production supplémentaire</p> <p>(iii) Etude juridique sur la propriété du carbone</p> <p>(iv) Approfondissement de la méthodologie MNV, pour mesurer sur une base nationale les performances de réductions d'émissions forestières et pouvoir les notifier</p> <p>(v) Étude institutionnelle sur le Fonds national et le mécanisme de redistribution</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance de l'état actuel des facteurs de pression et des tendances des espaces forestiers • Actualisation de la connaissance de la biodiversité floristique • Meilleure ciblage des actions de conservation de la flore et donc de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture forestière et richesse floristique • Habitat de faune et biodiversité • Ressources et compétences de gestion des acteurs concernés • Sciences, Savoirs et comportements des acteurs 	<p>Bien diffuser les informations et produits des activités de la composante</p>	<p align="center">Non applicable</p>
	<p>C2 : Investissements dans les forêts communales</p> <p>Activités prioritaires :</p> <p>(i) Délimitation de forêts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation / stabilisation durable des superficies végétales pérennes induisant des synergies positives sur (i) l'habitat de la faune, (ii) la conservation de la biodiversité, (iii) la 	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture forestière et habitats fauniques associés • Relations sociales et de genre (évolution des jeux de pouvoirs due aux revenus et nouvelles responsabilités créées) pouvant rétroagir sur 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte des scénarios tendanciels de moyen et long terme des couples "Forêts-Terres productives" et "Forêts-Etablissements humains" lors 	<ul style="list-style-type: none"> • OP 4.01 • OP 4.04 • OP 4.09

	<p>communales, élaboration d'un texte et classement</p> <p>(ii) Appui à l'élaboration de Conventions locales incluant la définition aussi bien des modalités de gestion participative que des dispositifs réglementaires concernant la gestion des forêts communales et l'utilisation de leurs produits</p> <p>(iii) Aménagement qui inclut la promotion des techniques appropriées de Gestion durable des forêts adaptées aux zones agro-écologiques du pays</p> <p>(iv) Définition et dissémination d'actions d'agroforesterie comportant la mise en valeurs des terres par une association entre végétaux ligneux pérennes, cultures herbacées et élevage</p> <p>(v) Vulgarisation et appui à la dissémination d'initiatives permettant de réduire la pression anthropique sur les formations forestières</p> <p>(vi) Identification et mise en œuvre participative de microprojets forestiers communautaires (y compris des activités génératrices de revenus adressées en priorité aux femmes)</p>	<p>réduction des émissions de GES, (iv) l'augmentation potentielle de la disponibilité des PFNL et des revenus associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restriction temporaire d'accès aux ressources naturelles et foncières notamment les nouvelles friches agricoles • Recul ou stabilisation des espaces cultureux et des terres de parcours avec augmentation potentielle de conflits d'usage en raison des croissances démographiques (animales, humaines) • Risque de rétroactions négatives dues à la sédentarisation, l'immigration agricole, etc. suscitée par les effets positifs des investissements • Impacts environnementaux négatifs potentiels des microprojets financés 	<p>les modes de gestion des RN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Terres productives (superficies agricoles, terres de parcours) • Atmosphère global et milieu ambiant local • Qualité de vie des populations riveraines et des bénéficiaires directs • Faune et écotourisme • Gouvernance environnementale locale • Savoirs endogènes et comportements des acteurs communautaires • Ressources et cadres de vie touchés par les effluents des microprojets subventionnés 	<p>de la création/délimitation des forêts communales, y compris la conversion des forêts domaniales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opérationnaliser un mécanisme/activités de suivi des conflits socio-écologiques dans les aires du projet • Mettre à disposition un environnementaliste au sein de l'unité de gestion en vue de faire respecter la procédure nationale des Evaluations environnementales et les sauvegardes, en relation avec le BUNED, lors de la sélection et du financement des microprojets • Appuyer les services techniques des communes en suivi environnemental 	<ul style="list-style-type: none"> • OP 4.12 • Procédure EIE du Burkina • Procédure d'AE du Burkina • Règles nationales sur l'AT • Règles nationales portant plans de gestion d'aires protégés
	<p>C3 : Renforcement des capacités des Collectivités et des organisations paysannes</p> <p>Activités prioritaires :</p> <p>(i) Soutenir le processus de transfert des compétences</p>				

	<p>environnementales aux Collectivités</p> <p>(ii) Contribuer à améliorer les outils de planification communale dans une perspective de changement climatique et dégradation du capital naturel local</p> <p>(iii) Contribuer à renforcer les capacités humaines, techniques et financières des Collectivités</p> <p>(iv) Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de gestion forestière, en capitalisant des expériences de ‘cogestion’ et ‘convention’</p> <p>(v) Définir les idées clés de la gestion et protection des espèces locales d’intérêt économique et des ressources fauniques</p> <p>(vi) Appuyer la mise en œuvre d’une stratégie Information-Education- Communication appropriée au niveau des Collectivités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la gouvernance locale et de la surveillance des ressources naturelles • Risque à court terme de la dégradation des ressources en raison du retard de transfert des ressources après le transfert des compétences entre le niveau central et le niveau local • Reprise/stabilisation de la diversification biologique en raison de l’amélioration de la sensibilité et de la motivation des populations pour la conservation des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions de gestion de l’environnement local • Sensibilité et comportements des principaux acteurs de gestion des ressources naturelles • Ressources naturelles sources de revenus et d’opportunités pour des communautés à la base 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer que le transfert de ressources (humaines, financières, réglementaires, etc.) est coextensif au transfert compétences • Utiliser l’approche participative, l’équité du genre et le renforcement des couches vulnérables dans les démarches et stratégies d’exécution des activités de la composante 	Non applicable
<p>P2. Projet de Gestion Participative des Forêts Domaniales (PGPFD)</p> <p><i>(US\$ 12 millions, BAD)</i></p>	<p>C 1: Améliorer la gouvernance forestière</p> <p>Activités prioritaires :</p> <p>(i) Soutenir une mise à niveau de toute la législation forestière du pays</p> <p>(ii) Appuyer l’incorporation des enjeux forestiers dans les politiques macroéconomiques (SCADD), les politiques sectorielles et le guide de planification locale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Clarification des restrictions d’accès aux zones protégées et exacerbation potentielle des conflits à court terme • Diminution de la pression sur la biodiversité et augmentation des 	<ul style="list-style-type: none"> • zones de protection naturelles (forêts classées, parcs naturels, réserves de faune, aires de conservation, etc.) • Terres productives (superficies cultivées et 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte de la décentralisation et du principe de subsidiarité en général dans la clarification des responsabilités • Utiliser l’approche participative, 	

	<p>(iii) Accompagner l'harmonisation, la mise en cohérence et la mise en application du dispositif législatif concernant les forêts, les parcs naturels, les aires protégées</p> <p>(iv) Clarifier le statut des forêts</p> <p>(v) Contribuer à mettre en application le code foncier rural</p> <p>(vi) Contribuer à définir et/ou mettre en application des règles concernant l'accès des différents opérateurs aux ressources forestières et leur utilisation</p> <p>(vii) Approfondir les méthodes de planification sectorielle</p> <p>(viii) Contribuer à consolider des dispositifs concernant la coordination intersectorielle</p> <p>(ix) Conduire une étude sur la répartition des redevances entre l'Etat et les collectivités</p>	<p>populations spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de concentration de la propriété foncière entre les mains de privilégiés induisant le gel du foncier agricole et la paupérisation de certains paysans • Intégration adéquate des mesures environnementales dans les budgets sectoriels et ceux des collectivités 	<p>cultivables, terres de parcours, pâturages, zones de cueillette)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacités de gestion environnementale des acteurs nationaux et régionaux 	<p>l'équité du genre et le renforcement des couches vulnérables dans les démarches et stratégies d'exécution des activités de la composante</p>	<p>Non applicable</p>
	<p>C2 : Investissements dans la protection et la gestion durable des forêts domaniales</p> <p>Activités prioritaires :</p> <p>(i) identification, délimitation et classement des forêts de l'Etat, et élaboration des règles de gouvernance de ces forêts</p> <p>(ii) identification des types d'investissements prioritaires d'aménagement et une estimation de leurs coûts</p> <p>(iii) mise en œuvre d'investissements concernant un aménagement durable des zones boisées et la protection de la faune</p> <p>(iv) Identification de zones de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilisation durable des superficies végétatives pérennes induisant des synergies positives sur (i) l'habitat de la faune, (ii) la conservation de la biodiversité, (iii) la réduction des émissions de GES, (iv) l'augmentation potentielle de la disponibilité des PFNL et des revenus associés • Amélioration de la conservation des ressources en eau • Restriction temporaire d'accès aux ressources naturelles et foncières notamment les nouvelles friches agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture forestière et habitats fauniques associés • Atmosphère global et milieu ambiant local • Qualité de vie des populations riveraines et des bénéficiaires directs • Bassin versant/ hydrographique • Faune et écotourisme • Savoirs endogènes et comportements des acteurs communautaires • Ressources et cadres de vie touchés par les effluents des microprojets subventionnés 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le processus de délimitation aux schémas directeurs de territoires, y compris l'existence des forêts communales • Opérationnaliser l'outil METT de suivi des forêts domaniales • Opérationnaliser une cellule environnementale au sein de la Direction Nationale des Forêts en vue de faire respecter la procédure nationale des Evaluations environnementales, en relation avec le BUNED, pour tous les projets forestiers • Former les cadres à l'intégration environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> • BAD (PE 2004, PDI 2003, PRP 2004, PCP/ COSC 1999) • Loi no.034-2009/AN du 16 juin 2009 du Burkina • Loi sur la gestion de la faune • Procédure EIE du Burkina

	<p>conservation, d'habitation et de production incluant les APF et les ZOVIC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts environnementaux négatifs potentiels des microprojets financés 			
	<p>C3 : Renforcement des capacités des Institutions nationales et des services déconcentrés</p> <p>Activités prioritaires :</p> <p>(i) Renforcement des capacités du MEDD suite à un audit institutionnel complet</p> <p>(ii) Renforcement d'une synergie d'action entre le MEDD et les principales institutions nationales impliquées dans le secteur forestier</p> <p>(iii) Renforcement des capacités humaines, techniques logistiques et financières des services techniques déconcentrés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification et de budgétisation sectoriels 	<ul style="list-style-type: none"> • Aspect institutionnel de la gestion des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte de la décentralisation et du principe de subsidiarité et de complémentarité dans la mise en synergie des responsabilités 	<p>Non applicable</p>
<p>P3. Projet de Valorisation des produits forestiers et développement des filières (PVPF/DF) <i>(US\$ 6 millions, BM)</i></p>	<p>C1 : Gestion des connaissances</p> <p>Activités prioritaires :</p> <p>(i) Promouvoir et valoriser les acquis des projets et leurs promoteurs (ONG, secteur privé, Etat, PTF) ainsi que ceux de la recherche scientifique en matière forestière et agro-forestière</p> <p>(ii) Fournir un appui institutionnel approprié aux institutions nationales impliquées dans la recherche</p> <p>(iii) Favoriser la création d'espaces d'échange et de dialogue entre les chercheurs, et les autres parties</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel accroissement de l'entrepreneuriat dû à une meilleure connaissance des ressources naturelles et risque de pression • Amélioration des réflexes et sensibilité de gestion durable des RN chez les acteurs • Accroissement des opportunités d'accès aux mécanismes financiers internationaux de 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources biologiques (flore, faune, diversité génétique) • Education environnementale • Revenus des acteurs impliqués dans la valorisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un plan de communication mettant en exergue les opportunités et services (économiques, culturels, etc.) fournis par les RN connues/découvertes • Mettre en place un mécanisme d'actualisation de la réglementation et des pratiques à partir des résultats 	<p>Non applicable</p>

prenantes	conservation		de la recherche	
<p>C2 : Investissements dans les initiatives visant à réduire la pression anthropique sur les ressources forestières</p> <p>Activités prioritaires : (i) Promotion des espaces boisés privés (ii) Promotion de l'agroforesterie (iii) Promotion des techniques alternatives permettant de réduire la pression sur les espaces boisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du taux de couverture forestière nationale induisant (i) une contribution significative à la réduction des GES, (ii) une diminution de la pression sur les habitats naturels, (iii) un meilleur approvisionnement en bois et dérivés • Ralentissement de la dégradation des terres, de la demande en nouvelles terres agricoles et stabilisation de l'utilisation des intrants chimiques • Amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires et de leurs comportements vis-à-vis des massifs forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture forestière et biodiversité • Atmosphère global • Terres productives • Ressources en eau • Communautés à la base 	<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre les initiatives pertinentes à la procédure environnementale nationale • Mettre en place un mécanisme de suivi de l'efficacité des initiatives financées notamment en ce qui concerne leur viabilité comme sources alternatives de services écosystémiques (bois, nourriture, etc.) • Appuyer les institutions fédératives du secteur privé (chambre de commerce, chambre d'agriculture, etc.) en gestion environnementale (écolabel, ISO 14001, produit certifié, produit équitable) 	<ul style="list-style-type: none"> • OP 4.01 • Procédure nationale EE
<p>C3 : Renforcement des capacités du Secteur privé et Groupements d'usagers des forêts</p> <p>Activités prioritaires : (i) Etude des conditions techniques, réglementaires et financières concernant le développement des principales filières des produits forestiers (ii) Elaboration des procédures concernant une plus grande professionnalisation des filières (chasse, apiculture, bois, charbon de bois, gomme arabique, karité)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sensibilité du secteur privé aux problématiques environnementales • Opportunités d'augmentation de la contribution du secteur au 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilité et comportements des principaux acteurs de gestion des ressources naturelles • Ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Former les acteurs du secteur privé sur les normes et standards internationaux compétitifs de commercialisation des produits naturels et biologiques 	<p>Non applicable</p>

	<p>(iii) Renforcement des synergies entre le secteur privé, les petites et moyennes entreprises forestières locales et les groupements d'usagers des produits forestiers</p> <p>(iv) Consolidation d'unions de producteurs et de fédérations d'unions de producteurs et leur encadrement efficace (GGF et UGGF)</p>	<p>PIB</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure acceptation potentielle de la fiscalité environnementale, par le secteur privé, en vue de la création de mécanismes financiers (Fonds) • Reprise/stabilisation de la diversification biologique en raison de l'amélioration de la sensibilité et de la motivation des acteurs pour la conservation des ressources naturelles 	<p>sources de revenus et d'opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes financiers durables (fonds) de gestion des ressources naturelles 	<p>(certification, étiquetage, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un partenariat d'accompagnement entre le MEDD et le secteur privé 	
--	---	--	---	---	--

TABLE DES MATIERES

Liste des acronymes et abréviations	iv
<i>Summary of Country Investment Strategy</i>	vi
Carte 1 : Carte administrative du Burkina Faso	viii
SECTION 1	
Description du contexte national et du secteur	1
SECTION 2	
Identification des opportunités de réduction des gaz à effet de serre	9
SECTION 3	
Cadre politique et réglementaire	11
SECTION 4	
Co-bénéfices attendus des investissements PIF	13
SECTION 5	
Collaboration entre les BMD et les autres partenaires	15
SECTION 6	
Identification et justification des projets et programmes qui seront cofinancés par le PIF	17
SECTION 7	
Capacités de mise en œuvre des investissements et évaluation des risques	42
SECTION 8	
Plan de financement et des instruments	45
SECTION 9	
Cadre de résultats de la Stratégie d'Investissement	46
ANNEXES	49
Annexe 1: Projets d'investissement proposés	
Annexe 2: Participation et rôle des principales parties prenantes	
Annexe 3: REDD-PLUS du Burkina Faso	
Annexe 4: Revue externe du Plan d' de Stratégie	

APPENDICES (volume 2)

- Appendice 1 : Cartes (occupation des terres et formations forestières)
- Appendice 2 : Secteur forestier burkinabé : Paysages forestiers, état et tendances des ressources forestières et ligneuses
- Appendice 3 : Récapitulatif des emplois et revenus du secteur forestier
- Appendice 4 : Contribution de l'activité sylvicole à l'économie nationale
- Appendice 5 : Principaux cadres politiques et stratégiques
- Appendice 6 : Projets et programmes en cours d'exécution
- Appendice 7 : Émissions et séquestration des GES en 2006
- Appendice 8 : Évaluation des potentialités en séquestration en carbone
- Appendice 9 : Description des actions des principaux projets/programmes financés par la Banque mondiale au Burkina
- Appendice 10 : Manifestations des changements climatiques sur les secteurs et les groupes les plus vulnérables
- Appendice 11 : Décret ministériel concernant la mise en place du comité national REDD-plus
- Appendice 12 : Décret concernant la création du Comité national PIF/REDD-plus/PANA
- Appendice 13 : Termes de référence des experts
- Appendix 14: Evaluation environnementale et sociale du plan d'investissement du PIF

Cartes

- Carte 1: Carte administrative du Burkina Faso
- Carte 2: Zones agro-écologiques du Burkina Faso

Figures

- Figure 1 : Cadre général du PIF/Burkina Faso (et ses liens avec le CIF global)
- Figure 2 : Liens entre les activités prioritaires du PIF et les REDD-plus
- Figure 3: Liens fonctionnels entre activités prioritaires et projets d'investissement
- Figure 5 : Montage institutionnel du PIF/Burkina Faso

Tableaux

- Tableau 1 : Végétation du Burkina Faso
- Tableau 2 : Evolution des superficies forestières et agricoles de 1992 à 2002 au Burkina Faso
- Tableau 3 : Thèmes et activités prioritaires du PIF au Burkina Faso
- Tableau 4 : Récapitulatif des trois projets d'investissement proposés
- Tableau 5 : Répartitions budgétaires entre les projets d'investissement

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

APFNL	Agence de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque mondiale
BMD	banques multilatérales de Développement
CAADP	<i>Comprehensive Africa Agriculture Development Program</i> (Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture africaine)
CAF	Chantiers d'Aménagement Forestier
CBD	Convention sur la diversité biologique
CCD	Convention Cadre de Désertification
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCPD	Cadre de concertation des partenaires du développement rural
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse
CNCPDR	Cadre national de concertation des partenaires du développement rural décentralisé
CO ₂	Dioxyde de carbone
CCPSA	Comité de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CVD	Comité de Gestion Villageoise
DAF	Direction Administrative et Financière
DEP	Direction des Etudes de la Planification
DGCN	Direction Générale de la Conservation de la Nature
EIE	Etude d'Impact Environnemental
ENIGME	Espace de navigation et d'information en géologie, mines et environnement
FPDCT	Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales
FNUGGF	Fédération nationale des Unions de Groupements de Gestion Forestière
GDT	Gestion durable des Terres
GES	Gaz à effet de serre
Gg	Gigagramme
GGF	Groupement de Gestion Forestière
INERA	Institut de l'environnement et de recherches agricoles
INSD	Institut national de la statistique et de la Démographie
LULUCF	Usage des terres, changement d'usage des terres et sylviculture (<i>Land Use, Land-Use Change and Forestry</i>)
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, Hydraulique et Ressources halieutiques
MECV	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MED	Ministère de l'Économie et du Développement
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MPTIC	Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication
MRA	Ministère des Ressources Animales
MNV	Mesure, Notification et Vérification
NEPAD	New Partnership for Africa's Development
NIE	Notice d'Impact Environnemental
OSC	Organisation de la Société Civile pour l'Environnement
PADAB	Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture au Burkina Faso
PAPISE	Plan d'Actions et Programme d'Investissement du Secteur de l'Élevage
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PAN-LCD	Plan National de Lutte contre la Désertification (PAN-LCD)
PDA	Plan Décennal d'Action
PEDD	Plan pour l'Environnement pour le Développement Durable
PIF	Programme d'investissement Forestier
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PISA	Programme d'Investissement du Secteur de l'Agriculture
PMEF	Petites et Moyennes Entreprises Forestières
PNDRD	Programme National de Développement Rural Décentralisé
PNGIM	Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu
PNSR	Programme National du Secteur Rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROFOR	Programme sur les Forêts
PROGEREF	Projet de Gestion Durable des Ressources Forestières dans les Régions Sud-Ouest, Centre-Est et Est

- Plan d'Investissement Forestier, PIF/Burkina Faso -

PROTECV	Programme triennal du secteur de l'Environnement et du Cadre de Vie
PRONAGRED	Programme National de Gestion des Ressources Forestières et Fauniques
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REDD	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des Forêts (<i>Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation</i>)
SAF	Service Administratif et Financier
SDR	Stratégie de Développement Rural
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée de Développement
SFR	Service Foncier Rural
SP-CONEDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
SP-CPSA	Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UGGF	Union des Groupements de Gestion Forestière
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UTCATF	Utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie

Taux d'échange: \$US 1 = FCFA 446 (Avril 2011)

FOREST INVESTMENT PROGRAM							
Summary of Country Investment Strategy							
1. Country/Region:							
2. FIP Funding Request (in USD million)::	<i>Loan:</i>			<i>Grant:</i>			
3. National FIP Focal Point:							
4. National Implementing Agency (Coordination of Investment Strategy):							
5. Involved MDB							
6. MDB FIP Focal Point and Project/Program Task Team Leader (TTL):	<i>Headquarters-FIP Focal Point:</i>			<i>TTL:</i>			
7. Description of Investment Strategy:							
(a) Key challenges related to REDD+ implementation							
(b) Areas of Intervention – sectors and themes							
(c) Expected Outcomes from the Implementation of the Investment Strategy							
(d) Link to activities supported by FCPF and UN-REDD Programme							
8. Expected Key results from the Implementation of the Investment Strategy (consistent with FIP Results Framework):							
Result			Success Indicator				
(a)							
(b)							
...							
9. Project and Program Concepts under the Investment Strategy:							
Project/Program Concept Title	MDB	Requested FIP Amount (\$)¹			Expected co-financing (\$)	Preparation grant request (\$)	MDB Fee²
		TOTAL	Grant	Loan			
TOTAL							
10. Timeframe (tentative) – Approval Milestones							
Project 1:							
Project 2:							
Project...:							
11. Link with FCPF and UN-REDD Programme Activities:							

¹ Includes preparation grant and project/program amount.

² To be completed by the MDB submitting the project.

12. Other Partners involved in design and implementation of the Investment Strategy:
13. Consultations with Indigenous Peoples and Local Communities:
14. Private Sector Involvement:
1. Other relevant information:

PREFACE

Le Programme d'Investissement Forestier (PIF) est un des trois fonds créés par les Banques Multilatérales dans le contexte du Fonds d'Investissement du Climat (CIF), pour soutenir les efforts de réduction de la déforestation et de dégradation des forêts dans huit pays en voie de développement (les autres fonds sont liés à la résilience climatique et aux énergies renouvelables). Le PIF vise à promouvoir une gestion durable des forêts pour réduire les émissions et protéger les stocks de carbone. Ses objectifs seront achevés par l'apport de financements adéquats pour appuyer des réformes et des investissements publics et privés.

Le Burkina Faso est l'un des pays sélectionnés par le FIP, en vertu des efforts accomplis pour l'amélioration d'un secteur qui offre des moyens d'existence à une large population. Le choix d'inclure le Burkina Faso parmi les pays pilotes est pleinement justifié, dans la mesure où ses savanes et ses 'forêts sèches' représentent bien ces ressources dont dépendent les modes et les moyens d'existence d'une majorité de ses populations rurales, dont une partie importante est frappée par une pauvreté sévère. Ce choix est aussi justifié par le fait que le FIP n'a pas été conçu pour être un outil uniquement en faveur des pays ayant de larges forêts. L'expérience burkinabé en matière de forêts sèches pourra produire des enseignements très précieux (en termes de méthodologie MNV, cadre législatif, forêts gérées par des institutions communautaires, implication du secteur privé et la société civile), qui par la suite pourraient être répliqués dans d'autres pays ayant des conditions écologiques similaires (ceux sont le territoire de troupe sur toute la bande sahélienne de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est, comme aussi d'autres régions arides et semi-arides de la planète) et qui sont affectés par un processus croissant de déforestation. Le PIF/Burkina Faso sera mis en œuvre dans un cadre bien défini de politiques de lutte contre la pauvreté et de réformes de décentralisation et préconisera une approche-programme visant à faire des investissements durables ayant un impact transformationnel dans le secteur forestier.

Ses objectifs seront atteints par la mise en œuvre de politiques, incitations et activités, qui visent à réduire la déforestation, le déboisement et la dégradation des forêts et des espaces boisés (y compris les forêts villageoises) et qui sont susceptibles de réduire les émissions de GES et de protéger les stocks en carbone des forêts. Les principaux effets de multiplication catalytique du PIF au niveau du pays seront : l'amélioration des modes et moyens de vie des populations dépendantes des forêts, l'amélioration de l'environnement global favorable à une gestion durable des forêts et l'accès du secteur forestier à des ressources financières prévisibles et adéquates.

Le plan d'investissement proposé accélérera le processus du REDD-plus au Burkina Faso et aidera à catalyser les activités actuellement en cours d'exécution du REDD-plus et à confirmer et consolider l'engagement du Gouvernement dans l'exécution de ses mécanismes en fonction d'une 'feuille de route' détaillée. En favorisant l'implication de toutes les parties prenantes concernées, il permettra de mettre en œuvre des stratégies adaptées aux circonstances particulières du pays et susceptibles de répondre aux besoins des populations locales.

Le FIP/Burkina Faso aidera aussi le pays à définir et exécuter des programmes ayant pour effet de réduire la dégradation des espaces boisés et protéger les stocks de carbone, par le biais de programmes de compensation novateurs pour la protection des stocks de carbone comportant des bénéfices triples de nature environnementale, économique et sociale. Le paradigme de développement du FIP crée un lien étroit entre bénéfices environnementaux, sociaux et économiques, en réduisant les émissions causées par la déforestation/dégradation des forêts et protégeant les stocks de carbone tout en maximisant des opportunités de développement économique (par la création d'emplois et la génération de revenus à partir d'une gestion durable des forêts ou d'autres activités alternatives connexes).

Le PIF/Burkina Faso a été développé grâce à un processus inclusif géré par le Gouvernement, représenté par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), avec l'assistance de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de Développement. A la suite de plusieurs missions (Octobre 2010, Mars et Avril 2011) et sur la base d'une étude diagnostique conduite par le MEDD, un processus de consultation a été mis en place par l'organisation de plusieurs ateliers et rencontres, avec la participation de représentants des principaux acteurs institutionnels –départements ministériels, collectivités locales, société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers, etc.). Cela a conduit à une identification participative des priorités du PIF au Burkina Faso et la définition de projets d'investissement comme aussi d'arrangements institutionnels pour une mise en œuvre opportune et efficaces du plan d'investissement.

SECTION 1. DESCRIPTION DU PAYS ET DU SECTEUR FORESTIER

LE CONTEXTE DU PAYS

01. Le Burkina Faso est un pays enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, d'une superficie de 274.000 km². Sa population est estimée à 15 756 927 en 2009,³ les jeunes de moins de 15 ans représentant 46,4 % de cette population.⁴ La densité moyenne est de 44 habitant/km² avec une répartition géographique qui présente **des inégalités selon les régions**. La Province du Kadiogo, avec Ouagadougou comme capitale connaît la plus forte densité avec environ 330 habitants au km². Le taux de croissance démographique est très élevé (3,1%).
02. **Le climat** du Burkina est tropical sec de type soudano-sahélien et est caractérisé par une longue saison sèche (7 à 9 mois) et une courte saison pluvieuse (3 à 5 mois), avec des périodes de sécheresses et de fortes pluviosités ainsi que les crues de ses grands fleuves (Niger, Comoé et Volta). La pluviométrie annuelle moyenne varie de moins de 600 mm au Nord à 1200 mm au Sud.⁵ Chaque année les pluies apportent environ 207 milliards de m³ d'eau, qui génèrent un écoulement moyen de surface estimé à environ 8 milliards de m³ et une infiltration d'environ 32 milliards de m³.⁶
03. Le développement du Burkina Faso a fait **des progrès significatifs** et a connu une dernière décennie de croissance économique positive et soutenue. Le taux de croissance moyen du PIB de la période 2003-2008 a dépassé 5% par an et a été parmi les plus élevés dans la région ouest-africaine. Le PIB par habitant a aussi augmenté de façon constante, passant d'environ US \$ 288 en 2003 à US \$ 324 en 2008 (MEF/DGEP/ IAP Mars 2009). Cependant, il reste relativement faible - il représente seulement un tiers du PIB moyen par habitant en Afrique subsaharienne –du fait principalement de la croissance démographique rapide du pays (3%).
04. Bien que la situation s'améliore, le Burkina Faso souffre encore d'importantes lacunes dans **l'accès aux services de base** (eau, assainissement, collecte des déchets) et dépend du point de vue énergétique encore essentiellement du bois de feu et du charbon de bois
05. **Le secteur primaire représente 35% du PIB** (l'agriculture (20%), l'élevage, la sylviculture, la pêche et la chasse contribuent pour 15%).⁷ Le pays connaît un taux de pauvreté élevé qui a augmenté de 44,5 %, en 1994 à 54,6% en 2009. Cette pauvreté est essentiellement rurale, à dominante féminine et jeune⁸ plaçant le pays à la 176^{ème} place sur 182 pays⁹.
06. L'économie est caractérisée par une forte dépendance par rapport à la disponibilité et la qualité des ressources naturelles telles que le sol, l'eau ou encore les espaces forestiers. Cette dépendance est davantage accentuée par les tendances actuelles du climat ainsi que les dynamiques et les choix de développement. En effet, le changement climatique devrait se traduire par une augmentation la variabilité climatique et de la fréquence des événements

³ Voir : www.data.worldbank.org. Voir Appendice 1 (Carte 1 : Occupation des terres)

⁴ D'après les résultats du 'Recensement général de la population et de l'habitation' (RGPH) de 2006

⁵ Le pays est divisé en trois zones écologiques principales : la zone sahélienne, la zone soudano sahélienne, et la zone soudanienne (voir la Carte de l'occupation des terres du Burkina dans l'Appendice 1).

⁶ Source : Rapport national sur le développement humain PNUD, 2010

⁷ MECV, *Politique nationale en matière d'environnement*, 2007

⁸ SCADD, 2009.

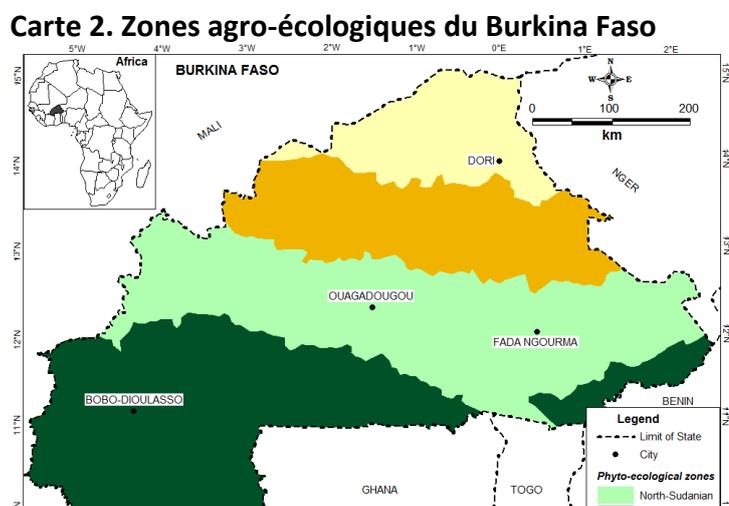
⁹ D'après l'Indice du Développement Humain (IDH)

météorologiques, hydrologiques et climatiques extrêmes, tels que les sécheresses, les inondations et les épisodes de pluies intenses qui vont faire davantage pression sur l'économie vulnérable des populations rurales et celles des plus pauvres.

07. Des données fiables sur le secteur de l'environnement en général et celui des ressources naturelles et formations boisées en particulier - en termes de définition de concept-clé (comme celui de 'forêts'), superficies, poids dans l'économie nationale, taux de déforestation et taux de reforestation, capacité de séquestration de carbone – sont très limités et les estimations publiées sont différentes d'une source à une autre.
08. Les formations boisées du type de celles du Burkina Faso peuvent stocker entre 110 et 147 tonnes de CO₂eq¹⁰ par hectare dans les sols. Les acquis du pays aussi bien en matière de gestion durable des espaces boisés, de la participation des populations locales, de la promotion des techniques appropriées de lutte contre la déforestation sont nombreux et permettront au pays, avec l'appui du PIF d'augmenter son potentiel de séquestration et de diminution des émissions de GES.

PRINCIPALES FORMATIONS BOISEES

09. Les zones agro-écologiques du Burkina Faso reflètent les divisions climatiques du pays (Carte 2). **Les formations boisées burkinabé** sont constituées d'espaces arborés et / ou arbustifs incluant des parcs agro-forestiers. Ces formations sont réparties dans des territoires phytogéographiques dont le gradient de couverture végétale se densifie du Nord au Sud (voir Tableau 1).¹¹



¹⁰ The World Bank (2010) *Sub-Saharan Africa Managing Land in a Changing Climate; An operational Perspective for Sub-Saharan Africa* (Report n. 54134-AFR, of the Sustainable Development Department, Africa Region (The World Bank)).

¹¹ Voir dans l'Appendice 1 une carte indiquant la localisation des principales formations forestières du Burkina Faso.

Tableau 1 : Principales caractéristiques des territoires phytogéographiques burkinabé

Territoire Phyto-géographique	Pluviométrie (mm)	Durée de la saison sèche (mois)	Type de végétation
Domaine sahélien			
1. Secteur sahélien	600	8 – 9	La zone sahélienne nord occupe la partie septentrionale extrême du pays. Sa superficie correspond à 11% du territoire national, avec une densité de 5 pers/km ² . C'est une région avant tout d'élevage, avec une steppe arbustive, fourré
2. Secteur sub-sahélien	600 – 750	7 – 8	La zone sub sahélienne abrite 19% de la population, avec une densité comprise entre 36 et 50 pers/ km ² . Les conditions pédoclimatiques prédominantes (pluies insuffisantes ou irrégulières et sols peu fertiles) constituent un handicap sérieux au développement agricole. Steppe arbustive, fourré parsemé de termitières
Domaine soudanien			
3. Secteur septentrional	750 - 1 000	6 – 7	La zone soudanienne nord couvre la partie central du pays (33,7% du pays), avec 50% de la population total et seulement 32% de la terre cultivable. C'est la région avec la plus forte densité démographique (avec comme conséquence une forte pression sur les terres). Les sols et les conditions agro-climatiques sont moins favorables à l'agriculture que la zone soudanienne sud. Savane boisée, savane arborée, savane arbustive (paysages champêtres, bois sacrés, forêts galeries)
4. Secteur méridional	1 000 - 1 200	4 – 6	Cette zone occupe environ 36% du territoire national, dominé par des forêts sèches et savanes arborées. Elle inclut la plupart des terres cultivables du pays (plus de 35%) avec une densité de population assez faible (environ 20 pers/km ²).

10. Le Code Forestier du Burkina Faso considère comme forêts les terrains couverts de formations végétales à base d'arbres ou d'arbustes et d'herbes à l'exclusion de celles résultant d'activités agricoles. Les forêts burkinabé représentent les forêts sèches qui abritent une population rurale d'environ 235 millions personnes et couvrent environ 43% des superficies du continent. Les activités économiques liées aux forêts, comme la production de charbon de bois et la vente de produits forestiers, contribuent à plus de 25% des revenus des ménages ruraux et réduisent l'impact des sécheresses et des périodes difficiles. Les forêts sèches ont une importance unique du fait qu'une forte population dépend d'elles. Les produits non ligneux offrent beaucoup de solutions pour améliorer la vie des populations, tout en protégeant les ressources forestières. Ainsi une gestion durable des forêts sèches peut contribuer à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement par rapport à la réduction de la pauvreté et la protection de

l'environnement. Cela rend les forêts sèches une ressource clé dans la convergence d'intérêts entre objectifs de développement et de conservation.

11. Le premier et unique inventaire forestier national a été réalisé en 1980. Le gouvernement est en train de préparer un nouvel inventaire avec l'appui de la coopération du Grand Duché du Luxembourg. Ceci souligne le manque de données et de statistiques fiables sur les ressources naturelles et boisées en particulier. Les formations boisées du Burkina comprennent essentiellement des savanes arbustives et steppes boisées arbustives. L'ensemble de ces formations couvriraient 13.3 millions d'ha. L'évaluation effectuée par la FAO en 2009 considère seulement 6,8 millions d'ha comme « vraies » formations forestières. La biomasse vivante de ces formations contiendrait l'équivalent de 1330 millions de tonnes de carbone. A ces formations, il faut ajouter les territoires agricoles avec présence d'espaces naturels importants et les territoires agro-forestiers qui représentent respectivement 12,6% et 8,45% du territoire national et qui, en plus de leur rôle environnemental, économique et social jouent un rôle important dans la séquestration du carbone.¹².
12. Plusieurs données sur la déforestation existent, mais elles ne sont pas comparables en raison de l'utilisation de méthodes différentes. Les taux de déforestation sont estimés actuellement à 1% par an par la FAO, cela équivaut à une réduction de stockage de carbone de 9 millions de tonnes par an. Le changement est principal est constitué par l'expansion des terres agricoles dans toutes les régions du pays.
13. A la suite de campagnes de reboisement et de lutte contre la désertification, les superficies plantées ont presque triplé entre 1999 et 2007.¹³ Le secteur LULUCF a le potentiel d'être un puits de carbone considérable au Burkina Faso et pourrait séquestrer un tiers des émissions actuelles de CO₂ de tous les secteurs.
14. La contribution du secteur forestier au budget national, sous la forme de taxes, impôts et permis de coupe et d'autres revenus est très élevée. La contribution des produits ligneux au PIB, surtout sous la forme de bois- énergie, est de 5,6%, soit 209 milliards de FCFA. La contribution des pépinières est de 7,26 milliards FCFA et le bois de construction 1,01 milliards FCFA. Les produits non ligneux ont généré environ 25,6 milliards de FCFA et ont créé un nombre croissant de petites et moyennes entreprises forestières (PMEF) dans la transformation, exportation et importation.
15. Ce sont les familles pauvres qui exploitent davantage les produits de la forêt, cette exploitation leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie et leur procurer un revenu monétaire (surtout la population féminine).¹⁴

¹² IPCC : sol 35 tC/ha, litière 2.8 tC/ha, biomasse aérienne 49 tC/ha, biomasse souterraine, 14 tC/ha

¹³ Programme national de gestion durable des ressources forestières et fauniques du Burkina Faso – 2009

¹⁴ Pour une analyse plus détaillée de tous ces éléments, voir l'Appendice 1 (carte 2), l'Appendice 2 (secteur forestier), l'Appendice 3 au sujet des emplois et revenus du secteur forestier et l'Appendice 4 au sujet de la contribution de l'activité sylvicole à l'économie nationale

Tableau 2 : Evolution des superficies forestières et agricoles de 1992 à 2002 au Burkina Faso¹⁵

Unité d'occupation des terres	Sup 92 (ha)	Sup 02 (ha)	% territoire national 2002	Sup02 – Sup92 (ha)	Perte en potentiel de seq. de carbone ⁽¹⁶⁾ (1000 tonnes)	Evolution des superficies/an	
						(ha)	(%)
Territoires agricoles avec présence d'espaces naturels importants	3268654	3437511	12,59	168857		16886	0,52
Territoire agro-forestier	2038779	2305603	8,45	266824		26682	1,31
Cultures pluviales	7403296	8016867	29,37	613571		61357	0,83
Forêt claire	53359	50249	0,18	-3110	124	-311	-0,58
Forêt galerie	851830	834265	3,06	-17565	702	-1757	-0,21
Savane herbeuse	222903	220032	0,81	-2871	115	-287	-0,13
Savane arbustive	6902437	6189685	22,68	-712752	28510	-71275	-1,03
Savane arborée	2553094	2327677	8,53	-225417	9017	-22542	-0,88
Steppe herbeuse	1296444	1270518	4,65	-25926	1037	-2593	-0,20
Steppe arbustive	2319319	2213572	8,11	-105747	4230	-10575	-0,46
Steppe arborée	210902	199240	0,73	-11662	466	-1166	-0,55

PRINCIPALES CAUSES DE LA DÉFORESTATION ET DE LA DÉGRADATION DES FORMATIONS BOISEES

16. Les causes de la dégradation des forêts sont liées à de multiples facteurs provenant de différents niveaux d'organisation du lien entre hommes et environnement. Tous les facteurs biophysiques et humains peuvent être regroupés en causes immédiates et profondes et/ou causes systématiques et aléatoires (décrites ci-dessous)

Causes immédiates

17. Les causes immédiates ou directes de la déforestation comprennent les activités humaines et les actions immédiates qui dérivent de l'utilisation des terres et ont une incidence directe sur leur couverture. Les principales sont les suivantes :

- L'expansion agricole, l'une des plus importantes causes de la déforestation au Burkina Faso
- L'utilisation par le bétail des jachères pendant la saison sèche et le surpâturage (cela conduit à un sol nu et exposé à l'érosion pluviale et éolienne et les arbres sont dépouillés de leurs feuilles inférieurs et des branches).
- L'extraction de bois des forêts, essentiellement pour des usages domestiques, tels que le bois combustible, la production de charbon de bois, a contribué à changer une grande proportion des forêts dans le pays.
- Les techniques agricoles et forestières extensives et le poids de pratiques traditionnelles des villageois qui considèrent toujours la forêt comme une simple réserve de terres agricoles, un espace de chasse et de cueillette ou un lieu de pâturage.¹⁷

Causes profondes

18. Les causes profondes de la déforestation au Burkina Faso ont un impact indirect en modifiant une ou plusieurs causes immédiates, et sont le résultat d'une interaction complexe entre facteurs démographiques, économiques, technologiques, politiques et culturels :

¹⁵ Source : Base de données de l'occupation des terres 1992 et 2002 / PNGT2 ; 2006.

¹⁶ Estimations à partir de différentes sources, reportées par : Groupe d'experts *Recommendations for additional pilots under the FIP* (Juin 2010) et en prenant 40 t/ha comme moyenne de séquestration des différentes formations.

¹⁷ On estime qu'environ 85% de l'exploitation forestière du pays est illégale

- L'augmentation constante d'une population rurale pauvre, qui dépend essentiellement des produits forestiers pour sa subsistance.
- La faiblesse des capacités des acteurs (notamment en termes de connaissance des lois) et des organisations paysannes et des entreprises privées (filiales charbon et bois d'œuvre)
- Les conflits surgissant au sujet des formes d'utilisation de la terre.
- Le faible niveau de la capitalisation des bonnes pratiques forestières au niveau des projets et programmes.
- Les lacunes, incohérences et limites des cadres juridiques et institutionnels du secteur forestier.
- Une gestion des feux de végétation déficiente (et cela malgré l'existence d'une Stratégie nationale élaborée en 2006).
- L'influence du changement et de la variabilité du climat sur les ressources forestières.
- La faiblesse d'une véritable vision stratégique des enjeux forestiers, y compris les rôles économiques et écologiques des forêts.
- Le manque de moyens humains et financiers permettant aux institutions nationales de surveiller, protéger et gérer les forêts classées, voire même d'en connaître les limites géographiques, les contraintes et les potentialités.

APERÇU DES PRINCIPAUX PROGRAMMES/STRATÉGIES REDD-PLUS BURKINABE

19. Les autorités burkinabé reconnaissent «le rôle crucial de la réduction des émissions résultant du déboisement et la dégradation des forêts et la nécessité de renforcer les absorptions des émissions de gaz à effet de serre par les forêts". Le gouvernement est déterminé à mettre en place les politiques et les changements institutionnels nécessaires qui vont transformer la dynamique de l'utilisation des terres, la gouvernance forestière, et les flux de ressources financières vers les collectivités territoriales et les communautés locales. À cette fin, le gouvernement est disposé à mettre en œuvre un mécanisme REDD-plus dans une approche progressive. Plusieurs activités ont été entreprises dans ce but :

- Le Gouvernement du Burkina Faso a participé à la réunion FCPF tenu en Juin 2010 en Guyane et est devenu membre observateur,
- Avec l'appui de l'UICN, un atelier de formation sur REDD-plus, pour le personnel du ministère de l'environnement (notamment le Conseil national de l'environnement et du développement durable (SP / CONEDD), qui a la charge de la promotion de l'environnement et des politiques de développement durable et de la réglementation), les représentants des ONG et du secteur privé, a eu lieu en août 2010,
- Mise en place du comité de pilotage REDD plus / PANA / PIF qui est soutenu par une équipe technique¹⁸. Ce comité agira comme 'comité de pilotage' pour le Burkina Faso, en assurant une coordination multi-sectorielle (sa composition manifeste un niveau approprié de volonté politique.
- Pendant la phase de préparation du présent plan d'investissement du PIF, en étroite consultation avec le FCPF, la stratégie REDD-plus sera développée sur la base de l'approche méthodologique et les étapes du FCPF. Les activités à mener pour le développement de la stratégie REDD-plus du Burkina sont entre autres: (i) la mise en place des dispositifs nationaux de consultations avec les principales parties prenantes

¹⁸ Voir le Décret ministériel concernant la mise en place du comité national REDD-plus dans l'Appendice 11

dans le domaine des politiques de gestion des terres et des forêts, (ii) facteurs de déforestation / dégradation des forêts, (iii) évaluation des mesures de renforcement des capacités, (iv) système pour Mesure, Notification et Vérification (MNV), (v) sauvegardes sociales et environnementales.

- Dans le cadre des consultations entreprises pour l'élaboration du plan d'investissement du PIF, une feuille de route REDD-plus a été développée, elle permet de mettre en exergue l'ensemble des activités à mener, celles qui seront appuyées par le PIF à travers le don de préparation et les projets d'investissement ainsi que les autres activités qui seront appuyées par les autres partenaires. Il est convenu d'assurer la participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre des activités de 'la feuille de route'.¹⁹ In order to achieve sustainable results, the FIP will support the setting up of a REDD – plus phased approach which will help implement strategies tailored to the particular circumstances of the country and able to directly meet the needs of local population. The approach will rely on a "learning experience" that would address the drivers of deforestation and forest degradation while meeting short and long term needs.

20. Il est important de noter aussi que le Burkina Faso participe à plusieurs initiatives qui visent, entre autres, à mieux intégrer les changements climatiques dans les programmes de développement, et améliorer les connaissances sur l'adaptation et renforcer les capacités des services nationaux (en particulier ceux de météorologie).²⁰

AUTRES PROGRAMMES ACTUELS POUR LA GESTION DES FORETS, ESPACES BOISÉS,

21. Les différents projets réalisés au Burkina Faso ont capitalisé une somme d'expériences riches d'enseignements dans la responsabilisation des populations (autopromotion, techniques de production, gestion des terroirs), la réduction de la pauvreté, la gestion et la coordination des projets, ils présentent des fondements de base pour le mécanisme REDD-plus dans le pays.
22. Dans les domaines spécifiques de la protection des ressources forestières et de l'aménagement des terroirs, les projets les plus significatifs sont financés dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale (voir le tableau de l'Appendice 6).
23. Notons enfin les acquis de plusieurs projets et programmes des organisations de la société civile et du secteur privé qui constituent la cheville ouvrière de la gestion durable des espaces boisés. Il n'existe pas cependant de recensement analytique de ces acquis.

DESCRIPTION DES MODALITÉS DE GOUVERNANCE FORESTIERE

24. Dans le cadre de la préparation du plan d'investissement du PIF, la Banque mondiale a conduit une analyse de la gouvernance forestière au Burkina Faso. L'étude souligne le fait que le Gouvernement a accompli des progrès remarquables pour améliorer 'la gouvernance forestière' (un concept complexe qui lie des facteurs de nature économique, administrative, légale et sociale). Les principaux instruments devant favoriser une gouvernance forestière adéquate sont en place au niveau national. Cependant, c'est la mise en œuvre de ces instruments au niveau

¹⁹ Voir la feuille de route pour REDD-plus dans le Tableau 14 à la fin du document.

²⁰ Voir une liste des principaux cadres politiques et stratégiques du Burkina dans l'Appendice 5. A noter que le Burkina participe entre autres, au CLIMDEV (financement BAD), au Programme régional de gestion durable des terres et d'adaptation aux changements climatiques (CILSS-UE), au Global Climate Change Alliance, au programme de surveillance de l'Environnement en Afrique pour un développement durable AMSED (financement UE), à l'Analyse multidisciplinaire de la mousson africaine (AMMA).

local qui pose de véritables défis. La décentralisation implique une nouvelle logique de collaboration entre le gouvernement central et ses services décentralisés, les élus locaux et les organisations de la société civile. Tout le monde doit être impliqué dans la gestion des ressources naturelles par le biais de mécanismes de collaboration. C'est ici que réside l'obstacle principal à tout programme de reforestation au Burkina Faso. Le processus de préparation du PIF a bien démontré le besoin de renforcer les processus actuel des réformes en vue d'atteindre une forme durable de gestion des forêts et responsabiliser les communautés locales par la rapport à la gestion de leurs forêts. Dans sa mise en œuvre, la PIF appuiera surtout les volets suivants :

- a. Transparence, responsabilisation et participation publique à travers la collecte, l'analyse, le traitement et la gestion de l'information ainsi que la dissémination et l'accès aux textes juridiques et judiciaires.
- b. Coordination dans le fonctionnement des multiples institutions et responsabilisation des institutions impliquées
- c. Incitation à la création de petites et moyennes entreprises pour la transformation des produits forestiers, le renforcement des capacités des acteurs à la base, en particulier les femmes, et fournir des produits de qualité.

SECTION 2

IDENTIFICATION DES POSSIBILITES DE RÉDUCTION DES GES

25. Le pouvoir de séquestration brute du Burkina Faso a connu une augmentation importante entre 1999 et 2007 du fait des campagnes de reboisement que le pays a entrepris pour combattre la désertification. Le secteur LULUCF devient de plus en plus un puits d'absorption notable et permet de séquestrer près d'un tiers du total des émissions nettes de CO₂ de tous les secteurs. Les émissions de gaz à effet de serre au Burkina Faso exprimées en équivalent CO₂ par habitant est de 1 522 kg en 2007. Au niveau national, les émissions de GES ont augmenté de 31 % par rapport à l'année 1999, cette hausse s'explique par la croissance démographique, résultant principalement en une augmentation des émissions au niveau du secteur de l'agriculture (voir aussi les Appendices 7 et 8).
26. Le Burkina Faso offre une occasion unique de concilier activités d'atténuation et d'adaptation. Sur la base de la bibliographie existante, des projets en cours, de la politique nationale forestière, mais également des consultations avec les parties prenantes, des options d'atténuation ont été identifiées pour le PIF. Une politique appropriée de gestion des terres devrait être mise au point pour maintenir les ressources de base. Le PIF appuiera toute option visant à minimiser les effets secondaires de la croissance démographique sur l'environnement naturel burkinabé, y compris par rapport au contrôle de la population, l'application des mécanismes fonciers nationaux, la promotion de politiques d'intensification agricole, la promotion d'arbres à croissance rapide dans les plantations de pratique de gestion durable des terres, comme aussi la diversification des sources de revenus pour les populations rurales. Le but de toutes ces options est de réduire la déforestation et appuyer une exploitation des ressources en fonction du potentiel biologique, préserver les stocks de carbone et contribuer à une économie verte. Ces options comprennent les aspects suivants :
 - **La protection des forêts classées** : cette option va permettre une protection fiable, la régénération soutenue et une meilleure organisation de l'exploitation des produits de la

forêt sur la base de l'aménagement forestier qui doit devenir systématique dans toutes les formations boisées du pays à terme. Les actions à envisager sont: (i) la lutte contre les feux de brousse par ouverture et entretien régulier d'un réseau de pare-feu; (ii) les contrôles réguliers; (iii) le respect des textes réglementaires, (iv) la pratique des feux précoces; (v) l'organisation du pâturage; (vi) la régénération des sites dégradés; (vii) la délimitation des aires de régénération de la faune en vue de son exploitation rationnelle au profit des populations.

- **La reforestation/restauration des forêts classées** : L'option de reforestation / régénération consiste en la réalisation d'actions sylvicoles et d'amélioration des peuplements. Les actions sylvicoles concernent les reboisements villageois et familiaux avec pour objectif la restauration des sols, la reconstitution des parcs agro-forestiers dégradés et la production d'arbres fruitiers. Les espèces agro-forestières seront de préférence utilisées pour la restauration des sols. Quant à la production fruitière, un accent sera mis sur la promotion de vergers à espèces fruitières locales et exotiques. Les actions de régénération seront particulièrement exécutées dans les limites de la forêt classée à travers la lutte contre les feux de brousse. Les avantages provenant de cette option sont multiples: (i) la sauvegarde de milliers d'hectares de formations naturelles; (ii) la préservation de la biodiversité; (iii) l'apport substantiel de ressources financières aux populations rurales installées autour des forêts classées; (iv) les puits non négligeables pour l'absorption des gaz à effet de serre.
- **La gestion décentralisée des forêts** jusqu'au niveau des terroirs villageois, il s'agira de: (i) constituer des petits boisements et de les aménager au profit des communautés et des communes;; (ii) contribuer au maintien d'une productivité soutenue des sols; (iii) améliorer l'élevage par des actions d'embouche; (iv) réaliser des infrastructures socio-éducatives; (v) former les populations riveraines en vue de leur pleine participation aux actions d'aménagement de la forêt et de l'espace rural dans son ensemble, avec pour conséquence une stabilisation-optimisation de l'usage du sol, et de ce fait un arrêt de la déforestation.
- **La gestion des forêts privées** à travers des activités agro-forestières, la production fruitière, la préservation de la biodiversité et l'amélioration de l'élevage.
- **La création de parcs agro-forestiers et la promotion des techniques de fertilisation des sols** qui contribuent à leur protection contre l'érosion.

27. Ces différentes options, d'une part dégagent d'importantes possibilités de réduction/séquestration des GES et, d'autre part, ont des effets environnementaux connexes importants, par rapport à la gestion de la fertilité des sols, le contrôle de l'érosion et la protection des bassins versants et la diversité biologique. En plus, les avantages connexes de nature économique comprennent la création d'emplois, l'augmentation des revenus des populations locales, et la stimulation du développement local et régional. Ces options permettront en outre d'améliorer la situation économique des femmes, qui sera favorisée par une stratégie volontariste du PIF en la matière (financement et formations visant à alléger leur charge de travail et/ou à leur permettre d'entreprendre des activités génératrices de revenus). Ceci favorisera une évolution positive de leur place et pouvoir au sein des communautés. Le PIF vise à promouvoir des arrangements concernant la gestion foncière locale, pour accroître le contrôle des hommes et des femmes sur leurs ressources, valoriser le savoir-faire traditionnel, mettre en œuvre des actions d'agroforesterie capables de répondre aux besoins prioritaires locaux, favoriser la régénération naturelle d'essences locales, mettre en place des mesures de

conservation des sols et de l'eau et des mesures de crédit et des activités génératrices de revenus par des activités agricoles et non agricoles.

SECTION 3. CADRE POLITIQUE ET REGLEMENTAIRE

CADRE FISCAL ET REGLEMENTAIRE

28. Depuis les années 80, le Burkina Faso a fait beaucoup d'efforts au niveau du cadre politique et juridique du secteur forestier. Ces efforts ont démarré avec l'aménagement forestier, les mesures politiques en faveur de la sauvegarde de l'environnement en 1981, les premières activités de gestion participative des forêts en 1986; le *Plan d'Action National pour l'Environnement* en 1992, qui intègre le Plan National de Lutte contre la Désertification (PNLCD) et le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT), afin de définir une politique associant étroitement le développement et l'environnement (PANE); le *Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD)*, adopté en 2000 et dont les objectifs étaient l'amélioration de la capacité nationale de conception, de planification, de prise de textes législatifs et réglementaires adéquats, de gestion de l'information, de suivi et d'évaluation de l'environnement, d'éducation et de communication environnementales. En 2003, la *Stratégie de Développement Rural (SDR)*, en cohérence avec le *Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP)* est adopté, document politique qui guide l'action publique et conduit les programmes de développement dans le secteur rural et qui est décliné en programmes sous sectoriels pour l'agriculture (PISA), l'élevage (PAPISE) et l'environnement (PDA). (Voir aussi l'Appendice 4).
29. En 2006-2007 le Gouvernement démarre le processus de formulation du programme sectoriel du développement rural productif et, parallèlement, dans le cadre du NEPAD (PDDAA) un Programme National d'Investissement Agricole est formulé.
30. Cette multitude de plans d'actions, programmes et stratégies a pour conséquence une multiplicité d'interventions et de priorités qui deviennent de moins en moins claires, ce qui entraîne un certain affaiblissement du leadership de l'Etat, et le peu de résultats positifs des interventions. Il en résulte, en définitive une exploitation inefficace et peu durable des ressources naturelles.
31. Pour remédier à cette situation confuse, les trois ministres (MEDD, MARHR et MRA) ont élaboré et signé en mai 2010, une note de cadrage destiné à guider l'élaboration du Programme National du Secteur Rural (PNSR) dont l'objectif premier était de fusionner les programmes de mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural (SDR/2003) en cours de formulation et le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) fruit du processus PDDAA/ECOWAP. Le PNSR constituera désormais le cadre unique de programmation et de mise en œuvre de l'action publique en matière de développement rural et le document de référence pour l'orientation des actions menées dans ce domaine par l'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques

CADRE BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME

32. Durant les cinq dernières années, le budget du MEDD est passé d'environ de 1,263 milliards de FCFA (en 2005) à plus de 4,066 milliards de FCFA (2009) avec un taux d'exécution de 91%. Les dotations allant aux investissements permettent à peine de financer quelques projets sur fonds propres, ceux-ci étant majoritairement financés sur les ressources externes des programmes et

les projets. Les recettes forestières correspondent environ au 2/5 de ce budget. Ces recettes sont recouvrées au niveau d'un percepteur spécialisé au MEDD (les agents chargés de la collecte de ces ressources ne disposent pas de moyens de transport suffisants pour assurer leur fonction). D'autre part, les réformes au niveau du Trésor Public ont permis de sécuriser le financement des Collectivités territoriales et atteindre une certaine crédibilité vis-à-vis des PTF par une liquidité constante au cours des deux dernières années, cela ayant contribué à diminuer les tensions de trésorerie et les lenteurs dans les paiements. En matière de 'traçabilité' de l'appui financier extérieur, chaque partenaire technique et financier peut désormais retrouver les traces de son financement, avec spécification des objets de financement et les affectations géographiques des ressources.²¹

INTERACTIONS ENTRE LE CADRE LÉGISLATIF ET POLITIQUE ET LES OBJECTIFS DU REDD-PLUS

33. D'une manière générale, le Burkina Faso dispose d'un cadre législatif et réglementaire solide et cohérent. Cela est confirmé par le dispositif juridique, les plans et programmes ainsi que les stratégies nationales en cours qui dans leur ensemble présentent des éléments efficaces pour faciliter la mise en place du mécanisme REDD-plus. En effet, au-delà des stratégies globales (telles la *Stratégie de Croissance Accélérée de Développement* (SCADD) et la *Stratégie du Développement Rural* (SDR), le secteur forestier dispose d'un cadre légal complété par un dispositif de planification sectoriel et de stratégies parmi lesquels : la *Politique Forestière Nationale* (1995), la *Politique nationale d'aménagement du territoire* (2007), la *Politique nationale d'aménagement des forêts classées*, le *Programme National de Gestion des Ressources Forestières et Fauniques* (PRONAGREF), le *Plan Décennal d'Actions* (PDA) 2006-2015 du MEED, le *Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification* (PAN-LCD), le *Programme d'Action National d'Adaptation*, le *Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau* (PAGIRE), le Plan d'action en matière de diversité biologique, le Programme National d'aménagement des Formations Naturelles, le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), et le Programme National du Secteur Rural (PNSR, en élaboration). L'Appendice 4 présente un tableau complet de ces cadres politiques et stratégiques.
34. En outre, le *Code forestier* de 1997, actuellement en révision, reconnaît uniquement les forêts classées comme patrimoine de l'État. Il laisse donc une très grande place aux Collectivités locales dans la mise en valeur des formations boisées. Ces dispositions sont favorables à la mise en œuvre de la REDD-PLUS au Burkina Faso.

PRINCIPALES INSUFFISANCES DES CADRES EXISTANTS

35. Un certain nombre de facteurs limitent les opportunités pour des investissements tant privés que publics dans les formations boisées et risquent de compromettre le processus REDD-plus.

Contraintes institutionnelles, fiscales et financières générales

- La faible efficacité des mécanismes juridiques et institutionnels de gestion foncière et de gestion des conflits en milieu rural.
- Les complexités du système fiscal constituant des contraintes économiques (par rapport à l'insécurité juridique des opérateurs) et fiscales (possibilités de corruption, détournements).

²¹ Le Gouvernement du Burkina Faso est entrain de préparer son premier Cadre budgétaire à moyen terme en application des Directives de l'UEMOA. Ce cadre va permettre de suivre, d'une façon consolidée, tous les investissements publics et privés (collectivités locales, ONG, privés) effectués dans le cadre de la foresterie au Burkina.

- Les difficultés dans l'établissement des budgets d'investissement et la maîtrise des dépenses réelles²²
- La méconnaissance du potentiel forestier et la faible valorisation des acquis
- La faible interaction entre la recherche forestière et les actions de foresterie.

Contraintes institutionnelles au niveau décentralisé

- La non prise en compte du principe de 'la maîtrise d'ouvrage' des collectivités locales en matière de développement local.
- La multiplicité des institutions coutumières (chefferies traditionnelles et coutumières responsables politiques) et le nombre de réseaux familiaux de solidarité
- Le faible transfert de compétences du niveau central vers les Collectivités locales (malgré les dispositions du 'Code Général des Collectivités Territoriales' de 2004).
- Le faible niveau d'élaboration des schémas d'aménagement²³ du territoire et le manque de cohérence entre les niveaux, communal, provincial, régional et national

Contraintes sociales²⁴

- Faible accès et méconnaissance des textes juridiques et judiciaires par les populations locales
- La compétition accrue et conflictuelle entre acteurs locaux pour le contrôle et l'exploitation des terres.
- Le développement d'un processus de concentration des terres entre les mains d'entrepreneurs ruraux dénommés agro-businessmen ou 'nouveaux acteurs'.
- La marginalisation des femmes par rapport aux processus décisionnels concernant la gestion des forêts, malgré l'importance des leurs activités économiques forestières
- Biais persistant concernant le taux d'adoption des technologies améliorées par les entrepreneurs.

SECTION 4.

PRINCIPAUX AVANTAGES CONNEXES ATTENDUS DES INVESTISSEMENTS DU PIF

36. Les sections qui précèdent ont fourni une analyse des contraintes et potentialités du secteur forestier et des formations boisées, dans le cadre socio-économique général du Burkina Faso. Cette analyse, ensemble avec les résultats des concertations élargies avec toutes les parties prenantes, a permis l'identification des priorités d'investissement pour le PIF. Celles-ci permettront de : (i) capitaliser et renforcer les investissements en matière de gestion durable et participative des espaces boisés ; (ii) améliorer le cadre législatif et appuyer sa mise en œuvre ; (iii) gérer et partager les connaissances avec toutes les parties prenantes ; (iv) renforcer les capacités de tous les acteurs.
37. Le plan d'investissement du PIF au Burkina Faso, développé sur la base des priorités identifiées aura pour effet direct d'engager le pays dans la réduction de la dégradation des formations boisées et la protection des stocks de carbone par la mise en œuvre d'activités novatrices de compensation carbone à travers des projets à la triple dimension environnementale, économique et sociale. L'objectif de ces investissements est de développer le concept de

²² A noter qu'une directive de l'UEMOA (06/2009) induit des contraintes quant à la planification de ces budgets, leur suivi et l'évaluation de leur impact.

²³ Seul le SNAT est élaboré, mais non adopté et un seul SRAT, les autres étant en cours ...

²⁴ Voir aussi le document : 'Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural'.

'carbone social' – ou 'carbone équitable' – qui maximise les bénéfices directs des populations locales. Le PIF aura aussi un impact direct sur la productivité agricole, aussi bien à travers l'appui à l'agroforesterie qu'à la reforestation ou la protection des espaces boisés dans la mesure où une augmentation de la séquestration de carbone et une réduction des émissions GES contribueront à améliorer la résilience et l'adaptation des activités agricoles.

38. Dans un paradigme de développement où avantages sociaux et environnementaux connexes sont étroitement liés, le PIF permettra à la fois de réduire les émissions dues à la déforestation/dégradation et conserver les stocks de carbone, tout en maximisant les opportunités de développement économique (création d'emplois et de sources de revenus liées à la gestion durable des forêts ou alternatives à celles-ci).
39. La mise en œuvre de ces investissements aura en outre d'importants avantages connexes:
- Appui à la mise en place de la stratégie REDD-plus à travers le renforcement du cadre législatif et la mise en place du système MNV.
 - Mettre au point une méthodologie MNV susceptible de répondre aux besoins de pays ayant des forêts sèches (qui constituent la majorité des pays africains) et d'être répliquée.
 - Renforcement des systèmes de subsistance des populations rurales, principalement par la promotion de l'agroforesterie et le reboisement d'arbres à usages multiples qui fournissent une variété de produits consommables, de matériaux de construction ou de produits destinés à la vente.
 - Diminution la dégradation des sols et protection des bassins versants. Le PIF contribuera à la réduction du coût économique de la dégradation de l'environnement qui est estimé à 780 milliards FCFA soit 21% du PIB.²⁵
 - Appui à la décentralisation, dans la mesure où le PIF contribuera à impulser les mécanismes techniques, institutionnels et financiers du transfert des compétences environnementales aux collectivités territoriales.
 - L'amélioration de l'efficacité et de la durabilité des filières énergie-biomasse et le soutien aux modes de vie alternatifs basés sur une économie à basse intensité en carbone.
 - D'autres co-bénéfices environnementaux concerneront la protection des ressources aquifères, la conservation de la biodiversité, la protection des ressources forestières utilisées par les populations locales (y compris les plantes médicinales, les aliments ou le, bois de chauffe), la protection des processus de pollinisation, la lutte contre l'érosion des sols, la création d'emplois, l'amélioration de la santé, etc.
 - Contribution à la réduction de la pauvreté, en particulier par rapport aux effets des changements climatiques sur les groupes les plus pauvres et vulnérables.²⁶
40. Par le biais d'initiatives concernant le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des petites et moyennes entreprises forestières, l'amélioration des dispositifs juridiques et réglementaires, l'amélioration de la sécurité foncière et la mise en œuvre de mesures incitatives financières adéquates, le PIF contribuera directement à impliquer davantage **les structures associatives et le secteur privé** dans un paradigme de gestion améliorée, partagée et durable des forêts (avec des retombées certaines en termes de création d'emplois, de

²⁵ Voir : MECV, Projet Initiative Pauvreté Environnement (IPE), novembre 2010 'Evaluation économique de l'Environnement et des Ressources naturelles au Burkina Faso. Analyse économique-environnementale au niveau national, Phase I (avec l'appui du PNUD et UNEP).

²⁶ Voir l'Appendice 10.

diffusion de nouvelles technologies 'vertes' et de plus grande implication des associations de femmes et de femmes entrepreneures dans les filières).

41. Dans une perspective **d'équité 'genre'**, le PIF contribuera à améliorer considérablement le statut social et économique des femmes, dans la mesure où ses initiatives contribueront directement à réduire le temps et la peine de leur tâches de collecte du bois de chauffe (les libérant ainsi pour d'autres tâches, y compris par rapport à l'éducation des enfants) et à générer des revenus.
42. Le PIF permettra de **catalyser, affermir et consolider** tous les efforts entrepris actuellement par le Burkina Faso pour définir et mettre en œuvre les mécanismes sa stratégie REDD-plus, participer au système MNV pour la mesure, notification et vérification des ressources environnementales, améliorer le processus de certification 'Bio' et 'Fair Trade' (moyens incontournables pour développer l'équité et ouvrir le marché aux petits exploitants).

SECTION 5.

COLLABORATION ENTRE LES BMD ET SYNERGIES AVEC D'AUTRES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

43. Au Burkina Faso, le PIF interviendra dans un paysage institutionnel relativement varié, où de nombreux partenaires techniques et financiers (PTF) ont appuyé et continuent à appuyer le Gouvernement dans la définition et la mise en œuvre d'initiatives forestières d'une plus ou moins grande envergure, dans un cadre global de lutte contre la pauvreté et de réformes démocratiques (décentralisation).
44. D'une manière globale, les PTF coordonnent leurs activités à travers les divers cadres ou plateformes de concertation, notamment le *Cadre de concertation des partenaires du développement rural* (CCPDR), dont le chef de file est la Banque Mondiale (en troïka avec le Danemark et la Coop. Suisse), et le *Cadre national de concertation des partenaires du développement rural décentralisé* (CNCPDR). Dans le domaine de l'environnement, il y a le *Cadre de concertation des PTF Environnement*, dont le chef de file est le PNUD. La mise en œuvre du PIF s'inscrira au sein de cette architecture, en œuvrant pour consolider les synergies.
45. Les BMD et les autres PTF appuient fortement le développement social, économique et environnemental du Burkina Faso. Dans le domaine du développement rural, tous les bailleurs souscrivent aux objectifs et accords conclus à Paris en 2005 (*Déclaration de Paris*) visant une meilleure coordination et harmonisation de leur aide au développement et cela particulièrement autour de l'approche programme développée pour la mise en œuvre de la '*Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable*' (SCADD).
46. Dans le domaine plus spécifique de la gestion des ressources naturelles, la **Banque mondiale** intervient par le biais de nombreux projets (voir Appendice 9). La '*Stratégie d'Assistance au pays*' (*Country Assistance Strategy, CAS-2010-2012*) s'appuie sur 2 axes majeurs qui sont directement reliés aux objectifs du PIF: (i) *Réduire la vulnérabilité économique et promouvoir la croissance à travers la transformation économique* : Ce thème vise à assister le Burkina Faso à atteindre un état de croissance positive et minimiser la vulnérabilité économique et à préparer le passage vers une économie intense et diversifiée (il appuie également les domaines émergents de la gestion environnementale et du développement géographique identifiés dans le cadre conceptuel pour la nouvelle stratégie du Gouvernement); (ii) *Promouvoir une croissance partagée à travers une*

fourniture améliorée de services sociaux : Ce thème stratégique vise à améliorer l'offre et la demande en services sociaux efficaces et de qualité en soutenant une gouvernance engagée et en prenant en compte les contraintes liées aux manques de capacités.²⁷ Les projets directement liés aux objectifs du PIF sont les suivants :

- *Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT-2)* : Il s'agit d'un projet d'envergure nationale, couvrant toutes les régions rurales du Burkina Faso. Le projet couvre l'ensemble du pays, mais ses interventions sont concentrées dans environ 3000 villages appartenant à 26 provinces, représentant environ un tiers du territoire national. La plupart des financements sont transférés aux communautés villageoises à travers un Fonds d'investissement local (FIL), pour des investissements communautaires, selon une approche de maîtrise d'ouvrage locale, les microprojets étant gérés entièrement par les communautés villageoises.
- Le *Programme National de Développement Rural Décentralisé (PNDRD)*, dont la deuxième phase est actuellement en cours de conception, couvre l'ensemble des 302 communes rurales du pays. Ce projet appuie les initiatives en matière de renforcement des capacités locales, de planification et de financement du développement. La Phase II sera davantage centrée sur l'harmonisation et la coordination des approches au niveau local, et la mise à l'échelle des pratiques les plus soutenables de gestion des ressources naturelles.
- Le *Projet de Gestion intégrée des Ecosystèmes des bas-fonds du Sahel (SILEM)*²⁸ avait pour but d'améliorer de manière durable la capacité productive des ressources du milieu rural (ressources naturelles, mais aussi physiques, humaines et financières), dans certaines zones à bas-fonds. Le projet permis de renforcer les capacités de collectivités locales, en matière notamment de planification, mise en œuvre et suivi d'un système de 'gestion intégrée de l'écosystème'.
- Le *Projet d'Accès aux Services Energétiques (PASE)*, avec sa sous composante 'Gestion participative par les communautés de base des aménagements forestiers', visant à contribuer à la gestion de la fourniture en bois énergie, la promotion des économies d'énergie et des énergies de substitution à travers l'aménagement de 270 00 ha de nouvelles forêts.

47. Enfin, en matière de protection sociale et de 'filets de sécurité', un projet actuellement en phase de préparation concernant le renforcement des capacités du système de 'filets sociaux' à répondre aux crises,²⁹ vise à combiner sécurité alimentaire et un programme de 'filets de sécurité' pour les populations les plus pauvres et vulnérables aux crises climatique et environnementales (y compris celles qui vivent en lisière des forêts et des espaces boisés et qui dépendent essentiellement de leurs produits).

48. Dans le secteur forestier, la **Banque Africaine de Développement** intervient, entre autres, par le biais de projets suivants :

- Le *Projet de Gestion Durable des Ressources Forestières dans les Régions Sud-Ouest, Centre-Est et Est (PROGEREF)*, qui vise à améliorer la gestion des ressources forestières et fauniques

²⁷ Il faut remarquer que, d'après les résultats de 2010 du *Country Policy and Institutional Assessment (CPIA)* de la Banque mondiale, le Burkina Faso se trouve parmi les premiers pays, avec une note de 4,17 (bien au-dessus de la moyenne de 3,5)

²⁸ Sahel Integrated Lowland Ecosystem Management Project.

²⁹ *Strengthening Social Safety Nets' Responsiveness to Crises in Burkina Faso Project.*

et accroître les revenus des populations. Initié en novembre 2004 avec un montant de plus de 10 milliards FCFA

- Le Programme de Lutte Contre l'Ensamblage dans le Bassin du Niger avec sa composante Burkina Faso (PLCE/BN), vise la fixation de 3 500 ha de dunes et la protection de berges, la récupération de 5 250 ha de glaciés à des fins agro sylvo pastorales et la mise en œuvre du SRAT du Sahel. Il est financé en collaboration avec l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

49. D'autres programmes d'institutions bilatérales et multilatérales interviennent de manière plus ou moins directe dans le domaine forestier (voir Tableau complet dans l'Appendice 6). Le PIF/Burkina Faso vise à consolider et affermir ces programmes, de manière à dépasser l'approche-projet traditionnelle et embrasser une approche-programme sur la base des stratégies et des programmes REDD-PLUS. Il privilégiera l'appui à des programmes/projets qui s'attaquent explicitement aux facteurs principaux de la déforestation et la dégradation des forêts.³⁰

50. A cela, il faut ajouter de nombreux projets et micro-projets mis en œuvre par des ONG nationales (telles que NATURAMA, FEM/ONG Burkina Faso, le Réseau MARP/Burkina Faso, Amicales des Femmes Forestières du Burkina Faso/AMIFOB, etc.), des ONG internationales (telles que TREE AID, Christian Aid, AZN/Terre verte, Association de promotion de l'Agroforesterie et Foresterie/APAF, SOS Sahel, New Tree, etc.) et des associations de la société civile dans des domaines variés liés à la gestion des ressources naturelles, l'établissement de contrats de gestion avec les organisations d'usagers des forêts, l'information et éducation environnementales, la promotion des méthodes actives de recherche et de planification participatives et la production et commercialisation des produits forestiers. Enfin, il est important de noter l'existence de structures, institutions ou initiatives, à la fois au niveau national et régional et transfrontalier, qui concernent les problèmes environnementaux, en général, et les problèmes des forêts et du capital forestier en particulier (voir appendice 5 pour plus de détails).

51. L'existence de ces programmes des BMD et des autres PTF, comme aussi l'existence de ces espaces et mécanismes de concertation constitue sans doute *un atout considérable* pour les formes de partenariat stratégique, sur lesquelles le PIF/Burkina Faso s'appuiera à la fois d'un point de vue technique et financier, tout en contribuant à les consolider et les renforcer. Cela constituera le gage d'une approche inclusive, et partenariale alignant les différentes parties prenantes.

SECTION 6.

IDENTIFICATION ET JUSTIFICATION DES PROJETS ET PROGRAMMES SOUIS AU COFINANCEMENT DU PIF

52. Les sections précédentes de ce document ont présenté les résultats de l'analyse du cadre politique et du dispositif institutionnel du secteur forestier burkinabé et les principaux programmes actuellement en cours. Elles ont aussi identifié les principales contraintes et potentialités auxquelles le secteur est confronté. C'est sur la base de cette analyse que le Gouvernement, représenté par le Ministre de l'Environnement et du Développement durable, a procédé, avec l'assistance des BMD, à l'identification des lignes maîtresses d'un plan d'investissement forestier à soumettre au cofinancement du PIF. Ce processus a été rendu

³⁰ Voir aussi l'Annexe 2.

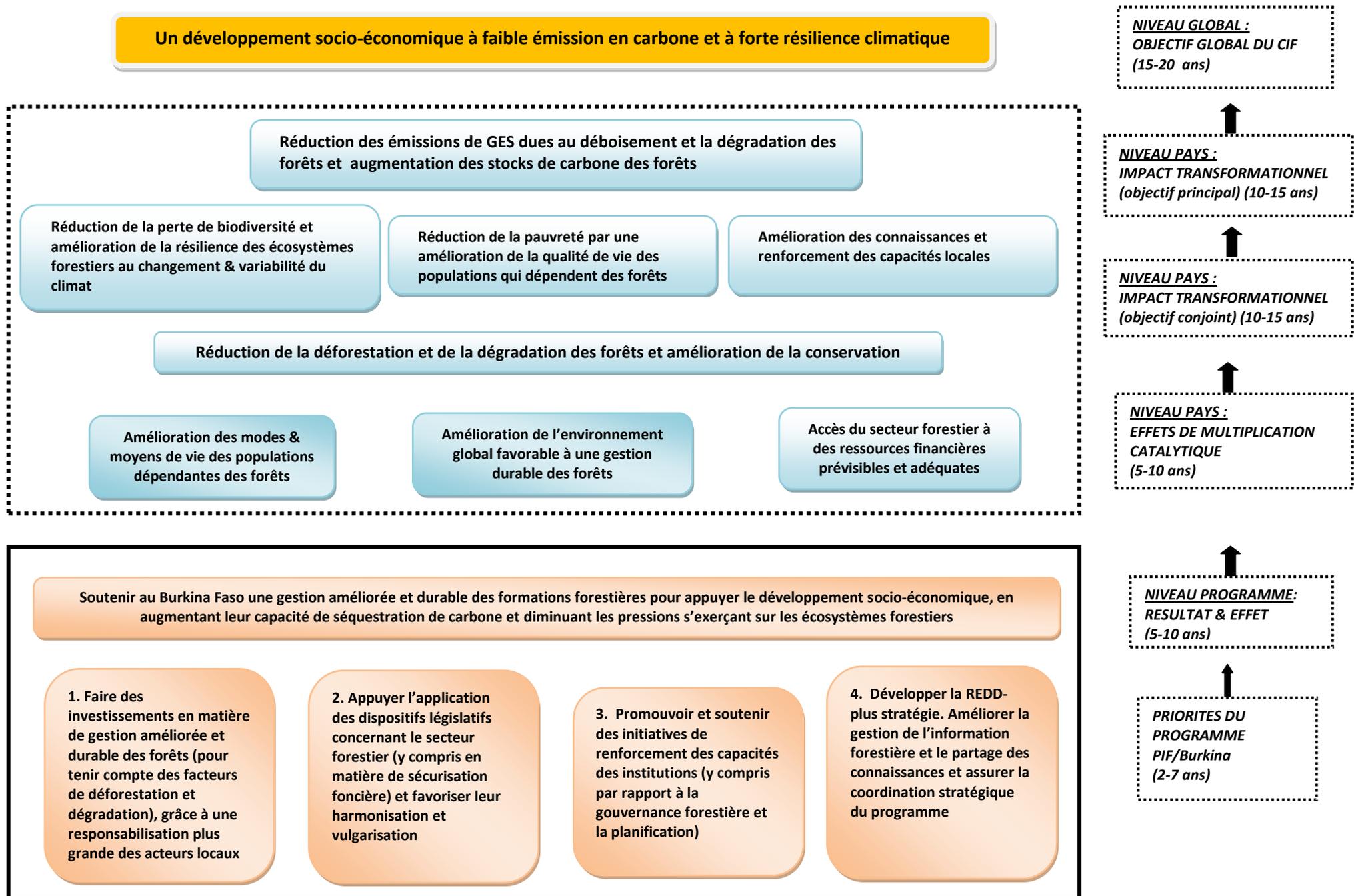
possible grâce à une approche participative et inclusive, comprenant des concertations approfondies avec les différentes parties prenantes. Cette nouvelle section présente l'architecture générale du PIF, avec ses thèmes prioritaires et ses projets d'investissement, et souligne le rôle et la contribution de chaque partie ainsi que les arrangements institutionnels pour sa mise en œuvre.

53. Les parties prenantes ont convenu de la nécessité d'orienter le PIF dans le sens d'un type de développement social et économique qui, tout en soulignant des formes de gestion et exploitation durables des ressources forestières du pays, est essentiellement orienté à la réduction de la pauvreté et la croissance économique.

OBJECTIFS

54. ***L'objectif principal du PIF est de soutenir au Burkina Faso une gestion améliorée et durable des formations boisées pour un développement socio-économique vert, en réduisant le déboisement et la déforestation et augmentant leur capacité de séquestration de carbone, et en diminuant les pressions s'exerçant sur les écosystèmes forestiers.*** Conformément aux modalités générales du PIF, cet objectif sera atteint par la mise en œuvre de politiques, incitations et activités, qui visent à réduire la déforestation, le déboisement et la dégradation des forêts et des espaces boisés (y compris les forêts villageoises) et qui sont susceptibles de réduire les émissions de GES et de protéger les stocks en carbone des forêts.
55. Le principal résultat attendu (impact transformationnel au niveau du pays) est *la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts*, à travers la mise en œuvre et le financement d'initiatives qui conduisent à : (i) *une réduction des émissions de GES dues au déboisement, à la déforestation et à la dégradation des forêts et une meilleure valorisation de leur productivité naturelle*, (ii) *une réduction de la perte de biodiversité et l'amélioration de la résilience des écosystèmes forestiers au changement et à la variabilité du climat*; (iii) *une réduction de la pauvreté par une amélioration de la qualité de vie des populations qui dépendent des forêts* ; et (iv) *l'acquisition de nouvelles connaissances forestières et le renforcement des capacités des acteurs locaux*.
56. Les principaux effets de multiplication catalytique du PIF au niveau du pays sont : l'amélioration des modes et moyens de vie des populations dépendantes des forêts, l'amélioration de l'environnement global favorable à une gestion durable des forêts et l'accès du secteur forestier à des ressources financières prévisibles et adéquates.
57. L'hypothèse fondamentale de toute l'approche du PIF, confirmée par les analyses, concerne *l'état actuel de vulnérabilité du système forestier* du Burkina Faso face aux facteurs environnementaux comme aussi à l'impact (direct ou indirect) de la variabilité et du changement du climat, la pression exercée sur les forêts et les espaces boisés par une population en pleine croissance, la faiblesse de la performance des institutions, le cadre législatif, les formes de gestion des forêts et un ensemble d'autres causes de nature sociale et économique. La réduction des biens et des services forestiers impact négativement sur les modes et les moyens de vie des communautés locales.
58. La figure 1 résume ces objectifs et résultats sous forme de cadre général du PIF/Burkina Faso et souligne ses liens avec le Fonds d'investissement climat.

Figure 1 : CADRE GENERAL DU PIF/Burkina (y compris ses rapports avec le CIF)



LES PRIORITES DU PIF AU BURKINA FASO

59. Le PIF vise à créer les conditions favorisant les investissements dans le domaine forestier. Conçu sur une durée totale de cinq ans, l'objectif du PIF/Burkina Faso sera atteint en mettant en œuvre les activités prioritaires identifiées lors des consultations avec toutes les parties prenantes et organisées autour des thèmes suivants (voir Tableau 3).

- **Thème 1: Investissements dans les techniques de gestion durable des forêts**
- **Thème 2: Cadre législatif et gouvernance forestière**
- **Thème 3: Renforcement des capacités des parties prenantes**
- **Thème 4: Gestion des connaissances et développement de la stratégie REDD-plus**

60. Ces activités prioritaires visent à *répondre aux causes directes* de la déforestation et générer des réductions d'émissions mesurables et valorisables. Le thème 1 concentre l'essentiel des investissements du PIF pour mettre à l'échelle les activités structurantes de protection, reboisement et gestion des formations boisées avec toutes les parties prenantes. Les thèmes 2, 3 et 4 visent la mise en œuvre des activités atténuantes permettant de garantir la durabilité des investissements.

Tableau 3 : Thèmes et activités prioritaires du PIF au Burkina Faso

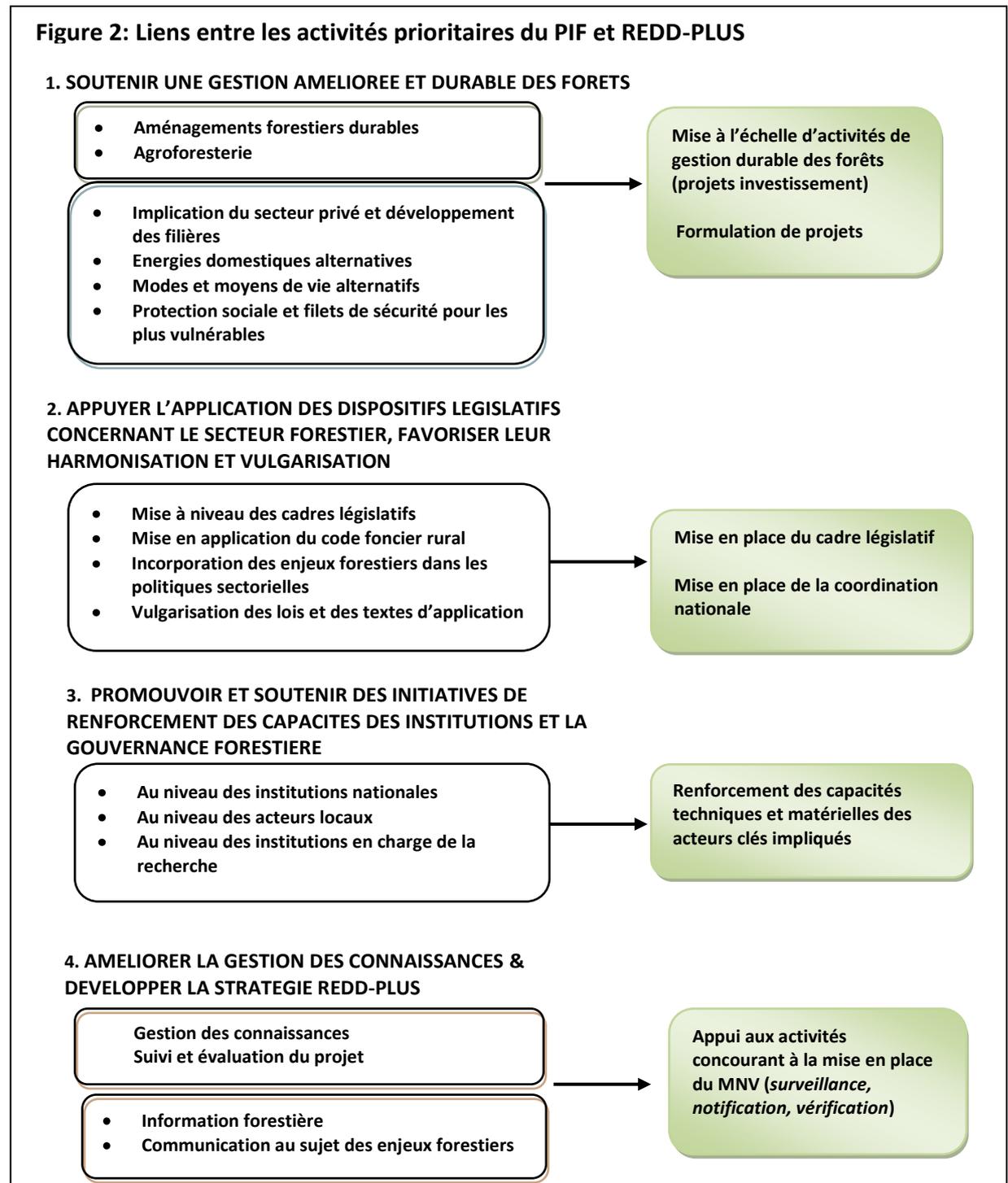
Thème	Intitulé	Activités prioritaires
1	<i>Investissements dans les techniques de gestion durable des forêts</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements forestiers durables multifonctionnels • Implication du secteur privé et développement des filières • Energies domestiques alternatives • Modes et moyens de vie alternatifs • Protection sociale et filets de sécurité
2	<i>Cadre législatif et gouvernance forestière</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à niveau des cadres législatifs • Mise en application du code foncier rural • Incorporation des enjeux forestiers dans les politiques sectorielles • Vulgarisation des lois et des textes d'application
3	<i>Renforcement des capacités des parties prenantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau des institutions nationales • Au niveau des acteurs locaux • Au niveau des institutions en charge de la recherche
4	<i>Gestion des connaissances et développement de la stratégie REDD-plus</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Information forestière • Communication au sujet des enjeux forestiers • Système de suivi et évaluation des activités du PIF • Coordination stratégique générale du programme • Développement de la stratégie REDD-plus

61. Ces thèmes sont étroitement alignés sur la *Stratégie de Croissance Accélérée pour un Développement Durable (SCADD)*, dont l'objectif global est de réaliser une croissance économique forte et soutenue, favorable à l'amélioration des revenus et la qualité de vie des populations et l'un des objectifs spécifiques concerne la préservation de l'environnement (objectif 3) et un accès et un contrôle égal et équitable des femmes et des hommes aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux (objectif 5).

62. Ces activités reflètent aussi les principes fondamentaux du Programme National du Secteur Rural (PNSR), qui concernent particulièrement l'unicité de programme national, le leadership de l'État et l'alignement des partenaires en fonction des objectifs de développement principaux.

63. La mise en œuvre de ces activités prioritaires permet au PIF d'appuyer *la vision du MEDD à l'horizon 2015* visant à aboutir à une réelle maîtrise des problématiques environnementales

grâce à une plus grande mobilisation et coordination de tous les acteurs.³¹ Enfin, la mise en œuvre de ces activités permettra directement d'initier le dispositif national *REDD-plus* du Burkina Faso : en effet, alors que le second thème contribuera à la mise en place du cadre législatif cohérent et une coordination nationale REDD-PLUS, le troisième permettra de renforcer les capacités techniques et matérielles des institutions et acteurs clés impliqués dans REDD-PLUS. Le premier thème appuiera la mise à l'échelle des activités de Gestion Durable des Forêts et le thème 4 initiera et appuiera les activités concourant à la mise en place du système de mesure, de notification et de vérification (MNV) (Figure 2).



³¹ Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (2010) *Plan d'Action 2011-2015*.

Thème I. Investissements dans la gestion durable des forêts

64. Les activités de ce thème occupent une place stratégique et centrale au sein du Plan d'investissement proposé dans la mesure où elles conduisent à des investissements précis, d'une envergure plus ou moins grande, dans le domaine de la gestion, protection et réhabilitation des espaces boisés burkinabé, de leurs ressources ligneuses et non ligneuses et de la faune, comme aussi à des mesures d'aménagement forestier, d'agroforesterie, de soutien à des modes de vie alternatifs et d'appui aux petites et moyennes entreprises forestières. En liant développement socio-économique et enjeux environnementaux, ces investissements s'inscrivent parfaitement dans le cadre des axes stratégiques identifiés par la *Stratégie de Croissance Accélérée de Développement* (SCADD).
65. L'objectif fondamental de ce thème est de mettre à l'échelle et d'étendre l'application des meilleures pratiques et techniques de gestion durable des forêts et d'agroforesterie. L'atteinte de cet objectif repose sur trois groupes d'activités complémentaires :
66. Dans le cadre **d'aménagements forestiers durables**, des activités spécifiques concerneront la capitalisation et mise à l'échelle des meilleures pratiques existantes de gestion des ressources naturelles et d'aménagement forestier au sein d'unités de gestion déterminées (en lien direct avec les principes du *Schéma national d'aménagement du territoire*, récemment élaboré, et des *schémas directeurs régionaux*). Ces activités, aboutissant à de véritables **plans d'aménagement**, impliqueront des avantages connexes de nature sociale (notamment, en termes de réduction de conflits entre usages et usagers des espaces forestiers) et environnementale (en matière de réduction de la pression anthropique sur les forêts naturelles et les espaces boisés). Ces activités seront appuyées par le développement d'une *cartographie cadastrale* des zones forestières naturelles, des aires protégées et des espaces boisés villageois et l'établissement et/ou approfondissement d'*inventaires* de ressources forestières.³² Des méthodologies participatives de planification et pratiques durables d'utilisation des forêts et des autres ressources naturelles seront intégrés dans les *plans de développement communaux* (PDC). Les principales composantes d'un paradigme d'aménagement durable des forêts seront les suivantes :
- **La création de forêts régionales, communales, communautaires et privées** avec l'identification, délimitation et immatriculation des forêts et la définition des types d'investissements prioritaires d'aménagement et la définition des règles concernant l'accès à leurs ressources et leur utilisation.
 - La délimitation des **zones de conservation, d'habitation et de production** au sein des terroirs villageois des Collectivités (y compris de zones d'aires de protection de la faune), comprenant aussi les aspects juridiques de leur gestion de la création de *zones villageoises d'intérêt cynégétiques* (ZOVIC) autour des villages (dont la gestion serait assurée par les associations et groupements villageois compétents). Les investissements d'afforestation /reforestation permettront, d'un point de vue social, d'améliorer la sécurité alimentaires des populations et, d'un point de vue environnemental, de contribuer directement à la régénération des forêts naturelles.

³² En renforcement aux initiatives entreprises actuellement par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable avec l'appui de la coopération luxembourgeoise.

- L'appui à la définition et dissémination **d'actions d'agroforesterie** comportant la mise en valeurs des terres dans lesquels les végétaux ligneux pérennes (arbres, arbustes, palmiers, etc.) sont délibérément associés à des cultures herbacées et/ou à l'élevage, soit simultanément (selon un certain agencement dans l'espace, soit en succession dans le temps). A la lumière des principaux systèmes de production burkinabé, ces activités d'agroforesterie mettront un accent particulier sur le sylvo-pastoralisme et l'agro-sylvo-pastoralisme (en combinant ligneux, plantes cultivées et production animale). Le rôle important des femmes dans ces activités sera souligné de manière adéquate.
 - La mise en œuvre des principes techniques, administratifs et financiers de **l'intercommunalité** pour l'aménagement et la gestion de forêts situées entre deux ou plusieurs territoires communaux.
 - La capitalisation des acquis, la mise à l'échelle, la dissémination et l'encouragement à l'adoption des meilleures pratiques de **gestion des ressources naturelles (GRN)**, y compris l'amélioration de l'habitat et l'abandon de pratiques peu durables qui provoquent des pertes considérables en carbone et éléments organiques, dans les aires cultivées et cultivables et les espaces pastoraux. Cela concernera des pratiques qui intègrent ligniculture, sylviculture et élevage (dans le cadre de l'*agro-foresterie* et de l'*agro-sylvo-pastoralisme*).
 - **La conduite de recherches**, concernant plusieurs domaines essentiels du secteur, en appui aux investissements forestiers.
67. Des activités spécifiques permettront une plus grande **implication du secteur privé** dans à la gestion améliorée des forêts et l'utilisation durable des produits forestiers. Cela inclura le renforcement des capacités des opérateurs dans la perspective d'une plus grande professionnalisation des filières (chasse, apiculture, bois, charbon de bois, gomme arabique, karité); l'organisation et le soutien aux différentes filières du secteur (*produits ligneux*, comme bois de chauffe et bois d'œuvre, et *produits non ligneux*, karité, baobab, gomme arabique, etc.); la création et/ou amélioration des conditions permettant l'accès des petites et moyennes entreprises forestières (PMEF) aux crédits et aux services (en particulier les associations de femmes); la mise en place d'unions de producteurs et de fédérations d'unions de producteurs et leur encadrement efficace; et la participation du secteur privé, par des mesures incitatrice précises, à l'appui à des modes et moyens de vie alternatifs et à la diffusion de technologies 'vertes' appropriées.
68. Un appui sera fourni **au développement d'énergies domestiques alternatives**, par la promotion de combustibles de substitution (résidus ligneux et non ligneux), l'utilisation de biocarburants (dont le *Jatropha* ou pourghère), de briquettes de biomasse et la dissémination de foyers améliorés et autres équipements de cuisson. D'un point de vue social, cela permettra de créer des emplois et diminuer le budget domestique consacré à l'énergie et, d'un point de vue environnemental, réduire la pression sur les forêts et protéger la biodiversité.
69. **L'appui à des modes et moyens de vie alternatifs** sera considéré comme partie intégrante de tout aménagement forestier, dans la mesure où cela pourra contribuer à diminuer considérablement la pression sur les forêts et réduire les formes non durables de gestion forestière comme aussi augmenter les revenus des ménages (cet appui concernant essentiellement les aspects suivants : protection et valorisation de certaines pratiques traditionnelles de gestion durables des forêts et de leurs produits; formations techniques et

professionnelles, surtout des femmes et des jeunes; développement d'emplois alternatifs pour les populations riveraines des forêts, pour la génération de revenus).

70. Enfin, pour s'attaquer à certaines causes indirectes de la déforestation et de la dégradation des forêts, des activités spécifiques de *protection sociale* (par un système de *filets de sécurité conditionnels*)³³ s'adresseront à des ménages particulièrement pauvres et vulnérables qui vivent à la lisière des zones forestières ou espaces boisés villageois proprement dits, et dont la survie dépend essentiellement de l'utilisation des produits forestiers. Cette initiative novatrice s'adressera de manière prioritaire aux femmes, du fait de leur implication massive dans toutes les activités de collecte et utilisation des produits forestiers (surtout non ligneux). Ces initiatives seront basées sur un *diagnostic socio-économique* préalable et un *système de suivi* auprès d'échantillons représentatifs de ménages agricoles, agro-pastoraux et pastoraux riverains de zones forestières et espaces boisés, pour mieux apprécier les déterminants de la pauvreté locale, en général, et de la dépendance des ménages des produits de la forêt, en particulier, ainsi que les caractéristiques essentielles et les facteurs de blocage des différents systèmes de production (actifs productifs, travail, accès aux biens fonciers, etc.).

Thème II. Cadre législatif et réglementaire et gouvernance forestière

71. Le Burkina Faso dispose d'un cadre stratégique et réglementaire assez élaboré et d'une architecture institutionnelle adéquate (à la fois au niveau national et local). Cependant, ces dispositifs ne sont pas toujours complets (manque de décrets d'application, par exemple) ni harmonisés entre eux, et les institutions locales (Collectivités) ne sont pas encore en mesure d'exercer effectivement leur 'maîtrise d'ouvrage' sur les aspects clés du développement local (particulièrement par rapport à la gestion des ressources naturelles). Ainsi, les activités regroupées autour de ce second thème ont pour objectif principal *la mise en place des modalités et des outils* permettant la prise en compte des enjeux forestiers dans les cadres politiques et stratégiques du développement et dans la planification aux niveaux national et local.
72. L'atteinte des objectifs de ce thème repose sur la conduite des séries d'activités prioritaires distinctes et complémentaires ci-après:
- Une première série d'activités (mesures habilitantes) œuvrera à clarifier, mettre à niveau et harmoniser les textes législatifs actuels et les rendre appropriés pour la mise en œuvre du processus REDD-plus au Burkina Faso. Il s'agira d'analyser en particulier les lois, décrets et dispositions juridiques concernant le secteur agro-sylvo-pastoral burkinabé, identifier et résoudre certaines failles ou incohérences du dispositif juridique actuel et s'assurer de l'application du dispositif législatif. Un accent particulier sera mis, entre autres, sur la recherche d'une harmonisation plus grande entre les lois modernes et les pratiques coutumières concernant l'accès aux biens fonciers et les conditions de leur utilisation ainsi que la mise à niveau de certaines dispositions datant de l'époque coloniale dont l'application perdure. Le PIF appuiera toute activité concernant l'incorporation des enjeux du secteur forestier dans les politiques sectorielles et la prise en compte des stratégies forestières dans les politiques macroéconomiques (SCADD), comme aussi dans le guide de planification locale (à l'intention des collectivités territoriales).

³³ 'Conditionnels' dans le sens que les filets de sécurité, comme les transferts monétaires, seront accordés aux ménages qui adoptent des formes d'utilisation durables des ressources forestières.

- D'autres activités renforceront les mécanismes à l'application du code foncier rural³⁴ pour encourager et sécuriser les améliorations foncières effectuées dans le domaine agro-sylvo-pastoral (avec toutes les retombées sociales et environnementales). De façon pratique, cet appui se focalisera sur la réalisation de plans fonciers ruraux incluant la cartographie cadastrale des zones forestières et des espaces boisés villageois, l'établissement de chartes foncières locales pour sécuriser le foncier des boisements communautaires ou de terroir où se pratique l'agroforesterie et les possessions foncières rurales (privées), comme aussi le processus de classement des propriétés de l'État et des collectivités territoriales. Cela concernera aussi tout appui à la mise en application des textes concernant le transfert des compétences aux collectivités, en particulier dans le domaine environnemental.

73. Enfin, dans le cadre de la décentralisation, le PIF appuiera la dynamisation et l'opérationnalisation du *Fonds national forestier* (y compris une stratégie de mobilisation financière à long terme et la mise en place d'un mécanisme de financement adapté).

Thème III. Renforcement des capacités des parties prenantes

74. Les résultats de l'analyse des sections précédentes ont souligné toute une gamme de contraintes spécifiques affectant les acteurs institutionnels du secteur forestier burkinabé, à savoir : la faible marge de manœuvre des institutions nationales et locales; l'insuffisance de leurs ressources humaines, logistiques et financières; le manque de synergie entre elles (par exemple, entre structures décentralisées et déconcentrées); le manque de concertation entre institutions de recherche, décideurs et opérateurs privés; et les faiblesses des mécanismes de gouvernance. Dans cette perspective, les activités de ce troisième thème visent à renforcer les capacités des principales parties prenantes intervenant dans le secteur forestier par rapport à leurs domaines d'intervention respectifs, tout en clarifiant leurs mandats et améliorant la coordination, les synergies et les mécanismes de 'bonne gouvernance forestière'.

75. Les activités **de renforcement des capacités** s'adresseront aux institutions nationales et locales, en fonction de leurs mandats respectifs, et aux Collectivités territoriales, comme aussi aux organisations de la société civile et le secteur privé, et viseront à favoriser une application optimale des principes essentiels de la bonne gouvernance à tous les niveaux.

76. **Au niveau national**, l'audit institutionnel et organisationnel du MEDD appuyé par la coopération du Luxembourg, permettra de redéfinir les besoins, les compétences et les profils du MEDD. Le PIF, parmi d'autres projets, participera au renforcement des capacités du MEDD et des principales institutions actives dans la gestion des ressources naturelles et le REDD-plus.

77. **Au niveau local**, les activités du PIF appuieront le renforcement des capacités des acteurs à travers la mise à disposition des connaissances sur les divers mécanismes de financement liés au changement climatique, l'appui au développement et l'intégration de modules de formations 'changements climatiques' aux curricula de l'École Nationale des Eaux et Forêts et l'appui au développement et l'intégration de modules d'informations 'financements climatiques' auprès du SP-CONNED. Ces activités s'adresseront en priorité aux acteurs suivants: (i) *Collectivités territoriales*, en matière, entre autres, de planification, programmation, mise en œuvre et suivi des initiatives concernant le secteur forestier ; (ii) *Services techniques déconcentrés* (agents

³⁴ Loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009.

environnementaux et forestiers) au sujet des nouvelles tâches liées au développement durable, la décentralisation et les valeurs environnementales et économiques des forêts ; (iii) *Organisations de la société civile et des groupements d'usagers* des forêts et des chasseurs, pour l'adoption des meilleures techniques pour une intégration des activités agro-sylvo-pastorales (cela comportera aussi un encadrement rapproché des responsables des GGF et des UGGF en vue de renforcer leurs capacités en matière de gouvernance et de GDF) ; (iv) *Petites et moyennes entreprises forestières (PMEF)*, dans la mesure où le secteur privé peut constituer un moteur de croissance économique et les PME ont des avantages comparatifs dans la gestion du domaine forestier.

78. **Dans le domaine de la recherche scientifique appliquée**, la création récente du *Ministère de la Recherche et de l'Innovation* (MRI) constitue une opportunité en ce sens qu'il permettra une plus grande visibilité, ainsi que l'accès à des lignes budgétaires nettes et claires pour la recherche. Ceci est d'autant plus important que dans le passé, les instituts de recherches ne bénéficiaient que d'appuis très limités par rapport à d'autres secteurs considérés comme prioritaires. Cela permettra une meilleure *capitalisation des acquis* scientifiques au niveau du Ministère et aussi la création d'une *passerelle conventionnelle entre le MEDD et le MRI* pour une meilleure prise en charge des activités de recherche forestière. Sur le plan de la coopération scientifique et technique, l'existence d'acteurs internationaux de la recherche (CIFOR, CIRAD, IRD, etc.) désireux d'accompagner leurs homologues nationaux, est également un atout notamment dans la perspective de la mise en œuvre des activités prioritaires du PIF. A cet égard, des mesures d'appui institutionnel concerneront :

- L'*Université de Ouagadougou* (en particulier le département des sciences biologiques) et le *Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST)*, dans l'élaboration de technologies appropriées, la valorisation et diffusion des résultats de la recherche au niveau national, en matière de production animale, végétale, gestion des ressources naturelles, substances naturelles, énergie, et technologies alimentaires.
- La *Commission technique forestière* conjointe entre le MEDD, l'Université et le CNRST (qui n'est plus active depuis de nombreuses années), pour constituer un véritable espace de rencontre et de réflexion entre chercheurs et techniciens forestiers, en vue d'identifier des centres d'intérêt communs et mettre en œuvre des programmes de recherches appropriés.

79. Enfin, dans le domaine de la **gouvernance forestière** (partie intégrante d'une notion plus large de 'gouvernance environnementale' mettant l'accent sur la primauté du droit, les faibles niveaux de corruption, la force des institutions et les compétences des agents de l'administration en charge de mettre en œuvre les règles), trois volets distincts seront soulignés: (i) **Gouvernance institutionnelle**, avec appui à la mise en place de modalités transparentes et équitables permettant aux différents acteurs institutionnels de participer à la formulation des politiques et à la mise en œuvre des activités; (ii) **Gouvernance budgétaire et financière**, avec appui à la traduction des politiques de la SCADD en dispositions concrètes au niveau de la loi des finances (attribution d'un budget annuel approprié au secteur forestier); (iii) **Gouvernance forestière**, avec définition et/ou affermissement et mise en œuvre de mécanismes, à la fois au niveau central et local, de prise de décision et de reddition des comptes transparents et efficaces, la promotion des règles de gestion locale et protection/conservation des espèces d'intérêt économique et à fort potentiel de carbone et l'adoption de pratiques participatives et

inclusives dans la définition, planification, mise en œuvre et suivi de toutes les initiatives concernant le secteur forestier.

Thème IV. Gestion des connaissances et coordination stratégique du programme

80. Au Burkina Faso, les données de base ainsi que des statistiques fiables sur le secteur n'existent pas. Les méthodes d'estimation des stocks de carbone adaptées aux réalités locales font défaut et les estimations actuelles sont très approximatives.
81. Les activités de ce thème sont transversales par rapport à celles des autres thèmes, dans la mesure où elles visent la gestion et le partage des connaissances forestières (y compris par rapport aux bonnes pratiques et aux retours d'expériences), dans le cadre d'une stratégie de communication globale, avec toutes les parties nationales concernées, comme aussi avec les autres pays pilote PIF. A travers les activités de ce thème, la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation de toutes les activités du programme et la définition de mécanismes appropriés de coordination permettront une capitalisation optimale des résultats et leur mise à l'échelle. Une bonne partie des activités de ce thème serait aussi dédiée au développement de la stratégie RDD-Plus.
82. Cinq groupes d'activités complémentaires se retrouvent dans ce thème :
- **Dans le domaine de l'information forestière**, les activités du PIF contribueront à développer et mettre en œuvre un système approprié *de suivi écologique de la végétation et de la faune* (contrainte majeure de toute planification d'interventions dans le secteur forestier au Burkina Faso) permettant la *gestion de toute l'information forestière*. Pour assoir la stratégie REDD-plus, les activités du PIF appuieront l'établissement de la situation de référence en matière de stocks de carbone et la mise en place du système de *Mesure, Notification et Vérification (MNV)* pour la réduction des GES. Des systèmes d'information relatifs à la décentralisation de la gestion forestière (en matière, par exemple, d'attribution des permis et contrôle) permettront de rendre la gestion plus performante et plus transparente.
 - **Dans le domaine de la communication**, le PIF appuiera un processus participatif concernant la définition d'une stratégie de communication complète au sujet des problèmes d'environnement, en général, et des problèmes forestiers, en particulier, assortie d'un plan d'action. Cette stratégie vise à informer et sensibiliser l'ensemble de la population, y compris les différentes catégories sociales, les associations de la société civile et les organisations paysannes, au sujet des enjeux forestiers. Un élément prioritaire des actions proposées concernera la vulgarisation, dans les principales langues locales, des lois forestières (forêts d'Etat et forêts communales), des réglementations concernant le foncier, les aires protégées, les aires classées et les parcs nationaux, ainsi que les conditions d'accès et d'exploitation des produits forestiers et fauniques.
 - Des activités spécifiques concerneront la consolidation et l'affermissement **d'un système de suivi et évaluation** de toutes les activités appuyées par le programme (dans l'esprit du MNV et de la stratégie REDD-plus), à partir d'un ensemble d'indicateurs objectivement vérifiables et établis à l'avance. Entre autres, ce système permettra la génération de connaissances sur les changements concernant les l'évaluation du patrimoine forestier et des changements dans l'affectation des terres; évaluation des modèles d'utilisation des forêts et l'impact socio-économique et environnemental des investissements du PIF sur les modes et moyens d'existence locaux et sur les ressources forestières en prenant en compte le gisement

productif forestier au niveau local et national. Ces connaissances seront partagées avec l'ensemble des décideurs et des opérateurs intervenant dans le secteur forestier national, comme aussi avec les autres pays pilotes qui bénéficient des opérations du PIF.

- Des activités spécifiques seront mises en œuvre pour assurer **la coordination stratégique générale du programme**, en vue de consolider et renforcer la mise en œuvre des initiatives et des stratégies, assurer l'échange de l'information et établir des formes de collaboration et de partenariat stratégique avec d'autres programmes et projets qui interviennent dans le secteur forestier. Cette activité aura aussi le but d'établir régulièrement *une feuille de route* concernant surtout l'avenir du programme, la capitalisation de ses résultats et la mise à l'échelle de son approche, comme aussi l'évaluation de l'adéquation de la stratégie du PIF par rapport aux cadres stratégiques du pays en matière de réduction de la pauvreté et de développement rural durable.
- Enfin, à travers ce thème, des activités spécifiques seront mises en œuvre pour l'appui au **développement de la stratégie REDD-plus** du Burkina. Ces activités seront inspirées de l'approche méthodologique convenue dans le cadre du FCPF. Ces activités sont détaillées dans l'annexe 3.

PRINCIPAUX EFFETS CATALYSEURS DE REPLICATION

83. Les effets catalyseurs de réplication directs du PIF/Burkina Faso seront multiples. Parmi les plus importants, il faut rappeler les effets suivants:

- **Mesures d'atténuation du secteur forestier.** En facilitant la réduction de la déforestation, de la dégradation des forêts et des espaces boisés, les financements du PIF viseront à promouvoir une meilleure gestion durable des forêts et, ce faisant, réduire les émissions et protéger le cas échéant les stocks de carbone forestier. Cette approche, qui lie gestion durable des forêts à un développement socio-économique à faible intensité de carbone, permettra de développer des modèles d'intervention à une échelle régionale, qui peuvent par la suite être élargis à d'autres zones géographiques.
- **Réduction du processus de déforestation et de dégradation des forêts**, comme aussi diminution de la pression qui s'exerce sur les forêts. Grâce à des initiatives combinées concernant le cadre légal, l'architecture institutionnelle et l'utilisation de pratiques et techniques durables, le PIF sera en mesure de contribuer à contrecarrer de manière significative le processus de déforestation et de dégradation des ressources forestières actuellement en cours.
- **Renforcement des capacités des institutions nationales impliquées dans le secteur forestier.** Des mesures appropriées seront entreprises auprès de tous les ministères sectoriels, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles et techniques. Le rôle du Ministère de l'Economie et des Finances sera aussi mieux précisé en appui aux initiatives forestières.
- **Meilleure implication des collectivités territoriales régionales et communales dans la gestion durable des forêts et des espaces boisés.** Dans l'esprit de la réforme de la décentralisation burkinabé, la stratégie du PIF permettra un transfert plus complet des compétences aux structures décentralisées en matière de gestion des ressources naturelles, en générale, et des forêts, en particulier.

- **Amélioration des modes et moyens de vie des populations rurales.** Le PIF contribuera à améliorer les modes et moyens de vie des populations, dont les systèmes de production sont fortement dépendants des ressources forestières, comme aussi ceux des populations vulnérables vivant à la lisière des forêts protégées.
- **Capitalisation des pratiques de gestion durable des forêts.** Le PIF contribuera à capitaliser les expériences les plus prometteuses en matière de gestions durable des forêts et des espaces boisés, en mettant à l'échelle les meilleures pratiques et techniques et favorisant leur dissémination sur l'ensemble du territoire national, tout en opérant pour une valorisation du savoir-faire traditionnel.
- **Promotion d'une meilleure implication du secteur privé dans le domaine de la gestion durable des forêts.** Le PIF/Burkina Faso appuiera l'approfondissement des textes législatifs en vue de mieux préciser le rôle et la place des Petites et Moyennes Entreprises Forestières (PMEF) dans le processus de développement du pays, comme aussi les capacités techniques et organisationnelles du secteur privé.
- **Amélioration de la prise de conscience des enjeux forestiers.** Le PIF pourra constituer une opportunité pour davantage sensibiliser toutes les catégories sociales burkinabé par rapport aux enjeux majeurs du secteur forestier. Cela devrait permettre de mieux considérer la forêt comme une partie essentielle de l'écosystème, avec sa multifonctionnalité (écologique, économique et sociale), ayant des caractéristiques propres et nécessitant des actions de protection, gestion et réhabilitation spécifiques.

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

84. L'identification des thèmes et des activités prioritaires du PIF pour le Burkina Faso a été consolidée par un travail d'analyse poursuivi de différentes consultations avec toutes les parties prenantes, pour aboutir à la spécification de **trois projets d'investissement**, qui contribueront à la mise en œuvre des différentes activités du programme (la Figure 3 présente les liens fonctionnels entre les activités prioritaires et les projets d'investissement). Une analyse approfondie des activités des BMD et des PTF au Burkina Faso et de leurs avantages comparatifs a permis d'identifier et de rejoindre un accord au sujet de l'institution en charge de la mise en œuvre de chacun des projets. Les caractéristiques principales des projets d'investissement sont définies ci-dessous (l'Annexe 1 présente une fiche plus approfondie de chacun de ces trois projets). Chaque projet a ses propres objectifs et modalités, cependant, tous, d'une manière transversale, contribuent à l'achèvement de l'objectif unique du PIF/Burkina Faso en tant que tel. Un lien dynamique entre les trois projets sera maintenu à travers les activités de partage des connaissances et des leçons apprises qui seront gérés par une unité de coordination générale du PIF.

- **Projet 1 : Projet de gestion décentralisée durable des forêts (PGDDF)**
- **Projet 2 : Projet de protection et gestion participative des forêts domaniales (PGPD)**
- **Projet 3 : Projet de valorisation des produits forestiers et développement des filières (PVPF/DF)³⁵**
- **Partage des connaissances et des leçons apprises**

³⁵ Pour une description plus détaillée de ces trois projets voir l'Annexe 1

85. Les trois projets ont été conçus pour être complémentaires tout en gardant leurs propres spécificités. Les composantes 1 de chaque projet visent à mettre en place les conditions nécessaires pour l'initiation du processus REDD-plus à travers la mise en place du système MNV (composante 1 du projet 1), le renforcement du cadre législatif et politique (composante 1 du projet 2) et gestion des connaissances (composante 1 du projet 3). Les composantes 2 de ces projets concentrent l'essentiel des financements, mais s'attaquent à des problématiques spécifiques dont la conjonction permettra de créer un effet démultiplicateur important. En effet, alors que la composante 2 du projet 1 vise l'amplification de la création des forêts communautaires, la composante 2 du projet 2 renforce la protection et la gestion durable des forêts classées de l'état ainsi que des parcs naturels, la composante 2 du projet 3 renforce les investissements sur les techniques alternatives permettant de réduire la pression sur les forêts. Enfin les composantes 3 des projets visent le renforcement des capacités des acteurs bénéficiaires de chaque projet.
86. Pour maximiser son impact, le PIF privilégiera des investissements concentrés dans des zones géographiques restreintes plus que des investissements dispersés sur l'ensemble du territoire. Cette stratégie permettra aussi de capitaliser plus facilement les retours d'expériences, valoriser les actions dans le cadre de la finance carbone et créer un modèle transposable à d'autres zones géographiques du pays. Les projets d'investissement proposés s'inscrivent dans cette perspective, en privilégiant les aspects novateurs des activités et soulignant les changements transformationnels par rapport aux modèles actuels de gestion des forêts au Burkina Faso. Pour maximiser leur valeur transformationnelle, les projets proposés comportent une référence directe aux principaux facteurs de déforestation du Burkina Faso. Ils seront définis et mis en œuvre en tenant compte des enseignements appris jusqu'à présent – ce qui a bien fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné et pourquoi – pour les capitaliser et les mettre à l'échelle. Ainsi le PIF/Burkina proposé a des avantages comparatifs, dans la mesure où il complètera les programmes actuellement en cours et permettra des investissements dans des activités d'une approche-programme, dont la logique sera davantage approfondie parmi les bailleurs de fonds au cours de la phase de préparation.

Projet 1 : Projet de Gestion Décentralisée Durable des Forêts (PGDDF)
(Budget envisagé : US\$ 11.5 millions). Mise en œuvre : Banque mondiale

87. L'objectif de ce projet est ainsi de contribuer mettre en place et/ou affermir **les conditions permettant aux populations locales de pleinement participer à la planification et la mise en œuvre d'initiatives de gestion durable des formations forestières** (par le biais de plans d'aménagements forestiers). En principe, la politique burkinabé de décentralisation confère aux Collectivités territoriales des compétences environnementales précises. Mais force est de reconnaître que le processus de transfert de ces compétences en leur faveur est encore à ses phases initiales et que les nombreuses questions administratives, techniques et financières doivent encore être résolues. Ce projet vise ainsi à renforcer les capacités de ces Collectivités et, à travers elles, des *Commissions villageoises de développement* (CVD) qui leur sont rattachés, pour qu'elles puissent jouer un rôle déterminant dans la conservation, la gestion durable des forêts et le cas échéant, renforcement des stocks de carbone forestier. Le projet contribuera à capitaliser et mettre à l'échelle les enseignements tirés de différents programmes et projets actuellement en cours, parmi les plus importants : le projet PNGT2 et son volet SILEM qui ont

permis à la Banque mondiale de développer une expérience reconnue en forêt communautaire et communale, le PNDRD2 (en matière de mise à l'échelle des pratiques les plus soutenables de gestion des ressources naturelles), et le PAGREN (pour la gestion durable et participative des ressources naturelles).

88. Le PGDDF sera articulé autour de trois composantes distinctes et complémentaires.

- **Composante 1 : ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DU SYSTEME MNV** : Au Burkina Faso, le mécanisme REDD-plus est encore à ses débuts (voir Annexe 3). C'est dans cet objectif que s'inscriront les activités de cette première composante qui visent à apporter l'appui nécessaire à la phase préparatoire du REDD-plus, et plus particulièrement à l'analyse des moteurs du déboisement des forêts et la mise en place des mécanismes de, mesure, notification et vérification ainsi qu'à la définition des niveaux de référence. Plus spécifiquement, les activités de cette phase consisteront à : (i) L'établissement de la situation forestière de référence (y compris par rapport à la détermination du contenu carbone dans les essences locales d'intérêt économique, pour utilisation pharmaceutique et dans le reboisement) ; (ii) L'évaluation des capacités et des potentialités en séquestration de carbone des formations forestières locales et de production supplémentaire ; (iii) La conduite d'une étude juridique sur la propriété du carbone ; (iv) L'approfondissement de la méthodologie MNV, pour mesurer sur une base nationale ses performances de réductions d'émissions forestières et pouvoir les notifier (y compris par rapport exigences du CCNUCC); et (v) Étude institutionnelle sur le Fonds national et le mécanisme de redistribution. Dans la mise en œuvre de ces activités, un rôle important sera joué par le MEDD, en collaboration avec l'ensemble des ministères sectoriels concernés pour aboutir à la mise en place d'un système national solide et transparent de surveillance des forêts. De cette manière, cette composante recouvre de manière transversale les enjeux liés à l'établissement d'une situation de référence forestière appropriée, auxquels font face tous les autres projets.
- **Composante 2: INVESTISSEMENTS DANS LES FORETS COMMUNALES.** Les activités de cette composante viseront à appuyer la maîtrise d'ouvrage ou le *leadership* des Collectivités locales en les incitant à entreprendre les activités concourant à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et en renforçant leurs rôles dans la préservation et la gestion durable des forêts et de renforcement des stocks de carbone forestiers. A travers cette composante, les activités qui seront soutenues auront des dimensions sociales, économiques et environnementales combinés visant la réduction des pressions anthropiques qui s'exercent actuellement sur les forêts burkinabé. La composante comportera, entre autres, les activités suivantes : (i) la délimitation de forêts communales, l'élaboration d'un texte et leur classement; (ii) l'appui à l'élaboration de Conventions locales incluant la définition aussi bien des modalités de gestion participative que des dispositifs réglementaires concernant la gestion des forêts communales et l'utilisation de leurs produits (y compris du système de contrôle, application des règles et sanction ;(iii) l'aménagement qui inclus la promotion des techniques appropriées de Gestion durable des forêts adaptés aux zones agro-écologiques du pays; (iv) la définition et dissémination d'actions d'agroforesterie comportant la mise en valeurs des terres par une association entre végétaux ligneux pérennes, cultures herbacées et élevage; (v) la vulgarisation et l'appui à la dissémination d'initiatives permettant de réduire la pression anthropique sur les formations forestières (y compris des mesures de protection sociale s'adressant aux femmes des ménages les plus pauvres); (vi) l'identification et la mise en œuvre participative de microprojets forestiers

communautaires (y compris des microprojets axés sur 'des activités génératrices de revenus' adressés en priorité aux femmes) par le biais de mécanismes de financement appropriés qui restent à définir.

- **Composante 3: RENFORCEMENT DES CAPACITES DES COLLECTIVITES ET DES ORGANISATIONS PAYSANNES** dans les zones ciblées par le projet. Les activités de cette composante visent essentiellement à créer les conditions techniques favorables à une mise en œuvre durable des investissements envisagés, en particulier par rapport aux aspects suivants : (i) Soutenir le processus de transfert des compétences environnementales aux Collectivités ; (ii) Contribuer à améliorer les outils de planification communale (dans une perspective de changement climatique et dégradation du capital naturel local) ; (iii) Contribuer à renforcer les capacités humaines, techniques et financières des Collectivités ; (iv) Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de gestion forestière, en capitalisant des expériences de 'co-gestion' et 'convention' ; (v) Définir les idées clés de la gestion et protection des espèces locales d'intérêt économique et des ressources fauniques ; (vi) Appuyer la mise en œuvre d'une stratégie Information/ Education/ Communication appropriée au niveau des Collectivités (éducation développement durable/ éducation écocitoyenneté, etc. Dans la mise en œuvre des activités d'éducation, un rôle important sera joué par les institutions nationales, en particulier, la *Direction Education environnementale*, l'*Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF)* et le *Centre de formation de Nabilpaga* en matière d'éducation environnementale, éducation au développement durable et d'écocitoyenneté à l'intention des tous les acteurs locaux.

89. **Effets attendus:** Evaluation de la situation de référence au niveau local, pour identifier les causes directes et indirectes de la déforestation/dégradation des forêts et apprécier les contributions et l'impact des investissements envisagés sur les forêts. Amélioration de la productivité des activités agro-sylvo-pastorales, et renforcement du taux de couverture du territoire forestier aménagé en lien direct avec le REDD-plus. Au sein de zones géographiques déterminées, appui à des initiatives pilotes susceptibles d'être mises à l'échelle sur des territoires plus vastes. Identification, valorisation et capitalisation des bonnes pratiques locales. Amélioration de la gestion et du partage des connaissances relatives aux approches de gestion durable des forêts. Mobilisation de ressources financières adéquates.

Projet 2 : Projet de Gestion Participative des Forêts Domaniales (PGPD)

(Budget envisagé : US\$ 11 millions) Mise en œuvre : Banque Africaine de Développement

90. L'objectif du projet est d'appuyer le développement socio-économique burkinabé, par le biais d'une gestion intégrée de ses forêts classées et ses parcs naturels, d'une manière qui augmente leur capacité de séquestration de carbone, leur productivité et réduit les pressions auxquelles ils sont sujets. Ce projet se focalisera sur la mise à l'échelle des pratiques efficaces d'aménagement et de gestion des forêts classées et protégées en valorisant les expériences acquises par des projets antérieurs à l'instar du PROGEREF. Les actions concrètes ayant un lien avec la lutte contre la pauvreté seront davantage mises en exergue dans le cadre du présent projet. Le projet, articulé autour de trois composantes distinctes et complémentaires, sera mis en œuvre par la Banque africaine de développement (en vertu des synergies avec ses projets existants et l'expertise acquise en ce domaine)
- **Composante 1 : AMELIORER LA GOUVERNANCE FORESTIERE.** Les activités de cette composante visent à améliorer la gouvernance forestière au Burkina Faso, en se focalisant

sur l'harmonisation du cadre législatif et réglementaire. Elles concerneront, en particulier, les aspects suivants : (i) Soutenir une mise à niveau de toute la législation forestière du pays ; (ii) Appuyer l'incorporation des enjeux forestiers (en particulier par rapport aux principes concernant la gestion durable des forêts, protection et conservation des espèces d'intérêt économique et à fort potentiel de carbone) dans les politiques macroéconomiques (SCADD), les politiques sectorielles et le guide de planification locale (à l'intention des collectivités territoriales) ; (iii) Accompagner l'harmonisation, la mise en cohérence et la mise en application du dispositif législatif concernant les forêts, les parcs naturels, les aires protégées ; (iv) Clarifier le statut des formations boisées avec un focus sur la femme et le droit au foncier ; (v) Contribuer à mettre en application le code foncier rural (surtout pour encourager et sécuriser les améliorations foncières effectuées dans le domaine agro-sylvo-pastoral) ; (vi) Contribuer à définir et/ou mettre en application des règles concernant l'accès des différents opérateurs aux ressources forestières et leur utilisation (à la lumière des principes de la 'gouvernance forestière') ; (vii) Approfondir les méthodes de planification sectorielle (avec développement durable et objectifs REDD-plus) ; (viii) Contribuer à consolider des dispositifs concernant la coordination intersectorielle ; (ix) Conduire une étude sur la répartition des redevances entre l'Etat et les collectivités.

- **Composante 2: INVESTISSEMENTS DANS LA PROTECTION ET LA GESTION DURABLE DES FORETS DOMANIALES.** Les activités de cette composante visent à élaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement durable des forêts naturelles et des parcs naturels. Ces plans seront axés, entre autres, sur les aspects suivants : (i) L'identification, la délimitation et le classement des forêts de l'Etat (avec l'appui d'outils cartographiques appropriés) et l'élaboration des règles de gouvernance de ces forêts ; (ii) L'identification des types d'investissements prioritaires d'aménagement et une estimation de leurs coûts (selon les zones agro-écologiques du pays) ; (iii) La mise en œuvre d'investissements concernant un aménagement durable des zones boisées et la protection de la faune. En collaboration avec les activités du premier projet d'investissement du PIF (voir ci-dessus), des *zones de conservation, d'habitation et de production* seront identifiées (cela comprendra aussi des aires de protection de la faune et des *zones villageoises d'intérêt cynégétiques/ZOVIC* dans les zones ciblées), pour que leur gestion soit assurée par les associations et groupements d'usagers villageois, avec l'appui du secteur privé.
- **Composante 3: RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS NATIONALES ET DES SERVICES DECONCENTRES.** En matière de renforcement des capacités, les activités de cette composante se focaliseront sur les aspects suivants : (i) Renforcement des capacités du MEDD (à la lumière des résultats d'un audit institutionnel complet) ; (ii) Renforcement d'une synergie d'action entre le MEDD et les principales institutions nationales impliquées dans le secteur forestier ; (iii) Renforcement des capacités humaines, techniques logistiques et financières des services techniques déconcentrés, pour leur permettre, entre autres, d'assurer un rôle incontournable d'appui-conseil des Collectivités territoriales, des associations et/ou groupement de producteurs et d'usagers et des opérateurs du secteur privés. Dans la mise en œuvre de ces activités, un rôle important sera joué par le MEDD dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et stratégies du secteur forestier.

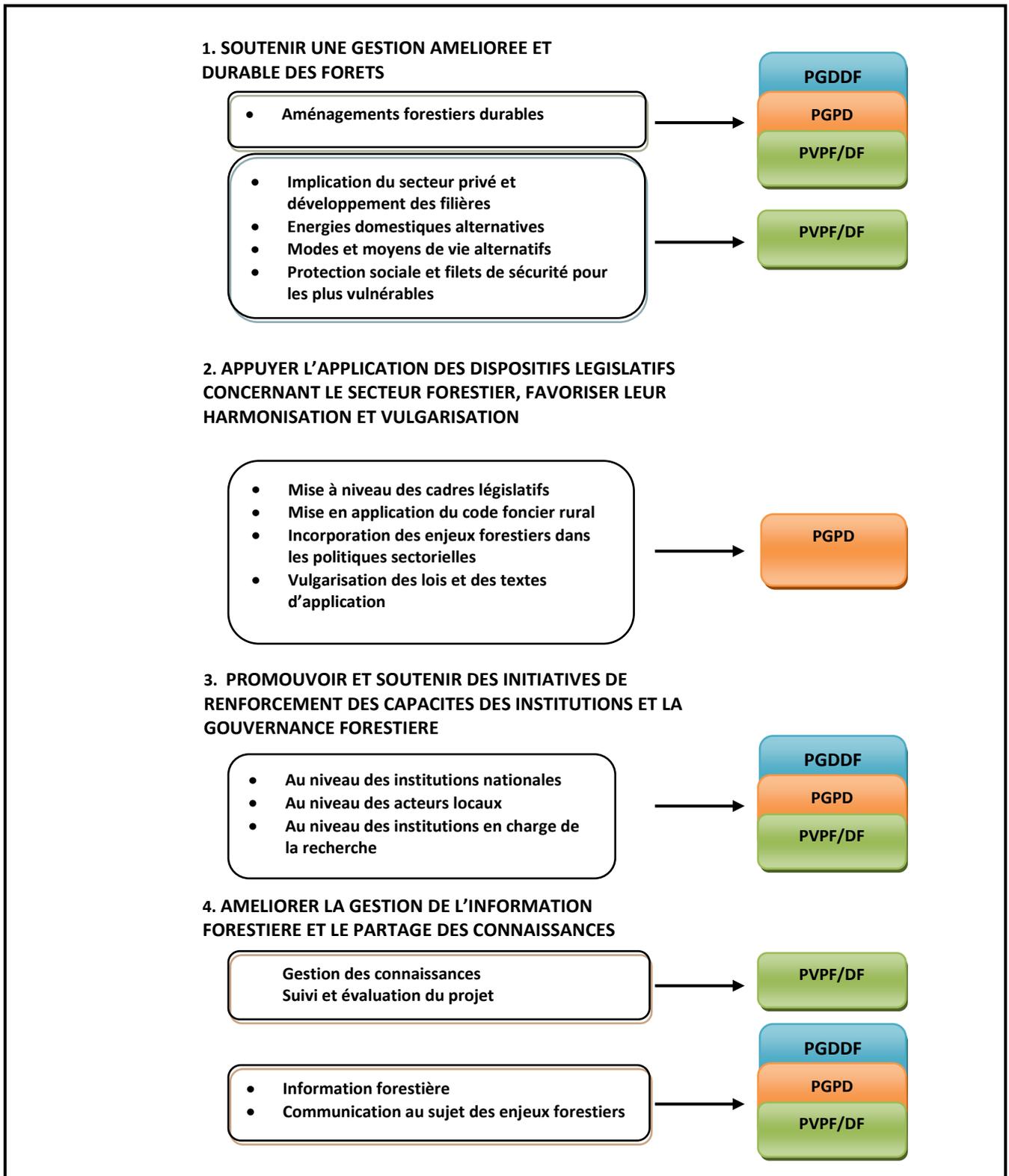
91. **Effets attendus (d'après critères PIF)** : Contribution directe à la mise en place d'un cadre législatif cohérent et une coordination nationale REDD-plus. Contribution directe à l'identification des dispositifs législatifs concernant la préservation / reconstitution / aménagement d'espaces

forestiers (pour réduire les émissions brutes de GES et contribuer à la mise en place des initiatives de mitigation climatique mesurables). Amélioration de la gestion des forêts. Participation des acteurs locaux dans l'identification et mise en œuvre des initiatives forestières prioritaires. Au sein de zones géographiques déterminées, appui à des initiatives pilotes susceptibles d'être mises à l'échelle sur des territoires plus vastes. Prise en compte des enjeux et des besoins en matière de gouvernance (y compris par rapport aux dispositifs concernant les réglementations forestières). Amélioration de la gestion et du partage des connaissances relatives aux approches de gestion durable des forêts.

Projet 3: Projet de Valorisation des Produits Forestiers et Développement des Filières (PVPF/DF)
(Budget envisagé : US\$ 6 millions). Mise en oeuvre : Banque mondiale

92. L'objectif de ce projet la valorisation des produits forestiers (produits ligneux/non ligneux et produits fauniques) et le développement des principales filières. A la lumière des orientations, entre autres, du futur 'Programme National du Secteur Rural (PNSR), le PVPF/DF sera articulé autour de trois composantes distinctes et complémentaires.
93. Le projet sera mis en œuvre par le gouvernement burkinabé avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale. La coopération du Danemark a exprimé son intérêt pour l'appui de ce projet. Le projet comporte 3 composantes :
- **Composante 1 : GESTION DES CONNAISSANCES.** Les activités de cette composante visent essentiellement à : (i) Promouvoir et valoriser les acquis des projets et leurs promoteurs (ONG, secteur privé, état, PTF) ainsi que ceux de la recherche scientifique en matière forestière et agro-forestière (en synergie avec toutes les activités concernant la conduite d'études, états de lieux et évaluation des autres projets d'investissement); (ii) Fournir un appui institutionnel approprié aux institutions nationales impliquées dans la recherche; (iii) Favoriser la création d'espaces d'échange et de dialogue entre les chercheurs, et les autres parties prenantes pour créer les conditions de transfert à grande échelle des produits de la recherche.
 - **Composante 2: INVESTISSEMENTS DANS LES INITIATIVES VISANT A DIMINUER LA PRESSION ANTHROPIQUES SUR LES RESSOURCES FORESTIERES.** Les activités de cette composante visent essentiellement à appuyer des investissements concernant l'exploitation durable des produits forestiers ligneux/non ligneux et produits fauniques avec forte implication du secteur privé. Les aspects suivants seront ciblés: (i) La promotion des espaces boisés privés, (ii) la promotion de l'agroforesterie, et (iii) la promotion des techniques alternatives permettant de réduire la pression sur les espaces boisés.

Figure 3: LIENS FONCTIONNELS ENTRE ACTIVITES PRIORITAIRES ET PROJETS D'INVESTISSEMENT



Légende :

PGDDF : Projet de Gestion décentralisée durable des Forêts

PVPF/DF : Projet de Valorisation des Produits forestiers/Développement des Filières

PGPD : Projet de Gestion Participative des Forêts Domaniales

- **Composante 3: RENFORCEMENT DES CAPACITES DU SECTEUR PRIVE ET GROUPEMENTS D'USAGERS DES FORETS.** Les activités de cette troisième composante visent essentiellement à définir et mettre en place un programme complet de renforcement des capacités techniques et organisationnelles du secteur privé et des groupements d'usagers des forêts. Cela concernera, entre autres : (i) Une meilleure compréhension des conditions techniques, réglementaires et financières concernant le développement des principales filières des produits forestiers ; (ii) Une plus grande professionnalisation des filières (chasse, apiculture, bois, charbon de bois, gomme arabique, karité); (iii) Le renforcement des synergies entre le secteur privé, les petites et moyennes entreprises forestières locales et les groupements d'usagers des produits forestiers; (iv) La consolidation d'unions de producteurs et de fédérations d'unions de producteurs et leur encadrement efficace (GGF et UGGF).

94. **Effets attendus (d'après critères PIF)** : Identification, valorisation et capitalisation des bonnes pratiques locales. Vulgarisation des techniques de gestion durable des forêts. Plus grande implication du secteur privé dans la gestion durable et améliorées des produits forestiers. Augmentation au cas par cas des capacités de séquestration de carbone des forêts. Appui à des initiatives pilotes susceptibles d'être mises à l'échelle sur des territoires plus vastes. Prise en compte et mobilisation (*leverage*) des ressources financières additionnelles du secteur privé. Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des PME et des réseaux associatifs locaux. Amélioration de la gestion et du partage des connaissances relatives aux approches de gestion durable des forêts. Mobilisation de ressources financières auprès d'opérateurs publics et privés. Meilleure gouvernance des organisations.

PARTAGE DES CONNAISSANCES ET DES LEÇONS APPRISES

95. Le PIF définira et mettra en œuvre un ensemble coordonné d'activités visant à gérer et partager toute l'information relative aux principaux acquis du programme (en matière surtout d'approches, méthodologies, techniques et pratiques, synergies et partenariats). Ces activités visent à promouvoir une véritable pratique 'd'apprentissage par la pratique' (*learning by doing*), favoriser l'intégration en temps opportun de tous ces acquis dans la conception et la réalisation du plan d'investissement lui-même et de ses projets, faciliter la réplication des expériences à une échelle plus large et promouvoir la mobilisation de ressources financières additionnelles requises. La Cellule de coordination aura la responsabilité des toutes les activités relatives au partage des connaissances et des leçons apprises.
96. La gestion des connaissances constitue l'une des priorités identifiées tout au cours du processus participatif d'élaboration du plan d'investissement du PIF. En effet, le Burkina Faso a déjà obtenu toute une série de résultats en termes de gestion durables des forêts, participation des communautés dans l'exploitation des produits des forêts et le développement des principales filières (produits ligneux, non ligneux et faune). Cependant, ces bonnes pratiques n'ont pas toujours fait l'objet d'une documentation appropriée et ainsi ne sont pas bien connues par les parties prenantes elles-mêmes et par conséquent ne font pas capitalisées ou disséminées.
97. Cette composante de partage des connaissances et des leçons apprises sera mise en œuvre par le biais des activités suivantes : (i) création d'espaces d'échange et de dialogue entre toutes les

parties prenantes au sujet des acquis du programme et des projets; (ii) filtrage, collecte, analyse et présentation des expériences et des principales leçons au sujet à la fois de ce qui a bien fonctionné et de ce qui a rencontré des problèmes (et cela par la conduite d'études ciblées et évaluation, y compris celles qui concernent les perceptions des différentes catégories de bénéficiaires); (iii) partage des expériences avec les principaux acteurs par le biais d'initiatives appropriées au niveau national et local (y compris par le biais d'ateliers de concertation spécialisés (iv) participation à des rencontres entre pays PIF pilotes et au Forum annuel du CIF ; (v) communication de toute l'information par le biais d'un site Internet ³⁶

Tableau 4 : RECAPITULATIF DES TROIS PROJETS D'INVESTISSEMENT PROPOSES

<p>Projet 1 : Projet de Gestion Décentralisée Durable des Forêts (PGDDF) <i>Budget : US\$ 11,5 millions</i> <i>Maître d'œuvre : BM</i></p>	<p>Composante 1 : Mise en place MNV Composante 2 : Investissements forêts communales Composante 3 : Renforcement des capacités (Collectivités et organisations paysannes)</p>
<p>Projet 2 : Projet de Gestion Participative des Forêts Domaniales (PGPD) <i>Budget : US\$ 11 millions</i> <i>Maître d'œuvre : BAD</i></p>	<p>Composante 1 : Gouvernance forestière Composante 2 : Investissements forêts classées et parcs naturels Composante 3 : Renforcement des capacités (Institutions nationales et services déconcentrés)</p>
<p>Projet 3 : Projet de Valorisation des produits forestiers et développement des filières (PVPF/DF) <i>Budget : US\$ 6 millions</i> <i>Maître d'œuvre : BM</i></p>	<p>Composante 1 : Gestion des connaissances Composante 2 : Investissements pour réduire pression anthropiques sur les forêts Composante 3 : Renforcement des capacités (Secteur privé et Groupements usagers)</p>
<p>Partage des connaissances et des leçons apprises <i>Budget : US\$ 1,5 million</i></p>	<p>Gestion des connaissances System S&E du PIF Diffusion des connaissances et des leçons</p>

ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS GENERAUX

98. Le montage institutionnel du PIF vise à mettre en place un dispositif efficace permettant d'une part, une coordination générale du programme, et d'autre part une exécution efficiente de ses projets d'investissement à travers la responsabilisation des différents acteurs en fonction de leurs mandats afin d'assurer la pérennisation des actions entreprises. (voir figures 4 et 5).

Principes de base

99. **Les principes de base** qui sous tendent la mise en place du schéma institutionnel du PIF sont les suivants :

³⁶ Voir aussi l'Annexe 1.

- Inscription dans le cadre de l'opérationnalisation de l'approche programme de la SCADD et du PNSR,
- Respect du principe de subsidiarité dans la mise en œuvre des activités,
- Optimisation des coûts de gestion du programme,
- Consolidation des acquis existants,
- Implication des acteurs à la base.

100. Sur la base de ces principes, le dispositif institutionnel du PIF est organisé de manière à distinguer entre le dispositif de coordination générale et de pilotage du programme et le dispositif d'exécution.

Dispositif de coordination générale et de pilotage

101. Le dispositif de coordination générale et de pilotage du programme comprend deux organes : la cellule de coordination générale et le comité de pilotage PIF/REDD-PLUS/PANA.

102. **La cellule de coordination générale:** La fonction de coordination générale du PIF sera assurée par une équipe technique hébergée au sein du MEDD, elle sera aussi responsable des activités de partage des connaissances, des expériences et des bonnes pratiques. Les principales activités de cette unité sont : (i) assurer la 'coordination générale du PIF en renforçant la collaboration avec les principales parties prenantes, (ii) assurer la synergie entre les 3 projets d'investissement ; (iii) opérer le système de suivi évaluation du PIF et renseigner les différents indicateurs du cadre logique ; (iv) diffuser et communiquer les résultats du PIF au niveaux local, régional, national et international ; (v) appuyer la diffusion des connaissances sur la Gestion durable des forêts ; (vi) créer les conditions pour la réplication et la mise à l'échelle des expériences réussies et la mobilisation des ressources ; (vii) assurer le lien entre l'unité administrative du PIF à Washington et élaborer des rapports réguliers sur la mise en œuvre du programme pour rendre compte au sous-comité du PIF, et (viii) participer aux différentes fora organisées par le CIF ou autres partenaires pour les échanges d'expériences avec les autres pays pilotes.

103. Cette équipe comportera les experts suivants: (i) Un expert institutionnel chargé de la planification et de la coordination générale du programme, il assurera l'interface avec l'ensemble des parties prenantes ; (ii) Un responsable de suivi-évaluation ; et (iii) Un chargé de communication. En particulier, l'équipe aura la responsabilité de faire connaître les enseignements à tirer des activités des projets d'investissement, collecter les connaissances et les partager, créer les conditions favorables à la mise à l'échelle des meilleures expériences et mobiliser les ressources. A cet égard, la Cellule de coordination opérera en étroite collaboration avec les équipes des trios projets, aura la charge de gérer le système des connaissances, partager les expériences à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et gérer le système de S & E du plan d'investissement. Le budget de la Cellule sera d'environ \$US 1,5 million, et sera accru par les apports de certains partenaires bilatéraux (coopérations luxembourgeoise et suédoise). Voir l'Annexe 1 pour davantage de détails.

104. La cellule de coordination générale élaborera un plan de travail annuel décrivant les activités à mener. Ce plan sera assorti d'un budget et du plan de passation de marchés correspondant. Ces documents seront soumis au comité de pilotage pour approbation.

105. La cellule de coordination générale sera appuyée par une expertise ponctuelle selon les besoins. Chaque expert sera lié au programme par un contrat de performance, qui fera l'objet d'une évaluation annuelle. Les modalités pratiques de traitement des experts se feront conformément aux textes en vigueur. Les termes de référence de chaque expert sont présentés dans l'Appendice 13.
106. Le PIF appuiera le fonctionnement de la cellule de coordination générale par un budget total de 1,5 million de dollars américains. Ce budget sera renforcé par l'ASDI et la coopération du Luxembourg.
107. **Le Comité de Pilotage PANA/REDD-PLUS/PIF³⁷** assurera le rôle d'orientation et de pilotage du programme. Ce comité crée par Arrêté n° 2011 - 032/PRES/PM/MEDD en février 2011, a pour attributions d'orienter, appuyer et conseiller les activités des projets PANA, l'élaboration du plan d'investissement PIF et de la stratégie REDD-plus et assurer le suivi de leur mise en œuvre à travers le PNSR et, le cas échéant, les programmes des départements ministériels n'appartenant pas au secteur rural. Ce comité est ainsi chargé de définir les orientations, examiner et approuver les plans annuels de travail et le bilan technique, financier et de performance du programme PIF. Un cadre spécifique de suivi-évaluation permettra de faire le lien entre le plan d'investissement PIF/REDD et les programmes ministériels en vue de s'assurer du respect des orientations et de la mesure de la performance des activités entreprises. Le comité est composé de plusieurs membres de l'administration, de la société civile, du secteur privé et comprend plusieurs observateurs dont les PTF. Le Comité travaillera en étroite collaboration avec les responsables des programmes ministériels concernés et en lien avec les instances de pilotage et de coordination technique du PNSR. L'Appendice 12 et la figure 4 présentent plus en détail les membres et les fonctions de ce comité. Le Comité assurera une coordination multisectorielle – sa composition même révèle le niveau appropriée d'engagement politique

Dispositif d'exécution

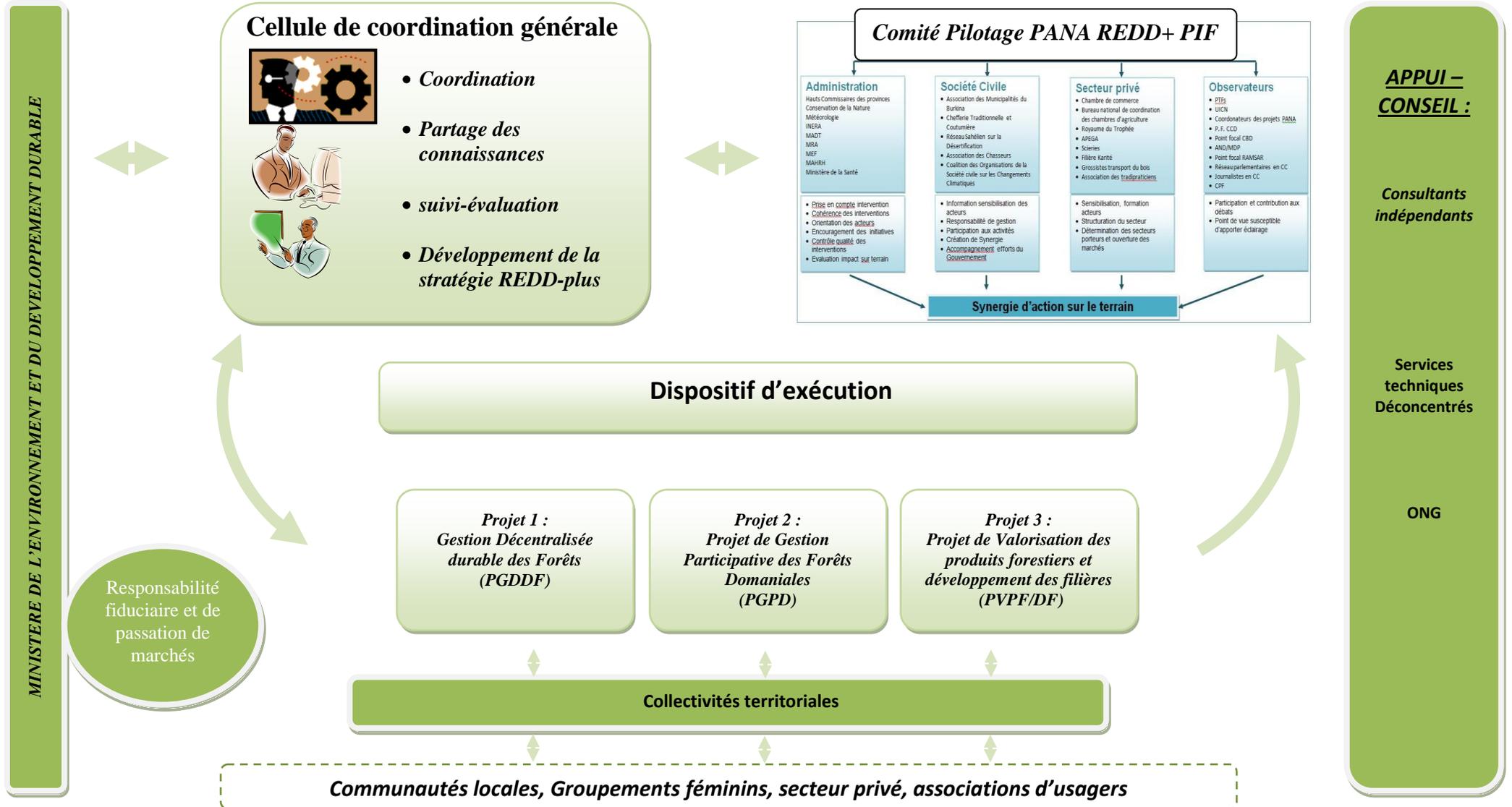
108. Les projets d'investissement seront exécutés par les collectivités territoriales, les communautés locales, les organisations non gouvernementales (ONG), les groupements d'intérêts, les représentants du secteur privé et les services techniques spécialisés. La coordination sera assurée par le ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD).

³⁷ Voir l'Appendice 12.

Figure 4 : Composition et fonctions du comité de pilotage PANA/REDD-plus/PIF



Figure 5: MONTAGE INSTITUTIONNEL DU PIF/Burkina Faso



109. **Le dispositif fiduciaire et de passation des marchés** sera assuré par le MEDD dont les capacités seront renforcées en la matière dans l'esprit de l'approche programme et de l'application des procédures nationales tel que inscrit dans la SCADD et le PNSR. Les institutions nationales et les acteurs de la société civile, du secteur privé et autres identifiés pour la mise en œuvre des activités de chaque projet, établiront des conventions de partenariat avec le MEDD. Ces conventions permettront l'établissement d'une planification annuelle des activités à mener par structure, assortie de budget et de plan de passation de marchés.
110. **Le dispositif opérationnel** sera constitué des structures administratives, des organes de la société civile et ceux du secteur privé directement concernés par les activités du programme. A l'instar de la cellule de coordination générale du PIF, chaque acteur sera lié aux projets d'investissement par **un contrat de performance** qui sera évalué annuellement. Chaque acteur soumettra un programme/budget annuel pour l'approbation du comité de pilotage. Après son approbation, le programme annuel sera intégré dans le programme annuel de travail (PAT) de chaque projet. Par ailleurs les opérations annuelles d'audit de chaque projet couvriront la gestion de chacune de ces structures.

SECTION 7. CAPACITES DE MISE EN ŒUVRE DES INVESTISSEMENTS ET EVALUATION DES RISQUES

111. Le Burkina Faso est désormais impliqué dans une approche budget-programme, où le *Programme National du Secteur Rural* (PNSR) est destiné à devenir le cadre de programmation et de suivi de l'ensemble des actions de développement. Dans ce contexte, le plan d'investissement du PIF apporte des financements novateurs visant à appuyer les actions qui sont déjà entreprises au niveau national et local, et en particulier dans le cadre du secteur du développement rural et du PNSR.³⁸
112. La mise en œuvre du PIF constituera une tâche relativement aisée, dans la mesure où le Burkina Faso dispose déjà d'un cadre politique et institutionnel favorable à un développement durable du secteur forestier, un cadre législatif approprié, une architecture institutionnelle adéquate et un savoir-faire technique développé en matière de connaissance des ressources forestières et de gestion durable des forêts. En s'inscrivant dans ce contexte, les initiatives du PIF s'attaquent à ceux qui sont considérés les axes forestiers prioritaires, à savoir, pour citer directement le nouveau 'Code forestier', la conservation de la diversité biologique, la valorisation des ressources pour le développement économique et l'amélioration du cadre de vie, la génération d'emplois et de revenus et la responsabilisation et la participation effective des populations.
113. Cependant, la mise en œuvre du PIF/Burkina Faso devra faire face à certains risques parmi lesquels, il faudra distinguer **les risques indirects** (liés à l'environnement général au sein duquel

³⁸ Le PNSR contient 15 projets d'investissement, dont 4 concernent directement l'environnement et le secteur forestier, à savoir : (i) Amélioration de la production forestière et faunique : gestion durables des forêts et faune, production produits non ligneux, renforcement des capacités, connaissance du potentiel forestier ; (ii) Assainissement de l'environnement et amélioration cadre de vie ; (iii) Mesure d'adaptation et atténuation face au changement climatique ; et (iv) Actions transversale de soutien, appui à la mise en œuvre, suivi et évaluation.

le PIF s'inscrit) et **les risques directs** (liés à la nature même du programme et ses caractéristiques).

114. Parmi les principaux risques indirects, il faut rappeler les suivants :

- **L'impact de crises** environnementales, climatiques, financières, économiques et épizootiques majeures sur l'économie du pays et les modes et moyens de vie locaux.
- L'aspect incomplet du processus **de transfert des compétences** et des ressources humaines et financières du Gouvernement aux collectivités territoriales, particulièrement en matière de gestion des ressources naturelles.
- La grande **complexité d'un cadre législatif du secteur forestier**, qui tente de combiner, d'une manière plus ou moins complète, des préoccupations liées à la lutte contre la pauvreté avec les principes des réformes politiques et administratives.
- La faiblesse des **capacités institutionnelles et techniques** des principaux ministères sectoriels concernés par le domaine des forêts et **la faiblesse et/ou le dysfonctionnement des mécanismes de concertation** existants entre ces ministères et départements.

115. Parmi les principaux risques directs, il faut rappeler les suivants :

- La capacité effective du programme à **mettre en cohérence** de manière efficace la multitude d'institutions ministérielles qui seront impliquées dans la définition et la mise en œuvre des investissements forestiers.
- La capacité du programme d'effectivement **harmoniser** les programmes/projets forestiers existants, chaque programme ayant ses propres méthodologies, priorités et manières d'intervenir.
- Les **aspects multisectoriels** impliqués par la conception et la mise en œuvre du PIF.
- Le faible intérêt du secteur privé et le faible degré **d'adoption des bonnes pratiques** de gestion des forêts de la part des parties prenantes locales.
- L'**appropriation** effective par les parties prenantes du fait des priorités, des manières d'agir et des intérêts différents.

116. **Des mesures correctives et d'accompagnement appropriées** seront cependant mises en place tout au cours de la formulation et de la mise en œuvre du programme, à la lumière des enseignements qui seront tirés de l'ensemble des activités et des missions régulières de supervision et de suivi et évaluation.

SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

117. Le gouvernement a conduit une Evaluation Environnementale du Plan d'investissement avec les objectifs suivants : (i) Identifier les enjeux et effets environnementaux, socio-économiques et institutionnels (tant positifs que négatifs) associés au plan; (ii) Intégrer les préoccupations environnementales, socio-économiques et institutionnelles dans la conception et la mise en œuvre du plan, et si besoin, recommander des mesures de renforcement institutionnel spécifiques pour les parties prenantes concernées; (iii) S'assurer que le plan réponde en tous points aux exigences et sauvegardes environnementales et sociales du Burkina Faso et des BMD, et bénéficie aux populations les plus vulnérables; (iv) Analyser les alternatives à la non réalisation de plan d'investissement du PIF; et (v) Proposer un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES).

118. L'analyse des alternatives, réalisation ou non réalisation du Plan d'investissement, met en évidence que le PIF au Burkina Faso aura un impact réel sur le développement durable au pays. En effet, en intégrant, d'une part une forte dimension de participation politique, institutionnelle et communautaire et de renforcement des capacités et en appuyant, d'autre part, les initiatives existantes, le PIF générerait une gamme d'impacts positifs cumulatifs pouvant aller jusqu'au niveau régional sahélien. Le PIF apporte ainsi une plus value réelle.
119. L'Appendice 14 présente un tableau détaillé soulignant les principales politiques qui seront activées dans le cadre de la mise en œuvre du programme et des projets d'investissement. Les principales mesures et recommandations sont:
- Tous les projets découlant des activités du PIF soient soumis au régime des Études d'impact sous le règlement burkinabé, à travers le SP/CONED.
 - Les seuils d'assujettissement des projets soient strictement respectés, et que cet assujettissement fasse l'objet d'une vérification et de suivi de la part de la structure de gestion du PIF.
 - Les Termes de Références des Études d'impact qui seront exigées des projets découlant du PIF incluent obligatoirement l'examen de la conformité de ces projets aux politiques environnementales et sociales des bailleurs, en plus de vérifier la conformité aux normes et exigences nationales.
 - Une liste de normes comme un jeu référentiel minimal soit préparée pour tous les projets découlant du PIF, compte tenu des équivalences de plusieurs politiques entre les bailleurs, et afin d'éviter que chaque projet fasse l'objet d'une analyse en regard de plusieurs normes.
120. Le Plan d'investissement du PIF est pleinement justifié, étant conçu d'une manière à apporter une réponse à des besoins bien spécifiques et une solution à des contraintes bien concrètes à différents niveaux de connaissance, de planification et de mise en œuvre. Ainsi, à la lumière de ce qui précède, le PIF est de nature à contribuer positivement au développement durable du pays, en même temps qu'à une plus grande résilience accrue face aux changements climatiques (voir Appendice 14).

**SECTION 8.
PLAN DE FINANCEMENT ET DISPOSITIF FINANCIER (DEMI-PAGE)**

121. Le dispositif financier mis en place pour l'exécution des activités du plan d'investissement du PIF comprend un montant total d'environ **US\$ 83 millions**. En plus des financements sollicités auprès du PIF sous forme de don (US\$ 30 millions), plusieurs partenaires ont confirmé leur appui et d'autres sont entrain de le faire (voir tableau 5 ci-dessous).

Tableau 5 : REPARTITIONS BUDGETAIRES ENTRE LES PROJETS D'INVESTISSEMENT (Million US\$)

Projet	BMD	PIF (don)	IDA/FAD	BioC	NDF**	Suede**	Coop. Lux. **	FEM	Denmark**	Autres**	Total
PGDDF	BIRD	11.5	5	10*	3	5	6	5			45.5
PGPD	BAD	11.0	TBC								11
PVPF/DF	BIRD	06.0	5	TBC	3	5	5		5		29
Cellule de coordination générale		01.5				0.5	0.5				2.5
TOTAL		30.0	10	10	6	10.5	11.5	5	5	10	98

* : les revenus carbonés envisagés pour ce projet sont de 10 millions \$US

** : Les contributions seront confirmées lors de la phase de préparation des projets

SECTION 9
CADRE DES RESULTATS POUR LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cibles	Moyens de vérification
1. Dispositifs législatifs appliqués, harmonisés et vulgarisés	<p>a) Adéquation et harmonisation du cadre législatif et juridique (lois, règlements, dispositions, guides) par rapport à une gestion durable du secteur forestier</p> <p>b) Fonctionnalité de mécanismes interministériels coordonnés par rapport aux aspects transversaux des politiques, pratiques de planification et méthodes de suivi du secteur forestier</p> <p>c) Nombre de dispositifs législatifs vulgarisés</p>	Dispositifs actuels	A établir dans les plans de travail annuels	<p>Système de S&E du programme (sur la base de paramètres qualitatifs et quantitatifs et analyses des cadres politiques, dispositifs réglementaires, etc.)</p> <p>Rapports des missions conjointes de suivi et d'évaluation</p>
2. Capacités des institutions et des acteurs renforcées et gouvernance forestière améliorées	<p>a) Degré de la participation des parties prenantes locales dans le processus de planification de gestion des ressources forestières et de suivi des activités</p> <p>b) Nombre d'institutions nationales et locales ayant bénéficié d'un appui institutionnel approprié</p> <p>c) Quantité et qualité des études entreprises grâce à l'appui technique et financier du programme</p>	<p>REDD-plus</p> <p>Résultats des évaluations, états de lieux et inventaires de référence</p>	A établir dans les plans de travail annuels	<p>Système de S&E du programme (sur la base de paramètres qualitatifs et quantitatifs)</p> <p>Consensus préalable sur la nature et la définition des notions de 'gestion durable' et 'participation communautaire' pour comparer les données et leur évolution</p> <p>Rapports des missions conjointes de suivi et d'évaluation</p>

Résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cibles	Moyens de vérification
<p>3. Gestion améliorée et durable des forêts soutenue, grâce à une plus grande responsabilisation des acteurs locaux</p>	<p>a) Nombre d'hectares bénéficiant de mesures d'afforestation / reboisement mises en œuvre par le programme</p> <p>b) tCO₂ séquestré/\$ par activité</p> <p>c) Nombre d'hectares devenus aires forestières protégées (dans des zones données)</p> <p>d) nombre de nouvelles forêts créées au bénéfices des collectivités territoriales</p> <p>e) Evidence de l'adoption de bonnes pratiques de gestion des forêts de la part des groupes d'usagers</p> <p>f) Evidence de l'implication du secteur privé dans la gestion durable des forêts</p> <p>g) Volume d'exploitation abusive de bois (changement en % de quota annuels permis) dans des zones données</p> <p>h) Changement en termes de hectares d'espaces forestiers/boisés gérés de manière durable par l'Etat, les communes, les collectivités, le privés</p> <p>i/ le rapport prélèvement/ production primaire</p> <p>j/ implication effective des femmes dans la gestion durable des forêts</p>	<p>REDD-PLUS</p> <p>Résultats des évaluations, états de lieux et inventaires de référence</p>	<p>A établir dans les plans de travail annuels</p>	<p>Systèmes de S&E nationaux</p> <p>Système S&E du programme (sur la base de paramètres qualitatifs et quantitatifs)</p> <p>Rapports des missions conjointes de suivi et d'évaluation</p>

Résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cibles	Moyens de vérification
<p>4. Gestion de l'information forestière et des connaissances améliorée et coordination stratégique du programme assurée</p>	<p>a) Système de S&E en place au niveau national et local pour mesurer l'efficacité dans l'application des principes de gouvernance (en fonction de paramètres et pratiques convenus)</p> <p>b) Niveau de la capacité des collectivités territoriales, des groupements d'usagers et du secteur privé à participer à un système de suivi des résultats</p> <p>c) Evidance de la capacité des autorités nationales et locales à gérer les activités du programme d'une manière stratégique (y compris des paiements à la performance)</p>	<p>Données de base</p> <p>Rapports techniques</p>	<p>A établir dans les plans de travail annuels</p>	<p>Systèmes de S&E nationaux</p> <p>Système S&E du programme</p> <p>Agrégation des données pour comparaison entre projets/pays PIF</p> <p>Rapports des missions conjointes de suivi et d'évaluation</p>

ANNEXES

Annexe 1: Projets d'investissement proposés

Annexe 2: Participation et rôle des principales parties prenantes

Annexe 3: REDD-plus du Burkina Faso

Annexe 4: Revue externe du Document de Stratégie

ANNEXE 1:

**Présentation
des Projets d'investissement proposés**

<p>Projet 1 : Projet de Gestion Décentralisée Durable des Forêts (PGDDF)</p> <p>Budget : US\$ 11,5 millions Maître d'œuvre : BM</p>	<p>Composante 1 : Mise en place MNV</p> <p>Composante 2 : Investissements forêts communales</p> <p>Composante 3 : Renforcement des capacités (Collectivités et organisations paysannes)</p>
<p>Projet 2 : Projet de Gestion Participative des Forêts Domaniales (PGPD)</p> <p>Budget : US\$ 11 millions Maître d'œuvre : BAD</p>	<p>Composante 1 : Gouvernance forestière</p> <p>Composante 2 : Investissements forêts classées et parcs naturels</p> <p>Composante 3 : Renforcement des capacités (Institutions nationales et services déconcentrés)</p>
<p>Projet 3 : Projet de Valorisation des produits forestiers et développement des filières (PVPF/DF)</p> <p>Budget : US\$ 6 millions Maître d'œuvre : BM</p>	<p>Composante 1 : Gestion des connaissances</p> <p>Composante 2 : Investissements pour réduire pression anthropiques sur les forêts</p> <p>Composante 3 : Renforcement des capacités (Secteur privé et Groupements usagers)</p>
<p>Partage des connaissances et des leçons apprises</p> <p>Budget : US\$ 1,5 million</p>	<p>Gestion des connaissances System S&E du PIF Diffusion des connaissances et des leçons</p>

Projet 1 :

Projet de Gestion Décentralisée Durable des Forêts (PGDDF)

(Budget envisagé : US\$ 11,5 millions). Maître d'œuvre : Banque mondiale

(a) BMD et agences gouvernementales

A travers ses projets dans le secteur du développement rural au Burkina Faso, la Banque mondiale a développé une expertise générale reconnue en matière de décentralisation et appui aux Collectivités territoriales, c'est le cas en particulier à travers: (i) le *Programme National de Développement Rural Décentralisé (PNDRD2)*, dont la deuxième phase est actuellement en cours de conception, qui couvre l'ensemble des 302 communes rurales du pays, en matière de renforcement des capacités locales, de planification et de financement du développement ; (ii) le *Projet de Gestion intégrée des Ecosystèmes des bas-fonds du Sahel (SILEM)*, qui a développé des acquis importants en matière de création et aménagement des forêts communales; et (iii) le *Projet d'Accès aux Services Energétiques (PASE)*, surtout par rapport à sa sous composante 'Gestion participative par les communautés de base des aménagements forestiers', qui vise à contribuer à la gestion de la fourniture en bois énergie, la promotion des économies d'énergie et des énergies de substitution.

Le **PIF/GCFF** capitalisera aussi les acquis des programmes et projets des partenaires techniques et financiers et des organisations de la société civile, en particulier ceux de la BAD, du PNUD, de la coopération Luxembourgeoise, du Danemark, de la France, de la coopération technique du Japon, mais aussi ceux des ONG nationales (telles que NATURAMA, FEM/Ong Burkina Faso, le Réseau MARP/Burkina Faso, Amicales des Femmes Forestières du Burkina Faso/AMIFOB, etc.), et des ONG internationales (telles que TREE AID, Christian Aid, AZN/Terre verte, Association de promotion d'Agroforesterie et Foresterie/APAF, SOS Sahel, New Tree, etc.).

(a) Identification du problème

La nécessité de la participation des populations à la promotion du développement forestier a été perçue relativement très tôt par les services forestiers du Burkina Faso. Depuis 1979, les projets Bois de village, qui ont donné par la suite naissance au programme national de foresterie villageoise avaient pour objectif principal de donner aux communautés rurales les moyens de prendre en charge elles-mêmes la gestion de leur terroirs. Cependant, la foresterie villageoise dont personne n'ignore les acquis, bien qu'ayant contribué fortement à l'éveil de la conscience des populations rurales à travers ses actions de sensibilisation-formation, de haies-vives, de pépinières et de diffusion de foyers améliorés, s'est vue confrontée à des obstacles d'ordre technique, organisationnel, juridique et financier qui ont limité son développement: (i) la mauvaise application des techniques de Gestion Durable des Forêts; (ii) les actions d'aménagement visant souvent le court terme et non inscrites dans le moyen et long terme ; (iii) la non prise en compte des populations allogènes ; (iv) l'incapacité de plus en plus grande des autorités traditionnelles à résoudre les conflits et le recours à l'Administration juridique d'Etat qui est très peu fonctionnelle dans les communes ; (vi) le statut juridique des organisations communautaires de gestion des ressources naturelles ; (vii) le processus est basé sur l'approche projet et est majoritairement dépendant des financements extérieurs.

Le PIF/GCFF apportera l'appui nécessaire au rôle incontournable des Collectivités territoriales dans la gestion durable des espaces boisés, comme aussi dans la promotion et la mise en œuvre de mesures d'atténuation visant à réduire les émissions et protéger les stocks de carbone forestier.

(b) Impact transformationnel proposé et avantages connexes

Le projet sera mis en œuvre à travers 3 composantes: composante 1 : accompagner la mise en place du système MNV ; Composante 2: investissements dans les espaces boisés communaux et Composante 3 : Renforcement des capacités des collectivités et des organisations paysannes.

Les principaux effets attendus du Projet sont (i) le renforcement des capacités des Commissions Villageoises de Développement (CVD) et de leur rôle déterminant dans la conservation, la gestion

durable et le renforcement des stocks de carbone ; (ii) l'initiation du processus REDD-Plus et la mise en place du système de Monitoring, Notification et Vérification; (iii) l'amélioration de la sécurité alimentaire; (iv) le renforcement du rôle et de la femme et la création d'AGR à son bénéfice ; et (v) l'identification, la valorisation et la capitalisation des bonnes pratiques locales.

Dans l'esprit de la réforme de la décentralisation burkinabé, l'approche du PIF/GCFF permettra un transfert plus complet des compétences aux structures décentralisées en matière de gestion des ressources naturelles, en générale, et des espaces boisés, en particulier. Mais, de manière encore plus importante, en inscrivant les investissements forestiers des Collectivités dans le cadre général de leurs plans de développement communaux respectifs, cette stratégie contribuera à mettre en œuvre un développement socio-économique à faible émission de carbone et forte résilience climatique, qui tient pleinement compte des priorités locales d'amélioration des modes et moyens de vie locaux et de lutte contre la pauvreté.

(c) Capacités en matière de mise en œuvre

Les activités du PIF/GCFF seront conduites à la lumière des orientations stratégiques du pays en matière de politique forestière, comme aussi, d'une manière plus globale, de mise en place d'un développement participatif et de lutte contre la pauvreté.

Des critères biophysiques et socio-économiques seront mis en place pour la sélection des communes qui bénéficieront de l'appui du PIF/GCFF. Les capacités des communautés, des communes et des ONG seront évaluées et les activités nécessaires à leur renforcement seront mises en œuvres pour garantir l'atteinte des objectifs du projet.

(d) Partenaires nationaux et internationaux potentiels

Les différentes consultations avec les parties prenantes ont permis de confirmer l'appui aux activités du projet par (i) la coopération du Luxembourg, en particulier pour les activités de la composante 1 à travers la réalisation de l'inventaire forestier national, la coopération suédoise pour les trois composantes du projet, la coopération du Danemark. Le projet bénéficiera aussi de l'appui du FEM, du fonds Biocarbone ³⁹ et du Fonds nordique de développement.

(e) Justification concernant l'obtention des financements du PIF

L'objectif principal du PIF/GCFF est de soutenir au Burkina Faso une gestion améliorée et durable des formations boisées pour le développement socio-économique, en augmentant leur capacité de séquestration de carbone et réduisant la pression qui s'exerce sur elles en mettant les populations locales au siège du conducteur.

A travers sa première composante 1, le projet vise l'appui à la préparation au programme REDD-plus au Burkina Faso en aidant le pays à mettre en place le système MNV nécessaire à la mise en œuvre des politiques et mesures découlant des processus de planification multipartite du programme REDD au niveau national. Il contribuera ainsi à l'application de la législation forestière et des règles de gouvernance relatives au secteur forestier, notamment les lois et les politiques forestières,

³⁹ Si la superficie totale à planter sera de 20,000 ha, les revenus potentiels au cours d'une période de 15-20 ans sera >13 millions US\$

Espèces à planter (ha):		Aires à planter (selon pluviométrie/ ha):	
<i>Acacia nilotica</i>	3,000	650-750	1,000
<i>Acacia seyal</i>	4,000	750-850	2,000
<i>Faidherbia albida</i>	1,000	850-950	5,000
<i>Parkia biglobosa</i>	6,000	950-1050	4,000
<i>Prosopis africana</i>	6,000	1050-1150	4,000
		1150-1250	4,000
TOTAL	20,000	TOTAL	20,000

Ceci est basé sur les espèces qui offrent les meilleures potentialités en termes de séquestration de carbone comme aussi sur l'hypothèse que les forêts des communautés villageoises sont diverses et répandues sur plusieurs régions du pays.

l'administration du régime foncier, la capacité de suivi et de vérification et la transparence et la responsabilisation.

A travers ses composantes 2 et 3, le projet consacre les Investissements aux mesures d'atténuation. En effet, il vise à multiplier la création de forêts communautaires et à responsabiliser les collectivités territoriales dans la gestion durable des formations boisées, il participe ainsi à l'élimination des principaux facteurs directs et sous-jacents du déboisement et de la dégradation des forêts.

A travers ses activités, le projet pilotera **des modèles transposables ailleurs** et créera les conditions de réalisabilité de l'approche aux niveaux national et sous-régional.

(f) Sauvegardes

Les sauvegardes environnementales et sociales feront l'objet d'un suivi à toutes les étapes du cycle de projet. L'objectif principal est de garantir que les activités financées sont conformes aux politiques et aux directives nationales ainsi qu'aux politiques de sauvegarde environnementale et sociale du pays et de la Banque mondiale. Les mesures sont intégrées dès la conception du projet afin de prévenir, de réduire et d'atténuer les préjudices potentiels sur l'environnement et les populations. (Appendice 14)

(g) Plan de financement

Projet	PIF (don)	IDA/FAD	Bioc	NDF**	Suede**	Coop. Lux. **	FEM	Autres**	Total
Composante 1	0.8	0.2		0.2	0.5	0.5	0.3	1	3.5
Composante 2	9.5	4	10	2.6	4	5	4.4	8	47.5
Composante 3	1.2	0.8		0.2	0.5	0.5	0.3	1	4.5
Total	5	10	3	5	6	5	10	5	55.5

(h) Calendrier de préparation du projet

Stage	Etapes	Produits livrés	Date	Remarques
Préparation	Mission Préparation	SMO, TOR Aide-Memoire, BTOR	19-30 Septembre 2011	Rencontres et concertations avec équipe nationales et autres partenaires techniques et financiers
	Package pour Evaluation	Draft PAD, y compris ORAF Annexe, évaluation ISDS, évaluation-PID	11 Octobre 2011	Documents sauvegardés divulgués et conclusion des concertations avant l'évaluation
Evaluation	Mission d'Evaluation	SMO/TOR BTOR, Aide Mémoire	5-16 Décembre 2011	-
	Post-Evaluation	Note sur la tenue de l'Evaluation	Début Janvier 2012	Nécessaire pour commencer les négociations
Négociations	Préparation Package négociations	package de Négociation	16 Janvier 2012	
	Tenue des Négociations		1 Février 2012	

Approbation	Soumission au Conseil d'Administr.	Package: Final PAD, y compris toutes les Annexes et permissions	Avril 2012	Tout est prêt pour l'approbation du Conseil
--------------------	------------------------------------	---	------------	---

(i) Demande concernant la préparation du projet

Budget Estimatif du Gouvernement Pour La Préparation du projet

Categories	Montant total des avances des allocations (US \$)
Services conseil (y compris pour les audits)	250,000
Formations et ateliers	150,000
Coûts d'opérations (*)	150,000
Total	550,000

(*) La ligne 'coût d'opérations' concerne toutes les dépenses liées à l'exécution des activités, la gestion, le suivi, y compris l'équipement de bureau, les coûts d'impression de documents, l'entretien et l'assurance des voitures, les coûts de communication, les factures eau/électricité/téléphone, générales, les salaires du personnel local, le coût du transport et des missions sur le terrain, en excluant cependant les salaires des fonctionnaires.

Budget estimatif de Banque mondiale pour la préparation et la supervision du projet

Catégorie	Coût Total (US\$)
(A) Staff et consultants	150,000
(B) Voyages	50,000
(C) Ateliers et consultations	20,000 ⁴⁰
(D) Supervision (50,000/year)	250,000
TOTAL	470,000

⁴⁰ Les articles (A) - (C) se réfèrent à la phase de préparation du projet, et il ya une ligne budgétaire distincte pour la supervision des projets annuels

Projet 2 :

PROJET DE GESTION PARTICIPATIVE DES FORETS DOMANIALES (PGPD)

(Budget envisagé : US\$ 11 millions) Maître d'œuvre : Banque Africaine de Développement

(a) BMD et agences gouvernementales

Dans le cadre du projet PGPD, la Banque Africaine de Développement agira comme bailleur de fonds alors que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable sera le maître d'œuvre au travers une cellule nationale et des antennes régionales. Différents partenaires agiront comme maîtres d'œuvre pour des activités spécifiques tout en étant aussi bénéficiaires du projet. Il s'agit des services déconcentrés du MEDD, des Groupements de Gestion Forestière, des Comités Villageois de Développement, et du Secrétariat technique du Comité PIF/PANA/REDD.

(b) Énoncé de la problématique

Au fil des ans, le Burkina Faso a développé plusieurs approches porteuses en matière d'aménagement et de gestion des ressources forestières, notamment la gestion des terroirs villageois et la gestion participative des forêts classées au travers des Groupements villageois de Gestion Forestière (GGF). Toutefois, le cadre institutionnel n'a pas toujours été propice à la pérennisation de ces actions. Avec la décentralisation des compétences en matière de gestion des ressources (Code Général des Collectivités Territoriales), avec le nouveau Code Foncier Rural, et avec la révision du Code Forestier, une organisation locale peut maintenant se mettre en place pour l'encadrement des activités villageoises et la sécurisation des investissements fonciers. Pour que ce schéma soit opérationnel, les communes rurales ont besoin des ressources financières et humaines qui doivent normalement venir avec leurs nouvelles responsabilités. Concernant les ressources financières, une réforme de la fiscalité forestière doit être entreprise avec pour objectif de la rendre plus efficace (incitative et conforme à la rente forestière), plus efficiente (sécurisation du recouvrement) et mieux redistribuée entre l'État et les collectivités territoriales. La réforme de la fiscalité forestière ne peut être entreprise sans aborder la question du Fonds forestier national dont la mission, les sources de financement et les modalités de décaissements doivent être revus. La question des ressources humaines sera quant à elle traitée par la révision du rôle et des manières de faire des services forestiers déconcentrés qui devront axer leur travail sur l'assistance aux collectivités territoriales et aux communautés locales. Cette révision nécessite d'abord de réaliser un audit institutionnel de l'administration forestière pour en considérer tous les aspects.

Le PROGEREF, financé par le Fonds Africain de Développement a permis d'aménager 202 400 ha de forêts, de créer 53 350 de plantations et 4 800 ha de protection des berges sur la période de 2005 à 2010. Il a aussi mis en place 40 zones villageoises d'intérêt cynégétique, aménagé la réserve de Bontioli et un corridor faunique, réalisé des infrastructures et appuyé des activités génératrices de revenu. Fort de cette approche, le projet investira pour classer et aménager de nouvelles forêts étatiques et des aires protégées. Des actions dans les zones riveraines des forêts classées permettront de sécuriser les aménagements, notamment des zones villageoises d'intérêt cynégétiques (ZOVIC) en relation avec les aires protégées et les corridors de faune, et de l'aménagement de terroir et des micro-projets (Fonds de développement communautaire) en relation avec les autres forêts classées. Une consolidation du mode de gestion participative (renforcement des GGF et des Unions de GGF) est aussi nécessaire au succès des aménagements.

Le Burkina Faso désire aussi rattraper son retard dans l'élaboration d'une stratégie nationale REDD+ et mettre en place les outils qui lui permettront de s'inscrire dans le mécanisme international en cours d'élaboration dans le cadre de la CCNUCC. Le Burkina Faso dispose déjà de politiques et de programmes qui concourent à la protection des terres forestières et à leur restauration, notamment le Programme National pour le Secteur Rural (PNSR). Il convient cependant de relire ce programme pour s'assurer que les stratégies de réduction d'émissions dues au déboisement et à la dégradation

des forêts sont clairement spécifiées. Cet exercice doit aussi être fait pour les politiques et programmes des autres secteurs (aménagement du territoire, mines, etc.) et il va de soi que toutes les parties prenantes du pays seront associées à ce processus.

Compte tenu de cette problématique, le projet entend mener les principales activités suivantes :

Composante 1 : Amélioration de la gouvernance forestière

- Audit organisationnel de l'administration forestière
- Réforme de la fiscalité forestière et du Fonds forestier national
- Harmonisation et coordination des politiques sectorielles dans le cadre de la stratégie nationale REDD

Composante 2 : Investissements dans la protection et la gestion durable des forêts domaniales

- Classement des forêts
- Aménagement des forêts classées
- Renforcement des Groupements de Gestion Forestière (GGF) et Unions de GGF (UGGF)
- Mesures d'accompagnement (ZOVIC, Fonds de développement)

Composante 3 : Renforcement des capacités des institutions nationales et des services déconcentrés

- Révision du système de gestion des permis et de contrôle forestier
- Appui aux services forestiers déconcentrés

(c) Impact transformationnel et avantages connexes

Bien que les pratiques d'aménagement, de gestion participative, de gestion de terroir et de reboisement soient mises en œuvre depuis longtemps au Burkina Faso, le renforcement des compétences des collectivités territoriales constitue un tournant majeur pour gérer les ressources localement et responsabiliser les acteurs qui bénéficieront directement des revenus de la forêt. Puisque ce tournant ne pourra être effectué sans la réorganisation des tâches des services forestiers déconcentrés, le projet apportera l'effet catalyseur nécessaire pour que cette transformation soit réussie et durable.

En ce qui concerne l'aménagement des forêts classées, les populations et les collectivités territoriales bénéficieront de revenus permettant l'amélioration de leur cadre de vie, ce qui augmentera l'intérêt de l'aménagement forestier. La planification détaillée du projet identifiera les régions ciblées et permettra donc d'estimer les superficies forestières sauvées du déboisement ou de la dégradation de même que la diminution des pressions d'une exploitation anarchique sur les formations naturelles résiduelles.

En ce qui concerne les actions de préparation à la REDD, la relecture des politiques et des stratégies sectorielles pour s'assurer qu'elles contribuent à l'effort national de réduction des émissions forestières, sont aussi porteuses d'impacts transformationnels.

(d) Préparation à la mise en œuvre

Les nouvelles actions d'aménagement forestier et de renforcement des capacités des services forestiers déconcentrés nécessiteront un diagnostic organisationnel, une planification des activités à mettre en œuvre, la définition d'un cadre de mesure des performances, et l'établissement des modalités de gestion du projet. La préparation du projet comprendra aussi une évaluation environnementale et une estimation des réductions d'émission qu'entraînera le projet.

(e) Partenaires nationaux et internationaux potentiels

Dans le cadre du Plan d'investissement « PIF » du Burkina Faso, la Banque mondiale et les Coopérations luxembourgeoise et suédoise doivent mener des actions complémentaires. Les réformes fiscales et organisationnelles, de même que le renforcement des capacités des services

forestiers déconcentrés viendront appuyer les investissements dans la foresterie communale. La conjonction des projets et des co-financements permet donc d'envisager un impact majeur dans le cadre du Plan d'investissement PIF du Burkina Faso.

L'exécution du projet sera réalisée par les acteurs eux-mêmes (administration centrale, services déconcentrés du MECN, collectivités territoriales, groupements de gestion forestière, comités villageois de développement) sous la supervision d'une équipe légère de coordination.

(f) Justification du financement du PIF

Ce projet constitue une approche consensuelle sur l'effort à consentir pour développer une nouvelle gestion des ressources forestières au Burkina Faso. L'approche de d'aménagement et de gestion participative des forêts classées fait déjà partie de la politique forestière du pays et devrait figurer comme l'un des axes stratégiques de la future stratégie nationale REDD. En effet, la combinaison de l'aménagement forestier, de la gestion des terres et de la création de revenus pour les populations rurales a un fort potentiel pour modifier les tendances historiques de déboisement et de dégradation des forêts. Puisque le projet se focalisera sur certains territoires identifiés par le Gouvernement, les leçons tirées de ce projet auront un fort potentiel de répliation dans toutes les autres régions du pays et en Afrique de l'Ouest en général où tous les pays ont des organisations territoriales et des problématiques forestières similaires. Outre les investissements initiaux en termes d'aménagement forestier, de renforcement de capacités et d'infrastructure, la gestion forestière participative doit normalement procurer suffisamment de revenus aux acteurs pour qu'ils se prennent en charge progressivement. Les revenus générés permettront aux collectivités locales de toucher une juste part des redevances et aux populations impliquées d'améliorer leur conditions de vie. La stabilisation du couvert forestier et de l'utilisation des terres permettra d'éviter la dégradation des sols, de maintenir des habitats fauniques et de stabiliser les microclimats. Étant donné que les approches de gestion participative ont été développées de longue date, le potentiel de réussite du projet est élevé. La valeur ajoutée du projet réside dans l'intégration des dimensions sociale, économique, foncière, et forestière dans une gestion locale.

(g) Mesures de sauvegarde

L'effort d'aménagement forestier permettra de maintenir des habitats fauniques et de conserver les sols fragiles. Non seulement une évaluation environnementale sera produite en cours de préparation du projet, mais les aménagements tiendront compte des capacités de charge des territoires et des zones à préserver. L'approche de gestion locale et participative permettra aussi de tenir compte des coutumes locales et des droits d'usage traditionnels des communautés locales sur les forêts. Elle s'assure aussi que ce sont les populations riveraines des forêts qui seront impliquées dans la cogestion des ressources et qui bénéficieront des revenus. (Appendice 14)

(h) Plan de financement

	PIF	Luxembourg	Suède	Danemark	UE	NDF	PNUD	Gvt	Total
Composante 1	0,5								
Composante 2	6,0								
Composante 3	4.5								
Total	11,0								

(i) Calendrier de préparation du projet

Suite à l'approbation du Plan d'investissement forestier par le Sous-Comité du PIF (mois 0) les étapes suivantes devront être franchies :

Stage	Etapes	Produits livrés	Date	Remarques
Préparation	Mission Préparation	SMO, TOR Aide-Memoire, BTOR	19-30 Septembre 2011	Rencontres et concertations avec équipe nationales et autres partenaires techniques et financiers
Evaluation	Package pour Evaluation	Draft PAD, y compris ORAF Annexe, évaluation ISDS, évaluation-PID	11 Octobre 2011	Documents sauvegardés divulgués et conclusion des concertations avant l'évaluation
	Mission d'Evaluation	SMO/TOR BTOR, Aide Mémoire	5-16 Décembre 2011	-
	Post-Evaluation	Note sur la tenue de l'Evaluation	Début Janvier 2012	Nécessaire pour commencer les négociations
Négociations	Préparation Package négociations	package de Négociation	16 Janvier 2012	
	Tenue des Négociations		1 Fevrier 2012	
Approbation	Soumission au Conseil d'Administr.	Package: Final PAD, y compris toutes les Annexes et permissions	Avril 2012	Tout est prêt pour l'approbation du Conseil

(j) Demande de subvention pour la préparation du projet

Budget Estimatif du Gouvernement Pour La Préparation du projet

Categories	Montant total des avances des allocations (US \$)
Services conseil (y compris pour les audits)	30,000
Coûts d'opération	10,000
TOTAL	40,000

Budget estimatif de Banque Africaine de Développement pour la préparation du projet

Catégorie	Coût Total (US\$)
(A) Staff et consultants	110,000
(B) Voyages	25,000
(C) Frais de gestion	25,000
TOTAL	160,000

Projet 3:

PROJET DE VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS ET DEVELOPPEMENT DES FILIERES (PIF/PVPPF) (Budget envisagé : US\$ 6 millions). Maître d'œuvre : Banque mondiale

BMD et agences gouvernementales

A travers ses projets dans le secteur du développement rural au Burkina Faso, la Banque mondiale a développé une expertise reconnue dans la valorisation des produits forestiers ligneux (PFL) et produits forestiers non ligneux (PFNL), comme aussi des produits fauniques. Le projet PIF/PVPPF proposés vise, avant tout, à valoriser les acquis de ces programmes/projets et les mettre à l'échelle. Il cherche aussi à capitaliser et renforcer les acquis des projets des autres partenaires conduits dans le même domaine, en particulier ceux de la FAO, du PNUD, des coopérations japonaise, Suisse, et Luxembourgeoise ainsi que les acquis de plusieurs associations et groupes privés.

Identification du problème

L'analyse conduite pour l'élaboration du plan d'investissement du PIF au Burkina Faso a souligné, entre autres, l'importance grandissante des produits forestiers ligneux (PFL) et des Produits Forestiers non ligneux (PFNL) et le rôle majeur qu'ils jouent dans le développement socio-économique du pays. Alors que les PFL constituent le domaine dominant de la sylviculture en termes de revenus générés et d'emplois, les PFNL quant à eux contribuent non seulement à la sécurité alimentaire mais également à la santé des populations, notamment à travers le développement de la pharmacopée traditionnelle dont l'efficacité et le marché sont aujourd'hui organisés et soutenus par la recherche scientifique et le politique au plan national et régional.

Dans un contexte général caractérisé par la croissance démographique, l'appauvrissement croissant, l'insécurité foncière, la faiblesse des systèmes de gouvernance, l'absence ou l'éloignement des marchés, la désorganisation et la non structuration des acteurs de ces filières, les pressions auxquelles sont exercés ces produits vont s'accroître.

Impact transformationnel proposé et avantages connexes

Le PVPPF/PIF vise à appuyer une série d'initiatives innovantes pour aider les populations rurales des zones cibles à mieux tirer parti des possibilités commerciales qu'offre l'exploitation des produits forestiers, en appuyant l'organisation des filières et leur restructuration. Cela a pour objectif, d'une part, l'amélioration des conditions de vie des populations locales et la lutte contre la pauvreté et, d'autre part, la sauvegarde et la protection du patrimoine forestier pour une meilleure gestion et protection du stock de carbone des formations boisées.

Les impacts transformationnels du projet sont à plusieurs niveaux : (i) renforcement du rôle du secteur privé dans l'exploitation, la valorisation et la commercialisation des PFL et des PFNL ; (ii) Accroissement de l'investissement privé dans la gestion et le maintien des formations boisées ; (iii) valorisation des résultats de la recherche

Capacités en matière de mise en œuvre

Les consultations menées dans le cadre de la préparation du PIF/Burkina Faso ont permis non seulement de vérifier la volonté du gouvernement d'appuyer l'émergence d'un secteur privé forestier robuste et efficace, mais aussi de confirmer la présence de cadres politiques et réglementaires adéquats et de dispositifs institutionnels favorables au secteur privé et à des formes de partenariat public-privé.

Par ailleurs, les capacités du secteur privé à mener des activités de valorisation des PFL et des PFNL sont largement démontrées à travers les multiples initiatives existantes. L'appui à leur organisation et l'accès aux financements représentent les facteurs clés qui consolideront leurs actions.

Partenaires nationaux et internationaux potentiels

Les différentes consultations avec les parties prenantes ont permis de confirmer l'appui aux activités du projet par la coopération suédoise, la coopération du Danemark, la coopération du Luxembourg et du Fonds nordique de développement.

A ces appuis, il faut ajouter que le projet bénéficiera et renforcera les acquis de nombreux projets et micro-projets mis en œuvre par des ONG nationales (telles que NATURAMA, FEM/Ong Burkina Faso, le Réseau MARP/Burkina Faso, Amicales des Femmes Forestières du Burkina Faso/AMIFOB, etc.), des ONG internationales (telles que TREE AID, Christian Aid, AZN/Terre verte, Association de promotion d l'Agroforesterie et Foresterie/APAF, SOS Sahel, New Tree, etc.) et des associations de la société civile dans des domaines variés liés à la gestion des ressources naturelles, l'établissement de contrats de gestion avec les organisations d'usagers des forêts, l'information et éducation environnementales, la promotion des méthodes actives de recherche et de planification participatives et la production et commercialisation des produits forestiers.

Justification concernant l'obtention des financements du PIF

Les activités du projet seront réparties dans 3 composantes : la composante 1 concerne la gestion des connaissances, la composante 2 vise les investissements dans les initiatives permettant de diminuer les pressions anthropiques sur les ressources boisées, et la composante 3 concerne le renforcement des capacités du secteur privé et des groupements d'usagers des forêts.

Les activités du PVPF/PIF s'inscriront parfaitement dans l'optique de l'approche-programme du PIF et de la nature de ses investissements.

En matière de gestion et partage des connaissances forestières, le projet visera à promouvoir et valoriser les acquis existants ainsi que ceux de la recherche scientifique, tout en fournissant un appui institutionnel approprié aux institutions nationales impliquées dans la recherche et favorisant la création d'espaces d'échange et de dialogue entre les chercheurs, et les autres parties prenantes pour créer les conditions de transfert à grande échelle des résultats de la recherche.

En matière d'investissements, le projet contribuera à établir les conditions techniques, réglementaires et financières concernant le développement des principales filières des produits forestiers, dans la perspective d'une plus grande professionnalisation des filières (chasse, apiculture, bois, charbon de bois, gomme arabique, karité). Un élément important sera constitué par les mesures de renforcement des synergies entre le secteur privé, les petites et moyennes entreprises forestières locales et les groupements d'usagers des produits forestiers (y compris la consolidation d'unions de producteurs et de fédérations d'unions de producteurs et leur encadrement efficace. Un appui technique et financier approprié sera fourni, sous forme de microprojets, au développement de tous les aspects des différentes filières (techniques durable de collecte des produits, conditions de traitement et stockage, transport, commercialisation).

Pour maximiser son impact, le PVPF/PIF privilégiera des investissements concentrés dans des zones géographiques restreintes plus que des investissements dispersés sur l'ensemble du territoire. Cette stratégie permettra aussi de capitaliser plus facilement les retours d'expériences, valoriser les actions dans le cadre de la finance carbone et créer un modèle transposable à d'autres zones géographiques du pays. Le PVPF/DF s'inscrit dans cette perspective, en privilégiant les aspects novateurs des activités et soulignant les changements transformationnels par rapport aux modèles actuels de gestion des forêts au Burkina Faso.

Sauvegardes

Le projet est basé, à la fois dans sa phase de conception et de réalisation, sur un vaste processus de concertation de toutes les parties prenantes, y compris les organisations des usagers des produits

forestiers et les petites et moyennes entreprises forestières, en prêtant une attention spéciale aux problèmes d'équité entre genres.

En s'inscrivant dans le sein du Plan d'Investissement Forestier, le projet appliquera toutes les mesures de sauvegarde des BMD, en cohérence avec les décisions de la CCNUCC relative à la REDD-plus. Dans le cadre de ces mesures de sauvegarde, le projet visera de manière directe et pro-active à protéger, réhabiliter et gérer de manière durable les paysages forestiers et leurs produits, en favorisant des investissements forestiers d'opérateurs privés. (Appendice 14)

Plan de financement

Project	PIF (don)	IDA/FAD	NDF**	Suede**	Coop. Lux.**	Denmark**	others**	Total
Component 1	0.5	0.2	0.2	0.5	0.5	0.5	1	3.4
Component 2	5.0	4	2.6	4	4	4	5	28.6
Component 3	0.5	0.8	0.2	0.5	0.5	0.5	1	4
Total	6.0	5	3	5	5	5	7	36

Calendrier de préparation du projet

Stage	Etapes	Produits livrés	Date	Remarques
Préparation	Mission Préparation	SMO, TOR Aide-Memoire, BTOR	19-30 Septembre 2011	Rencontres et concertations avec équipe nationales et autres partenaires techniques et financiers
	Package pour Evaluation	Draft PAD, y compris ORAF Annexe, évaluation ISDS, évaluation-PID	11 Octobre 2011	Documents sauvegardés divulgués et conclusion des concertations avant l'évaluation
Evaluation	Mission d'Evaluation	SMO/TOR BTOR, Aide Mémoire	5-16 Décembre 2011	-
	Post-Evaluation	Note sur la tenue de l'Evaluation	Début Janvier 2012	Nécessaire pour commencer les négociations
Négociations	Préparation Package négociations	package de Négociation	16 Janvier 2012	
	Tenue des Négociations		1 Fevrier 2012	
Approbation	Soumission au Conseil d'Administr.	Package: Final PAD, y compris toutes les Annexes et permissions	Avril 2012	Tout est prêt pour l'approbation du Conseil

Demande concernant la préparation du projet

Budget Estimatif du Gouvernement pour la préparation du projet

Categories	Montant total des avances des allocations (US \$)
Services conseil (y compris pour les audits)	200,000
Formations et ateliers	80,000
Coûts d'opérations (*)	120,000
Total	400,000

(*) La ligne "coût d'opérations" concerne toutes les dépenses liées à l'exécution des activités, la gestion, le suivi, y compris l'équipement de bureau, les coûts d'impression de documents, l'entretien et l'assurance des voitures, les coûts de communication, les factures eau/électricité/téléphone, générales, les salaires du personnel local, le coût du transport et des missions sur le terrain, en excluant cependant les salaires des fonctionnaires.

Budget estimatif de Banque mondiale pour la préparation et la supervision du projet

Catégorie	Coût Total (US\$)
(A) Staff et consultants	50,000
(B) Voyages	50,000
(C) Ateliers et consultations	20,000 ⁴¹
(D) Supervision (50,000/year)	200,000
TOTAL	320,000

⁴¹ Les articles (A) - (C) se réfèrent à la phase de préparation du projet, et il ya une ligne budgétaire distincte pour la supervision des projets annuels

PARTAGE DE L'INFORMATION ET DES LECONS APPRIS (ISL)

(Budget : US\$ 1,5 million).

Objectif: La composante 'Partage de l'information et des leçons apprises' (ISL) contribuera à atteindre les objectifs généraux du PIF/Burkina Faso, par le biais d'une collecte, analyse et présentation en temps opportun des bonnes pratiques et des enseignements, afin d'accélérer leur capitalisation et dissémination et mobiliser les ressources financières requises.

Application et principales activités: Les principaux thèmes qui seront abordés par l'ISL concerneront, entre autres, les aspects suivants : (i) méthodologies pour des états de lieux, diagnostics, évaluations et inventaires ; (ii) différentes procédures administratives et institutionnelles visant à impliquer pleinement toutes les catégories d'acteurs institutionnels dans la conception et la mise en œuvre du programme d'investissement et de ses projets ; (iii) bonnes techniques et pratiques relatives à la gestion des forêts, l'agro-sylvo-foresterie, le développement communautaire, les mesures visant à réduire la pression anthropogénique sur les forêts, l'organisation des plus importantes filières forestières et liens généraux entre la protection environnementale et la réduction de la pauvreté ; (iv) configurations novatrices concernant les partenariats stratégiques avec des acteurs institutionnels nationaux et internationaux dans le domaine de la recherche scientifique appliquée. Les principales activités concerneront : (i) l'organisation et la conduite d'études ciblées, diagnostics et évaluations (y compris des perceptions des parties prenantes des résultats et des effets du programme) ; (ii) l'organisation d'ateliers de concertations spécialisés (au niveau national et régional) ; (iii) la création et la maintenance d'un site Internet ; et (iv) la participation aux rencontres entre pays pilotes PIF et les fora annuels organisés par le CIF.

Arrangements institutionnels concernant la mise en œuvre de l'ISL : La mise en œuvre de toutes les activités de la composante ISL sera assurée par la Cellule de Coordination nationale (qui inclura une expertise en matière de S&E et de communication). Tous les mécanismes de mise en œuvre des activités seront le résultat d'une étroite collaboration entre cette Cellule et les unités en charge de S&E et de communication au sein des principaux ministères sectoriels et des principaux programmes : projets actuellement en cours comme aussi avec les services techniques déconcentrés.

Renforcement des capacités : A cause des éléments novateurs et intégrés de la composante ISL et des aspects multidisciplinaires des enjeux forestiers, l'ISL du PIF/Burkina soulignera l'importance d'un programme de renforcement des capacités de tous ceux qui, de manière plus ou moins directe, seront impliqués dans la mise en œuvre des activités de l'ISL. Des appuis-conseils spécialisés seront fournis aux membres de la Cellule de coordination nationale et à ses principaux partenaires (ministères sectoriels, collectivités territoriales, secteur privé et société civile), surtout en termes de techniques de communication, IT, etc. La composante ISL disposera à cet effet de fonds appropriés pour soutenir les activités de renforcement des capacités.

Estimation des fonds CIF nécessaires. Le financement de la composante ISL sera assuré par un don du PIF d'une valeur d'US\$ 1,5 million. Un appui financier (estimé à environ US\$ 1 million) sera fourni par les coopérations luxembourgeoise et suédoise.

Annexe 2:

PARTICIPATION ET ROLE DES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES

La préparation du Plan d'Investissement du PIF/Burkina Faso est le résultat d'un processus consultatif qui a impliqué toutes les parties prenantes locales opérant dans le secteur forestier, à savoir : différents départements ministériels, offices et directions nationales, représentants du secteur privé, associations de la société civile et d'usagers des ressources forestières (y compris des ressources ligneuses, non ligneuses et fauniques), représentants des collectivités territoriales et représentants des principaux partenaires techniques et financiers du Burkina Faso. Les actes de l'Atelier tenu à Ouagadougou le 14 et 15 Février 2011 et les rapports détaillés des consultations techniques qui ont suivi l'Atelier (le 16 et 17 Février 2011) reflètent non seulement le nombre et la variété des acteurs institutionnels qui ont participé au processus de préparation du Plan d'investissement, mais aussi la richesse des échanges.

Acteurs étatiques : De très nombreux cadres des différents départements, directions, offices et agences nationales ont participé à toutes les phases de la préparation du PIF (entre autres, il faudra rappeler la Direction des Etudes et Programmation (DGEP), l'Office National des Aires Protégées (OFINAP), l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) et le Centre de formation de Nabilpaga). A cela il faut ajouter le Comité National de Sécurisation Foncière en milieu rural, le Service Foncier Rural (SFR), la Direction Générale de l'Economie et de la Planification (du MEF), la Direction de la Météorologie nationale, l'Institut Géographique du Burkina Faso et l'Observatoire pour l'environnement et le développement durable, comme aussi les représentants du Ministère de l'Agriculture, Hydraulique et Ressources halieutiques, du Ministère de l'Économie et du Développement et du Ministère des Ressources Animales. Toutes ces institutions seront impliquées dans la mise en œuvre du PIF/Burkina Faso et joueront un rôle spécifique en vertu de leurs avantages comparatifs et de leurs expertises dans la mise en œuvre des projets d'investissement.

Société civile : Au Burkina Faso, la notion de 'société civile' regroupe les ONG et associations, la chefferie traditionnelle et coutumière et les leaders d'opinion qui n'ont pas d'obédience politique. Parmi ceux-là, dans le domaine spécifique de l'environnement, on compte les ONG et les associations de protection de l'environnement, qui ont commencé à voir le jour dans les années 1970, à la suite des grandes sécheresses qui ont frappé le Sahel, et qui se sont multipliées depuis (surtout à partir de 1992, à la faveur de la Conférence de Rio de Janeiro). Actuellement, le Burkina Faso compte plus de 500 associations regroupées au sein de structures fortes capables de se faire entendre et de constituer une masse critique. La '*Coalition des Organisations de la Société Civile sur les Changements Climatiques*' participe à cette dynamique. Parmi les institutions les plus actives, il faudra rappeler NATURAMA, FEM/ONG Burkina Faso, le Réseau MARP/Burkina Faso, Amicales des Femmes Forestières du Burkina Faso/AMIFOB, etc. Des ONG internationales (telles que TREE AID, Christian Aid, AZN/Terre verte, l'Association internationale dite des 'Six S', l'Association de promotion de l'Agroforesterie et Foresterie/APAF, SOS Sahel, New Tree, etc) sont aussi actifs dans le domaine de la foresterie. La protection de la forêt, l'agroforesterie, la gestion des terres, sont des thématiques classiques qui apparaissent dans les objectifs de nombre de ces associations, parce que le problème environnemental le plus préoccupant au Burkina Faso, demeure sans conteste la lutte contre la désertification. La question de l'adaptation devient une question cruciale face aux conséquences des changements climatiques. La société civile a été un acteur actif et a participé fortement à l'élaboration du plan d'investissement et sera impliquée étroitement dans sa mise en œuvre. En effet, elle est représentée dans sa diversité dans le comité de pilotage PANA/REDD plus/PIF à travers l'Association des Municipalités du Burkina, la Chefferie Traditionnelle et Coutumière, le Réseau Sahélien sur la Désertification, l'Association des Chasseurs et la Coalition des Organisations de la Société civile sur les Changements Climatiques. Cette forte représentativité souligne l'importance accordée par le gouvernement à la société civile et le rôle majeure qu'elle jouera dans la validation des activités du PIF, le choix des zones et des activités à mener, l'élaboration des documents des

projets d'investissement, et la participation à leur mise en œuvre ...etc. A travers le PIF, la forte participation de la société civile permettra de lui donner toute sa place pour être un acteur à part entière dans la promotion de la gouvernance forestière, d'être étroitement associée au mécanisme REDD-plus afin que les préoccupations des communautés locales soient prises en compte et que le partage des bénéfices de la REDD soit effectif.

La société civile jouera un rôle important dans la mise en œuvre des trois projets d'investissement : le premier projet est complètement dédié aux communautés locales et sera mis en œuvre par elles, le second projet sera mis en œuvre avec une forte implication des gouvernements décentralisés et les collectivités territoriales, le troisième projet bénéficiera de l'expertise technique et des acquis des ONG.

Secteur privé. Dans le domaine de l'environnement, pour tout un ensemble de facteurs, le secteur privé au Burkina Faso est assez embryonnaire. Les produits forestiers sont une source de création d'emploi et de revenus à travers l'exploitation et la vente du bois de chauffe et du charbon de bois, la chasse (avec les concessionnaires de zones de chasse), et de plus en plus, les produits forestiers non ligneux. Le système bancaire est encore assez peu favorable à octroyer des crédits à moyen et long terme pour des investissements forestiers, à cause d'une prétendue faible fiabilité d'un secteur considéré encore informel. La seule exception est constituée par la filière du karité, qui s'est de plus affermi au niveau international (le Burkina Faso étant aujourd'hui parmi les principaux exportateurs). Le travail de sensibilisation entrepris par la Chambre de Commerce du Burkina Faso a fortement contribué à changer les mentalités et les pratiques. La nouvelle Maison de l'Entreprise accomplit un travail de sensibilisation à l'intention des institutions bancaires. Depuis quelques années, certaines filières s'organisent. On peut citer, parmi d'autres, les scieries de Banfora, la Société APEGA pour l'exploitation de la gomme arabique, la Table Filière Karité etc. Les représentants de certaines de ces sociétés ont participé activement à la phase de préparation du PIF, ont montré un vif intérêt pour ses objectifs et sont prêts à s'impliquer davantage dans sa mise en œuvre. Le PIF est perçu ainsi par les représentants du secteur privé comme une unique et rare opportunité pour impulser une dynamique qui crée des opportunités d'affaires et des conditions favorables aux investissements.

Le secteur privé est représenté dans toute sa diversité dans le comité de pilotage PANA/REDD plus/PIF (à travers la Chambre de commerce, le Bureau national de coordination des chambres d'agriculture, le Royaume du Trophée, l'APEGA, les Scieries, la Filière Karité, les Grossistes transport du bois, l'Association des tradipraticiens) ce qui lui permettra de jouer un rôle actif aussi bien dans le choix et la mise en œuvre des activités du PIF que dans l'élaboration de la stratégie REDD-plus.

L'expertise technique du secteur privé sera fortement utilisée pour la mise en œuvre des projets d'investissement du PIF 1 et 2. Le projet 3 est complètement décidé au secteur privé et vise aussi bien le renforcement de ses capacités et des ses acquis que son rôle dans la gouvernance forestière.

Les Partenaires Techniques et Financiers. Les partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le domaine de l'environnement ont une longue tradition de coopération avec le Burkina Faso marquée par la création d'un cadre de concertation qui permet d'échanger sur les meilleures approches de partenariat. Les représentants de nombreux partenaires ont participé activement aux Consultations et ont contribué à l'élaboration du plan d'investissement du PIF. Parmi eux, particulièrement actifs dans le secteur forestiers sont le Luxembourg, le Japon, la Suède, le Danemark, la Suisse comme aussi le PNUD, et la FAO parmi les agences du système des Nations Unies. Les PTF adhèrent au plan d'investissement du PIF et contribueront à son cofinancement. Ils sont partie du comité de pilotage PANA/PIF/REDD plus et joueront un rôle déterminant dans la préparation du mécanisme REDD plus.

Annexe 3:

REDD-plus du Burkina Faso

Les autorités burkinabé reconnaissent «le rôle crucial de la réduction des émissions résultant du déboisement et la dégradation des forêts et la nécessité de renforcer les absorptions des émissions de gaz à effet de serre par les forêts". Le gouvernement est déterminé à mettre en place les politiques et les changements institutionnels nécessaires qui vont transformer la dynamique de l'utilisation des terres, la gouvernance forestière, et les flux de ressources financières vers les collectivités territoriales et les communautés locales. À cette fin, le gouvernement est disposé à mettre en œuvre un mécanisme REDD-plus dans une approche progressive. Plusieurs activités ont été entreprises dans ce but :

- le Gouvernement du Burkina Faso a participé à la réunion FCPF tenu en Juin 2010 en Guyane et est devenu membre observateur,
- avec l'appui de l'UICN, un atelier de formation sur REDD-plus, pour le personnel du ministère de l'environnement (notamment le Conseil national de l'environnement et du développement durable (SP / CONEDD), qui a la charge de la promotion de l'environnement et des politiques de développement durable et de la réglementation), les représentants des ONG et du secteur privé, a eu lieu en août 2010,
- Mise en place du comité de pilotage REDD plus / PANA / PIF qui est soutenu par une équipe technique
- Pendant la phase de préparation du présent plan d'investissement du PIF, en étroite consultation avec le FCPF, la stratégie REDD-plus sera développée sur la base de l'approche méthodologique et les étapes du FCPF. Les activités à mener pour le développement de la stratégie REDD-plus du Burkina sont entre autres: (i) la mise en place des dispositifs nationaux de consultations avec les principales parties prenantes dans le domaine des politiques de gestion des terres et des forêts ; (ii) la mise en place d'une stratégie nationale REDD efficace et équitable pour parvenir à une réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, comprenant l'analyse des investissements et l'identification des ressources humaines nécessaires pour atteindre cet objectif, ainsi que des impacts environnementaux et sociaux probables lors de la mise en œuvre d'une telle stratégie.
- Dans le cadre des consultations entreprises pour l'élaboration du plan d'investissement du PIF, une feuille de route REDD-plus a été développée, elle permet de mettre en exergue l'ensemble des activités à mener, celles qui seront appuyées par le PIF à travers les projets d'investissement ainsi que les autres activités qui seront appuyées par les autres partenaires. Il est convenu d'assurer la participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre des activités de la feuille de route.

De nombreuses activités du PIF/Burkina Faso visent à apporter l'appui nécessaire à la phase préparatoire du REDD-plus. La stratégie proprement dite sera élaborée de façon participative sur la base :

- D'une étude approfondie des facteurs de déboisement et de dégradation des forêts,
- D'une étude sur les opportunités pour renverser les tendances,
- D'une étude sur les potentiels de séquestration de carbone forestier,
- Des retours d'expériences de projets pilotes visant la réduction des émissions,
- D'une analyse des politiques et programmes sectoriels et de recommandations pour inclure les préoccupations de la REDD dans ces politiques et programmes,

Déjà pendant la phase d'évaluation du présent plan d'investissement du PIF, un appui spécifique a été donné au gouvernement pour la mise en place d'une démarche REDD-plus. Pour ce faire, une feuille de route a été développée (voir ci-dessous), pour mettre en exergue l'ensemble des activités à mener, à la fois celles qui seront appuyées directement par le PIF à travers le dont de préparation et les projets d'investissement et celles qui seront appuyées par d'autres partenaires. Il est convenu à travers cette feuille de route d'assurer la participation de toutes les parties prenantes à la gestion durable des forêts, la tenue des consultations, la production des communications, la réalisation d'études, l'élaboration de la stratégie nationale, le développement de projets pilotes, la mise en place d'un mécanisme de Mesure-Notification/rapportage-

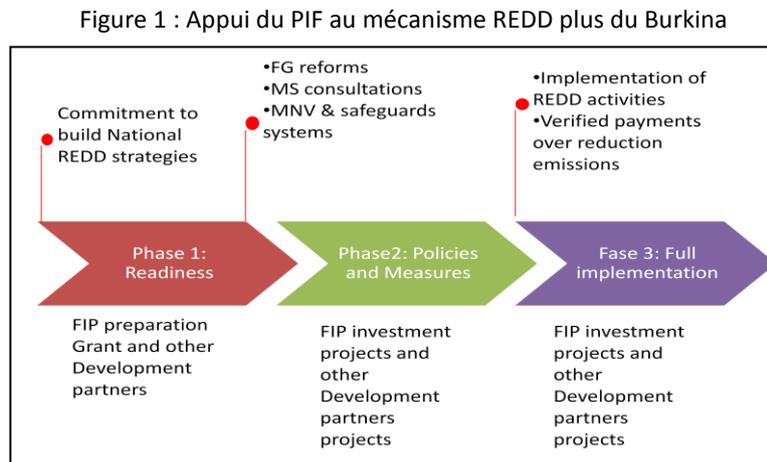
Vérification (MNV), la coordination sectorielle et la coordination des programmes REDD-plus, y compris les fonctions de suivi et d'évaluation soient une réalité et dûment appliquées.

Le Burkina Faso dispose d'un cadre législatif et réglementaire solide et cohérent qui intègre déjà certains des objectifs du REDD-plus. Le PIF apportera une contribution importante à l'amélioration de ce dispositif juridique, de manière à faciliter la mise en place du mécanisme REDD-plus. En outre, le *Code forestier* de 1997, actuellement en révision, laisse une très grande place aux Collectivités locales en matière forestière. Le PIF s'inscrit dans cette perspective, pour créer les conditions favorables à la mise en œuvre du REDD-plus au Burkina Faso.

Le PIF contribuera aussi à capitaliser, mettre à l'échelle et disséminer les bonnes pratiques de différents projets déjà réalisés au Burkina Faso surtout par rapport à la responsabilisation des populations (autopromotion, techniques de production, gestion des terroirs), la réduction de la pauvreté, la gestion et la coordination des projets/ Ceux-ci constituent les fondements de base pour le mécanisme REDD-plus dans le pays.

Il faut enfin rappeler que, d'un point de vue institutionnel, le rôle de d'orientation et pilotage du PIF sera assuré par le Comité de Pilotage PIF/REDD-PLUS/PANA.

La figure ci-dessous présente les différents appuis du PIF pour le REDD plus au Burkina



Roadmap for REDD-plus implementation in Burkina Faso and FIP support

REDD-plus phase	Activity	Responsible (s)	Duration and/or deadline	Funding
Phase 1 Readiness				
	Decree establishing the Steering Committee	SP/CONEDD and FIP/REDD Technical Secretariat	May 2011	Government
	Decree establishing the FIP Technical Secretariat	SP/CONEDD and FIP/REDD Technical Secretariat	May 2011	Government
	Strengthening FIP Technical Secretariat	SP/CONEDD and FIP/REDD Technical Secretariat	May 2011	FIP Preparation Grant
	Consultations with stakeholders	FIP/REDD Technical Secretariat and consultants/interviewers	June-December 2011	FIP preparation Grant
	Recruiting consultants for the elaboration of analytical studies	SP/CONEDD and FIP/REDD Technical Secretariat	25 July 2011	FIP preparation Grant + Others
	Completion and validation of analytical studies	Steering committee and consultants	December 2011	FIP preparation Grant + Others
	National REDD-plus concept note strategy validation workshop	Steering committee and consultants	29 Sept 2011	FIP preparation Grant + Others
	Submission of REDD-plus concept note strategy to FCPF	SP/CONEDD and FIP/REDD Technical Secretariat	January 2012	FIP preparation Grant + Others
	Development of the preliminary strategy	Steering committee and consultants	March 2012	FIP + Others
	Final strategy	Steering committee	June 2012	FIP + Others
	Knowledge Management System	Steering committee and technical secretariat	Throughout development of national REDD-plus strategy	FIP - Project 3 with WB
	Communication plan	Steering Committee and FIP Technical Secretariat	Before development of national REDD-plus strategy	FIP – 3 investment projects
Phase 2: Enabling Policies and measures				
	MNV methodology (UNFCCC reporting requirements)	Consulting firm and Government	Throughout development of national REDD-	FIP - Project 1 with WB

			plus strategy	
	Reference Scenario - Methodology (BDOT and IFN) - Land cover 2012 database - National Forest Inventory - Longitudinal studies - Reference Scenario	Steering Committee, SP/CONEDD, DSES and Consultants	As soon as national forest inventory available ;	FIP - Project 1 with WB, Luxemburg and others
	Support for the establishment of appropriate Policies and Legal framework	Steering Committee, MEDD		FIP - Project 2 with AfDB
	National REDD-plus portfolio development	Steering Committee, MEDD		FIP – Projects and other DP
	Implementation of capacity development activities	Steering Committee, MEDD		FIP – Projects and other DP
	Designing of the redistribution mechanism	Steering Committee, MEDD		FIP – Projects and other DP
	Environmental and Social Assessment of Readiness	Steering Committee, MEDD		Gvt
Phase 3: Full implementation				
	Periodic measurements - Satellite-based land use change and carbon stock assessment methodology	Steering Committee, SP/CONEDD, DSES and Consultants	After development of national REDD- plus strategy	Luxemburg and others
	Report on reductions of forest / land use change emissions	Steering Committee, MEDD		FIP – Projects, GVT and other DP
	Third-party verification of emission reductions and carbon-stock enhancements	Steering Committee, MEDD		FIP – Projects, GVT and other DP
	Social and environmental impact assessments	Steering Committee, MEDD		FIP – Projects, GVT and other DP
	Benefit distribution mechanisms implemented and assessed	Steering Committee, MEDD		FIP – Projects, GVT and other DP
	Strategy monitoring and evaluation	SP/CONEDD and partners		Government

Annexe 4:

Revue externe du Document de Stratégie